

COMPTES PUBLICS

2018-2019



COMPTES PUBLICS
DU
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

L'HONORABLE GEORGE HICKES
Ministre des Finances

Cette page a été laissée vierge intentionnellement

**L'HONORABLE NELLIE T. KUSUGAK
COMMISSAIRE DU NUNAVUT**

J'ai l'honneur de présenter les comptes publics du Nunavut pour l'exercice terminé le 31 mars 2019. Je demande que ces comptes soient déposés devant l'Assemblée législative conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.T.N-O. 1988, ch. F-4, art. 74 telle que modifiée et reproduite pour le Nunavut, et la Loi sur le Nunavut, L.C. 1993, ch. 28, art. 44.



L'honorable George Hickes
Ministre des Finances

Gouvernement du Nunavut
Iqaluit, Nunavut

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

**Comptes Publics du
Gouvernement du Nunavut
31 mars 2019**

Table des matières	Page
INTRODUCTION	1
<u>PARTIE I - DISCUSSION ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS</u>	3
Rapport sommaire	5
Excédent de l'exercice, actifs financiers nets et actif net	8
Revenus et dépenses	9
Revenus consolidés	10
Dépenses consolidés	13
Actifs financiers consolidés	16
Passifs financiers consolidés	18
Total consolidé des actifs non financiers	20
Flux de trésorerie consolidés	21
Dette à long terme consolidée	23
Indicateurs de l'état des finances	25
Résumé des risques financiers	29
'Résumé des indicateurs économiques clés	30
Annexe A – Composants des états financiers	31
Annexe B – Éléments des états financiers	32
<u>PARTIE II - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</u>	33
Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers	35
Rapport de l'auditeur Indépendant	37
État consolidé de la situation financière	39
État consolidé des résultats et des actifs nets	40
État consolidé de la variation des actifs financiers nets	41
État consolidé des flux de trésorerie	42
Notes afférentes aux états financiers consolidés	43
Annexe A - Annexe consolidée des revenus par source	62
Annexe B - Annexe consolidée des immobilisations corporelles	63
Annexe C - Annexe consolidée des informations sectorielles	64
<u>PARTIE III - ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS (non vérifiés)</u>	65
État non consolidé de la situation financière	67
État non consolidé des résultats et des actifs nets	68
État non consolidé de la variation des actifs financiers nets	69
État non consolidé des flux de trésorerie	70
Notes afférentes aux états financiers non consolidés	71
Annexe A - Annexe non consolidée des revenus par source	83
Annexe B - Annexe non consolidée des dépenses	84
Annexe B.1 - Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts	86
Annexe B.2 - Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des ententes avec des tiers	89
Annexe B.3 - Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des fonds renouvelables	90
Annexe C - Annexe non consolidée des immobilisations corporelles	91
Annexes supplémentaires aux états financiers non consolidées (non vérifiées)	
Annexe 1 - Annexe non consolidée des récupérations de charges sur exercices antérieurs	92
Annexe 2 - Annexe non consolidée des mandats spéciaux	93
Annexe 3 - Annexe non consolidée des virements entre éléments excédant 250 000 \$	94
Annexe 4 - Relevé non consolidé de radiations et remises de prêts étudiants	95
Annexe 5 - Annexe non consolidée des obligations contractuelles au titre des contrats de location-exploitation	96

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

COMPTES PUBLICS

Introduction au Comptes Publics du Nunavut

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

Ces états financiers consolidés, présentés dans le cadre de la publication des comptes publics, sont préparés conformément aux exigences en matière d'information financière énoncées dans la Loi sur le Nunavut et la Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut. Les états financiers consolidés présentent des renseignements sommaires et permettent au gouvernement du Nunavut (le gouvernement) de démontrer sa responsabilité à l'égard des ressources, des obligations et des affaires financières dont il est responsable. Le gouvernement a une Assemblée Législative élue qui autorise les décaissements, les avances, les prêts et les investissements, à l'exception de ceux qui sont expressément autorisés par la loi.

Ces états financiers consolidés sont préparés par le département des finances conformément aux Normes comptables pour le secteur public canadien (NCSP) tel que publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada (CCSP). Veuillez consulter les notes aux états financiers consolidés pour obtenir des détails sur les politiques comptables significatives qui ont été adoptées par le Gouvernement.

L'entité comptable du gouvernement du Nunavut comprend tous les ministères, agences, sociétés, organisations et fonds, qui sont contrôlés par le Gouvernement. Aux fins de l'information financière, le contrôle est défini comme le pouvoir de régir les politiques financières et opérationnelles d'une organisation dont les avantages des activités de l'organisation sont attendus ou, le risque de perte est assumé par le gouvernement. Toutes les organisations qui répondent aux définitions de la Loi sur la gestion financière pour les ministères, les fonds renouvelables, les sociétés territoriales ou d'autres organismes publics sont incluses dans l'entité comptable pour ces états financiers consolidés, à l'exception de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT). Toutes les entités incluses dans l'entité comptable, à l'exception de la Loterie du Nunavut, sont entièrement consolidées ligne par ligne. Les transactions et les soldes significatifs entre les entités entièrement consolidées sont éliminés. La Loterie du Nunavut est comptabilisée comme un partenariat d'affaires gouvernemental sur une base d'équité modifiée. □

Les Normes comptables pour le secteur public canadien exigent qu'un gouvernement présente dans ses états financiers consolidés une comparaison des résultats d'exploitation et des variations des actifs financiers nets (dette) pour la période avec ceux prévus à l'origine. Le budget annuel du gouvernement présenté à l'Assemblée Législative n'est pas préparé sur une base consolidée. Par conséquent, les chiffres budgétaires inclus dans ces états financiers consolidés sont fondés sur les totaux sommaires fournis aux pages x à xiii du Budget Principal 2018-2019 et sur les budgets annuels approuvés pour les entités consolidées, ajustés pour éliminer les revenus et les dépenses interentités budgétés ainsi que les différences significatives de politiques comptables.

Le département des finances publie les comptes publics, ainsi que le budget principal et le Budget des Immobilisations, pour cette année et ceux des années précédentes, en format PDF aux adresses suivantes :

<http://www.gov.nu.ca/finance/information/public-accounts>

<https://www.gov.nu.ca/finance/information/budget-2018-19>

Cette page a été laissée vierge intentionnellement

PARTIE I
DISCUSSION ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Cette page a été laissée vierge intentionnellement

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS****Discussion et analyse des états financiers**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

Rapport sommaire

Cette discussion et analyse des états financiers (FSDA) résume les informations relatives à la performance économique et financière du gouvernement du Nunavut (GN), et doit être consulté en parallèle avec les états financiers consolidés publiés dans les comptes publics 2019. Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 sont résumés ci-après.

État consolidé de la situation financière	2019	2018
Total des actifs financiers	1 285 383	1 235 311
Moins : Total des passifs	<u>1 046 001</u>	<u>983 896</u>
Actifs financiers nets	239 382	251 415
Immobilisations corporelles	2 513 892	2 409 523
Autres actifs non financiers	<u>49 956</u>	<u>47 368</u>
Total des actifs non financiers	2 563 848	2 456 891
Actif net	<u>2 803 230</u>	<u>2 708 306</u>

État consolidé des résultats et de l'actif net	2019	2018
Revenus du Gouvernement du Canada	1 941 635	1 893 776
Revenus autonomes du gouvernement du Nunavut	<u>485 087</u>	<u>466 714</u>
Total des revenus	2 426 722	2 360 490
Moins : Total des dépenses	2 331 798	2 199 691
Excédent (déficit) de l'exercice	<u>94 924</u>	<u>160 799</u>

État consolidé de l'évolution de l'actif net	2019	2018
Actifs financiers nets en début d'exercice	<u>251 415</u>	<u>263 288</u>
Excédent pour l'exercice	94 924	160 799
Variation des immobilisations corporelles	(104 369)	(178 794)
Variation des autres actifs non financiers	<u>(2 588)</u>	<u>6 122</u>
Total de l'augmentation (diminution) de l'actif financier net	(12 033)	(11 873)
Actif financier net à la fin de l'exercice	<u>239 382</u>	<u>251 415</u>

Les normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent d'un gouvernement qu'il présente dans ses états financiers consolidés une comparaison des résultats et de l'évolution de l'actif net (dette) avec le budget prévu en début d'exercice. Par conséquent, les comparaisons entre exercices présentées dans les comptes publics ne tiennent pas compte des modifications apportées au budget original, comme celles dues à des transferts budgétaires ou à l'adoption de crédits supplémentaires. Cela doit être pris en compte lors de l'analyse du rendement opérationnel du GN.

Les excédents de l'exercice se chiffrent à 94,9 M\$, soit une diminution de 65,9 M\$ (-41 %) par rapport à l'exercice antérieur. L'excédent était de 115,4 M\$ supérieur au déficit de 20,5 M\$ prévu pour l'exercice 2019. Ce résultat est dû à des revenus plus importants que prévu et à des dépenses inférieures à celles anticipées pour l'exercice.

Les revenus totaux de l'exercice ont été de 2 426,7 M\$, une augmentation de 66,2 M\$ (2,8 %) par rapport à l'exercice précédent et de 9 M\$ (0,4 %) plus élevé que les 2 417,7 M\$ budgétés pour 2019. Les revenus provenant du Canada continuent d'équivaloir à 80 % des revenus totaux consolidés du GN, ce qui met en évidence l'importance des transferts fédéraux pour le fonctionnement du GN. La principale augmentation des revenus provient des changements à la formule de financement des territoires (48,9 M\$, 3,2 %), un calcul légiféré visant à reconnaître que les résidents des territoires doivent avoir accès à des services publics comparables à ceux du sud du pays. Les revenus autonomes du gouvernement du Nunavut ont également cru de façon modérée (18,4 M\$, 3,9 %) sous la poussée de la croissance de l'impôt sur le revenu (14,3 M\$), de l'impôt sur les sociétés (9,5 M\$), des ventes d'alcool et de cannabis (6,3 M\$) et l'augmentation d'autres revenus (14,2 M\$).

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS****Discussion et analyse des états financiers****pour l'exercice terminé le 31 mars 2019***(en milliers de dollars)*

Les dépenses totales de l'exercice furent de 2 331,8 M\$, une augmentation de 132,1 M\$ (6,0 %) par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses réelles ont été de 106,4 M\$ (0,3 %) inférieures aux prévisions budgétaires de 2019, soit 2 438,2 M\$. Les augmentations les plus importantes sont dues aux biens et services fournis par le GN (109,7 M\$) et aux salaires et avantages sociaux (29,9 M\$).

Malgré une décroissance annuelle de l'actif financier net de 12 M\$ (4,8 %), le solde net de l'actif financier du GN demeure sain à 239,4 M\$ à la fin de l'exercice 2019 (251,4 M\$ en 2018). La diminution de l'actif financier net au cours de l'exercice est surtout dû à la croissance des comptes fournisseurs et des charges à payer ainsi qu'à l'accroissement de la dette à long terme ayant servi à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles.

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles du GN représente 98,1 % (2 514 M\$) du total des actifs net non financiers comptabilisés en 2019 (98,1 %, 2 409 M\$ en 2018). Le Nunavut doit composer avec un important déficit en infrastructures et le GN continue d'investir dans ses immobilisations corporelles afin de combler ce besoin. Parmi les ajouts importants aux immobilisations corporelles, mentionnons la construction du centre d'apprentissage communautaire d'Iqaluit du CAN (9,7 M\$); la construction de nouvelles écoles à Kugaaruk (16,1 M\$) et Cape Dorset (7,6 M\$); la construction d'un nouveau centre de santé à Sanikiluaq (11,8 M\$); la construction d'un port en eau profonde à Iqaluit (38,7 M\$) et à Pond Inlet (14,2 M\$); la construction de logements sociaux (55,6 M\$) et pour le personnel (10,7 M\$); la construction de centrales et de réseaux électriques de la SÉQ (35,8 M\$).

La dette à long terme totale inclut celles de la SÉQ et de la SHN (197 M\$), de la responsabilité à l'égard de l'aéroport international d'Iqaluit (155,1 M\$), des obligations découlant de contrats de location-acquisition (77,2 M\$) et de l'obligation dans le cadre du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut (5,9 M\$). La Société d'énergie Qulliq (SÉQ) a contracté un emprunt supplémentaire de 21,9 M\$ en 2019 pour financer ses projets d'immobilisation. Les versements sur le capital des contrats de location-acquisition ont permis de réduire de 15,7 M\$ les obligations au cours de l'exercice. Les dépenses en intérêts sur la dette à long terme se sont chiffrées à 19,7 M\$ au cours de l'exercice. Au 31 mars 2019, le GN possède une capacité d'emprunt disponible de 204,8 M\$ en vertu de la limite autorisée établie par le gouvernement du Canada.

La vigueur de l'économie du Nunavut est étroitement liée au potentiel de ses vastes richesses minérales et aux fluctuations des prix mondiaux des matières premières. Le Conference Board du Canada et Statistique Canada avaient prévu une croissance de 13,6 % du PIB réel du Nunavut pour 2019. Le taux de chômage demeurera dans les deux chiffres à cause de la faible participation au marché de l'emploi et de la pénurie de main-d'œuvre spécialisée. Le Nunavut continuera de perdre les avantages liés aux effets multiplicateurs puisque les salaires versés aux travailleurs migrants sont dépensés à l'extérieur du territoire. Les dépenses de programmes continueront de croître de manière continue à mesure de l'accroissement de la population et de la hausse consécutive de la demande pour des services.

Indicateurs de l'état des finances

Viabilité – La viabilité vise à mesurer la capacité financière du GN à financer ses programmes et services existants et ses obligations envers ses fournisseurs sans avoir recours à des ajustements perturbateurs de revenus et dépenses, comme une augmentation de la dette ou du taux d'imposition. Ces indicateurs permettent de mieux comprendre la façon dont le gouvernement équilibre ses obligations et sa dette.

- » Malgré que le ratio de l'actif financier par rapport au passif soit de 122,9 % en 2019, le GN a enregistré une tendance décroissante de ce ratio depuis 2016. Cela signifie que le GN pourrait avoir des difficultés à respecter ses obligations et à couvrir ses frais de fonctionnement si la croissance des obligations continue de dépasser l'augmentation de ses actifs financiers.
- » Les dépenses totales du GN à titre de pourcentage du PIB a diminué de 83 % en 2016 à 69,5 % en 2019, car le PIB a cru plus rapidement que les dépenses. Une croissance économique relative continue aura une incidence positive sur la viabilité du GN en matière d'augmentation des dépenses et contribuera à réduire sa dépendance à l'égard des transferts provenant du Canada.

Flexibilité – La flexibilité indique dans quelle mesure le GN peut accroître ses ressources financières pour répondre à ses obligations croissantes en élargissant sa base de revenus ou en augmentant le fardeau de sa dette. L'augmentation de la dette et de l'impôt réduit la flexibilité et la capacité du GN à s'adapter aux circonstances changeantes. L'évaluation de la flexibilité permet de mieux comprendre comment le GN gère ses finances.

- » Les revenus autonomes du GN par rapport à la taille de son économie ont décliné régulièrement au cours de cinq dernières années, passant de 18 % en 2015 à 14,5 % en 2019. Sans une croissance importante de ses revenus autonomes, le GN demeurera vulnérable aux variations de financement provenant du Canada.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS****Discussion et analyse des états financiers****pour l'exercice terminé le 31 mars 2019***(en milliers de dollars)*

- » Le ratio couts-revenus du service de la dette a fluctué de 0,36 % à 0,81 % au cours des cinq dernières années. Le ratio couts-revenus du service de la dette a décliné de 2015 à 2017 pour augmenter légèrement de 0,09 % en 2018. En 2019, ce ratio a augmenté de 55 % à 0,81 %. Cette poussée soudaine des intérêts sur la dette à long terme en 2019 est due à l'emprunt contracté pour financer l'aéroport international d'Iqaluit. À 0,81 % du total des revenus consolidés, le cout de la dette actuelle ne représente pas une contrainte à la capacité du GN à maintenir ses programmes.

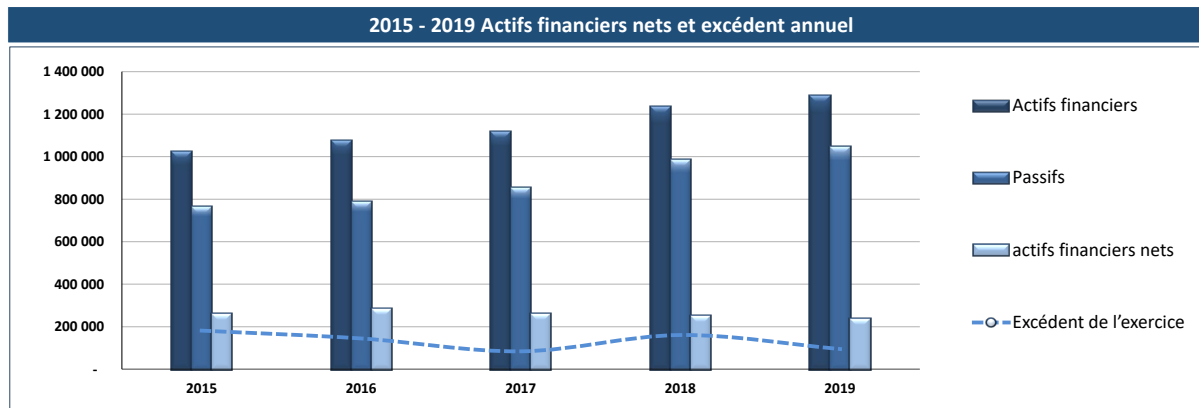
- » À l'heure actuelle, la valeur comptable nette des immobilisations corporelles du GN s'établit à 61,5 % du cout de ses immobilisations corporelles. Ce ratio a décliné graduellement depuis 2015 alors qu'il était de 64,3 %. Le déclin du ratio donne à penser que les immobilisations corporelles de base du GN sont âgées et que ces actifs vieillissent plus rapidement qu'ils ne sont remplacés à la fin de leur vie utile. Les réparations et l'entretien représentent un problème important pour le GN, car les besoins en dépenses continueront d'augmenter à l'avenir, ce qui résultera en une capacité de dépenser réduite dans les autres domaines de programme.

Vulnérabilité – Les indicateurs de vulnérabilité évaluent dans quelle mesure le GN dépend de sources de revenus hors de son contrôle, ainsi que son exposition aux risques susceptibles d'affecter sa capacité à respecter ses engagements. Plus ses revenus autonomes sont bas, plus grande est sa dépendance à l'égard de décisions financières d'autres entités.

- » Le total des transferts du Canada représentait 80 % des revenus totaux du GN en 2019. Le GN demeure fortement tributaire des sources de financement fédérales et est vulnérable aux variations de niveaux de financement du Canada. Le ratio des transferts provenant du gouvernement fédéral par rapport aux revenus totaux demeure le même, variant de 79,8 % à 80,2 % au cours des cinq dernières années.

Excédent de l'exercice, actifs financiers nets et actif net

Le tableau qui suit présente l'état des actifs financiers nets du GN et l'excédent annuel des cinq dernières années.



Actifs financiers nets consolidés	2019	2018	Écart (\$)	Écart (%)
Total des actifs financiers nets consolidés	239 382	251 415	(12 033)	-4,8%

Au 31 mars 2019, l'état de l'actif financier net du GN démontre que le gouvernement possède actuellement suffisamment d'actifs financiers pour répondre à ses obligations existantes. Le GN n'a actuellement nul besoin de générer des revenus futurs pour couvrir le coût de ses transactions et événements passés. Malgré une décroissance annuelle de 12 M\$ (4,8 %), le GN maintient un solde d'actifs financiers nets sain de 239,4 M\$ à la fin de 2019 (251,4 M\$ en 2018). La diminution de l'actif financier net au cours de l'exercice est surtout dû à la croissance des comptes fournisseurs et des charges à payer ainsi qu'à l'accroissement de la dette à long terme ayant servi à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles.

La fluctuation de l'état des actifs financiers nets consolidés du GN permet de mesurer si les revenus encaissés durant l'exercice ont été suffisants pour couvrir les dépenses, lesquelles incluent les fonds dépensés pour l'acquisition d'actifs non financiers. Après une période de croissance, les actifs financiers nets consolidés ont diminué légèrement depuis 2017. Les fluctuations des actifs financiers nets et celles de l'excédent annuel ne se produisent pas nécessairement à l'unisson. C'est là le reflet de changements d'autres facteurs, comme les liquidités utilisées ou la dette à long terme contractée pour financer les investissements dans les immobilisations corporelles.

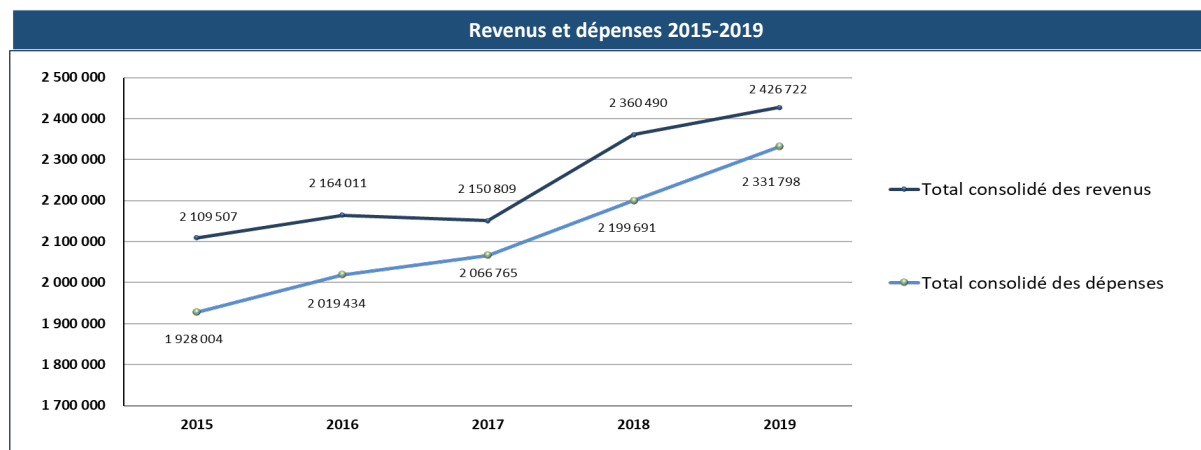
Actif net consolidé	2019	2018	Écart (\$)	Écart (%)
Total de l'actif net consolidé	2 803 230	2 708 306	94 924	3,5%

L'actif net consolidé du gouvernement du Nunavut (parfois appelé excédent accumulé) est constitué du total de ses actifs financiers nets et de ses actifs non financiers. Cette donnée représente les ressources économiques nettes dont dispose le GN. L'excédent d'exercice du GN fut de 94,9 M\$, ainsi les actifs nets ont cru de 3,5 % à 2 803,2 M\$. L'état consolidé des résultats et des actifs financiers nets présentent les données relatives à l'excédent d'exercice.

Les immobilisations corporelles représentent 89,7 % (89 % en 2018) de l'actif net consolidé du GN. Les nombreuses acquisitions en immobilisations corporelles faites par le GN ont largement contribué à la croissance de l'actif net et continueront sans doute à propulser les changements à venir en ce domaine.

Revenus et dépenses

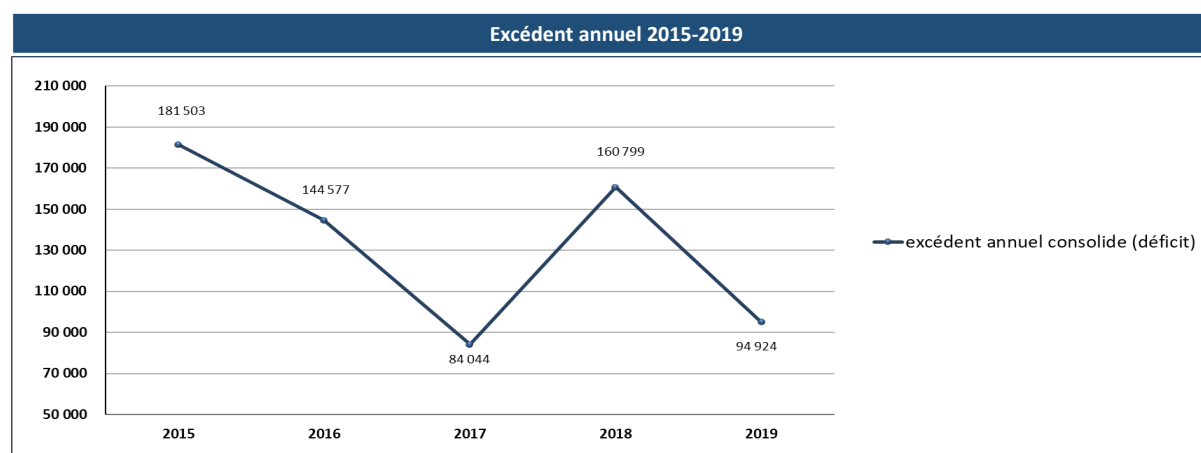
Le tableau ci-dessous présente le total consolidé des revenus et le total consolidé des dépenses du GN sur une période de cinq ans.



Le total consolidé des revenus a cru de 317,2 M\$ (15 %) au cours des cinq dernières années, propulsé par une augmentation de la formule de financement des territoires (169,7 M\$, 12 %), d'autres transferts du Canada (85,8 M\$, 31 %) et des revenus autonomes (61,8 M\$, 14,6 %). Les revenus totaux ont augmenté en moyenne de 2,7 % chaque année à l'exception de 2017. En 2017, la croissance des autres transferts du Canada a décliné de 14,7 % alors que le territoire a connu une baisse de 40,3 M\$ des fonds disponibles de cette source. Les autres transferts sont par la suite revenus à la normale en 2018.

Le total consolidé des dépenses a cru de 403,8 M\$ (20,9 %) au cours de la même période, dépassant la croissance des revenus. Les principaux contributeurs à cette croissance des dépenses au cours de cinq dernières années ont été les salaires et avantages sociaux (111,9 M\$, 18,3 %) et les biens et services (209,8 M\$, 20,5 %). Les dépenses pour les biens essentiels, comme la santé (23,3 %), les services communautaires et gouvernementaux (20,6 %) Habitation (12,5 %), et l'éducation (12,5 %) représentaient 68,8 % de l'ensemble des dépenses du gouvernement en 2019 (67,8 % en 2018).

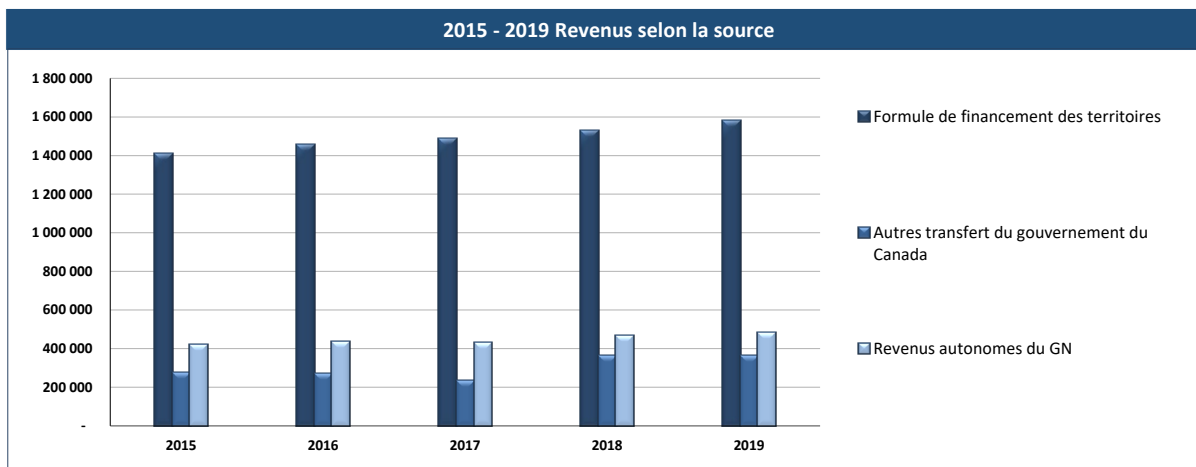
Malgré le ralentissement de la progression des revenus par rapport à l'augmentation des dépenses, le total consolidé des revenus du GN continue d'excéder celui du total consolidé des dépenses, donnant lieu à un excédent chaque année. Le tableau ci-dessous présente l'excédent annuel du GN sur une période de cinq ans.



Revenus consolidés

Revenus	2019	2018	Écart (\$)	Écart (%)
Total des revenus	2 426 722	2 360 490	66 232	2,8%

Le total consolidé des revenus s'est accru de 66,2 M\$ (2,8 %) au cours de l'exercice, propulsé par une croissance de 48,9 M\$ (3,2 %) de la formule de financement des territoires, une décroissance de 1 M\$ (-0,3 %) des autres paiements de transfert du gouvernement du Canada et une augmentation de 18,4 M\$ des revenus autonomes du GN.



La formule de financement des territoires (FFT) est un transfert inconditionnel provenant du gouvernement du Canada qui vise à procurer au GN les moyens de fournir aux Nunavummiuts un éventail de services publics comparables à ceux offerts par les gouvernements provinciaux, pour des niveaux d'imposition comparables. Le calcul de la FFT, tout comme son équivalent provincial (péréquation), est établi par une loi fédérale et dépend chaque année d'un certain nombre de facteurs. De façon générale, la FFT reconnaît que l'économie nunavoise est trop petite pour générer les impôts dont le GN aurait besoin pour fournir un niveau élémentaire de services publics, y compris les soins de santé, l'éducation, le développement des infrastructures et les services sociaux tels que le logement et le soutien du revenu.

Le GN avait prévu une augmentation de 48,9 M\$ (3,2 %) en revenus de la FFT, pour un total de 1 579 M\$ pour 2019 (1 530 M\$ en 2018). Compte tenu de la nature de cette subvention, le montant est connu à l'avance et il n'existe aucun écart à rapporter pour l'exercice. La FFT est, de loin, la source de revenus la plus importante du GN et représentait 65 % du total consolidé des revenus de l'exercice (64,8 % en 2018).

Les transferts provenant d'accords de financement avec un tiers ont totalisé 202,9 M\$ en 2019 (147,6 M\$ en 2018) et représentent 8,4 % du total consolidé des revenus (6,3 % en 2018). L'augmentation a été de 55,3 M\$ comparativement à 2018.

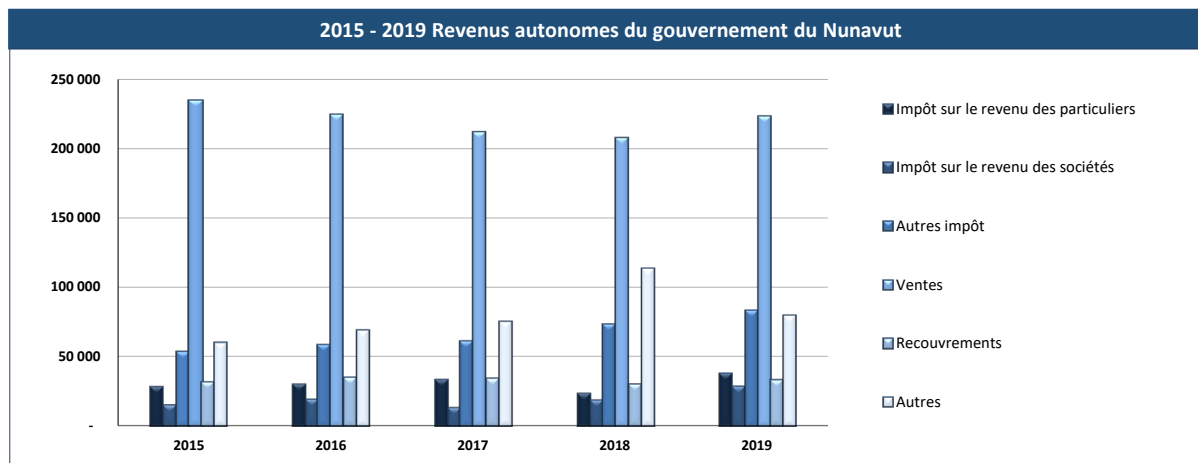
Les transferts provenant d'accords de financement avec un tiers sont des revenus du Canada reçus en vertu de contribution formelle ou d'autres accords visant à financer des projets d'infrastructure admissibles et des programmes particuliers. En 2019, le GN avait budgété 264,8 M\$ de revenus de la part du Canada en vertu de ces accords. Le GN a raté sa cible puisqu'il a en fait reçu 202,9 M\$ en transferts provenant d'accords de financement avec un tiers. Cela a entraîné un écart budgétaire négatif de 61,9 M\$ (23,4 %) pour cet exercice. Les transferts importants provenant de financement par un tiers incluent 51,3 M\$ pour les services de santé non assurés, 33,3 M\$ pour différents autres transferts en santé, 39,3 M\$ pour la construction du port en eau profonde, 18,8 M\$ pour la construction d'infrastructures de traitement des eaux et 9,6 M\$ pour la promotion des langues officielles.

Autres paiements de transfert ont totalisés 159,9 M\$ en 2019 (216,3 M\$ en 2018) et représentent 6,6 % du total consolidé des revenus (9,2 % en 2018). La baisse a donc été de 56,3 M\$ comparativement à 2018.

Les autres paiements de transfert du gouvernement du Canada incluent des sources de financement autres que la FFT ou le financement par des tiers. Les autres paiements de transfert importants comprennent le Transfert social canadien (39,5 M\$), le Transfert canadien en santé (14,2 M\$), la subvention pour les services de santé (24,7 M\$), le Fonds d'investissement en santé pour les territoires aux fins de déplacements médicaux (9,2 M\$) et les transferts de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (62,1 M\$). En 2019, le GN avait budgété 150,4 M\$ de revenus en vertu de ces transferts. Le GN a dépassé cette attente puisqu'il a obtenu 159,9 M\$ de paiements de transfert au titre des autres revenus de transfert, soit 9,5 M\$ (6,3 %) de plus qu'anticipé pour l'exercice.

Revenus autonomes du gouvernement du Nunavut, ou revenus générés par le GN, comprennent les revenus d'impôt, ventes, recouvrements et diverses autres sources. Revenus générés par le GN ont augmenté de 18,4 M\$ (3,9 %) en 2019 pour s'établir à 485,1 M\$ à la fin de l'exercice. Les revenus générés par le gouvernement du Nunavut équivalent à seulement 20 % du total consolidé des revenus au cours de cinq dernières années, accentuant l'importance des transferts fédéraux.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des revenus générés par le gouvernement du Nunavut sur une période de cinq ans.



À 148,8 M\$, les revenus d'impôt représentaient 30,7 % des revenus autonomes en 2019 (115,2 M\$, 24,7 % en 2018) et étaient de 33,6 M\$ (29,2 %) plus élevés qu'en 2018. Le GN avait seulement prévu recevoir 119,7 M\$ en recettes fiscales cette année, soit 29,1 M\$ de moins qu'en réalité. Les principaux contributeurs à cet écart positif incluent l'impôt sur le revenu des particuliers (4,4 M\$, 13,1 %), l'impôt sur le revenu des sociétés (10,1 M\$, 56,3 %) et la taxe sur le carburant (9,4 M\$, 108,9 %). Le GN attribue cette croissance plus élevée que prévue à la vitalité de l'économie nunavoise qui a cru de 13,6 % en 2019.

Les revenus provenant des ventes représentaient 46,1 % (223,5 M\$) des revenus autonomes en 2019 (44,6 %, 208,1 M\$ en 2018), soit une augmentation de 15,4 M\$ (7,4 %) comparativement à 2018. Le GN génère des revenus par la vente de produits pétroliers (133 M\$), des produits de l'alcool et du cannabis (16,1 M\$), Ventes des filiales de la SDN (3,6 M\$) et les ventes de chauffage et d'électricité de la SÉQ (70,8 M\$).

Les recouvrements ont participé à hauteur de 6,8 % (33 M\$) des revenus autonomes en 2019 (6,4 %, 30 M\$ en 2018), une augmentation de 3 M\$ (9,9 %) comparativement à 2018. Ces revenus ont été générés par le recouvrement provenant des logements d'employés (20,4 M\$) et le recouvrement des dépenses de l'année précédente (12,6 M\$).

Les différents autres revenus se sont élevés à 16,4 % (79,7M) des revenus autonomes en 2019 (113,4 M\$, 24,3 % en 2018), une baisse de 33,7 M\$ (-29,7 %) comparativement à 2018. Le GN tire des revenus de différentes autres sources, notamment des accords avec des tiers autres que le Canada (1,5 M\$), les produits d'assurance (0,015 M\$) et autres revenus divers (78,2 M\$).

Le GN avait estimé à 304 M\$ les revenus provenant des ventes, recouvrements et autres revenus en 2019, mais a récolté 336,3 M\$ au cours de l'exercice, soit un écart net positif de 32,3 M\$ (10,6 %). Les principaux contributeurs à cet écart positif comprennent des ventes de produits pétroliers plus élevées que prévu, des ventes de chauffage et d'électricité plus élevées que prévu ainsi que divers autres revenus plus élevés que prévu.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
 Discussion et analyse des états financiers
 pour l'exercice terminé le 31 mars 2019
 (en milliers de dollars)

Le tableau ci-dessous présente les résultats cumulatifs des revenus réels par rapport aux revenus budgétés pour chaque entité déclarante sur une période de cinq ans commençant en 2015 et se terminant en 2019.

Tableau 1.1

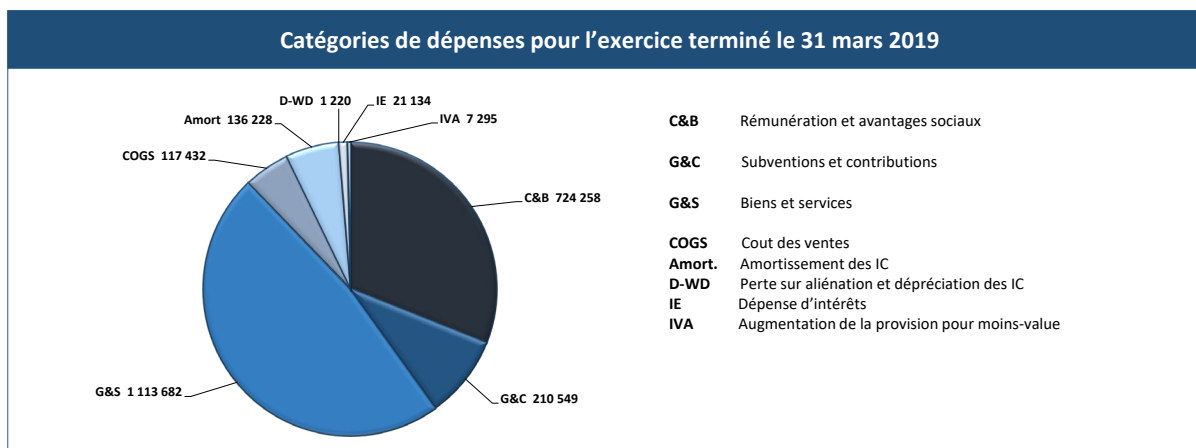
Revenus par entité comptabilisés sur 5 ans (en milliers de dollars)	Budgété	Réel	Écart des revenus (\$) Positif (négatif)	Écart des revenus (%) Positif (négatif)
Ministères du gouvernement du Nunavut	9 494 196	9 803 683	309 487	3,3%
Société d'énergie Qulliq	678 968	679 851	883	0,1%
Société d'habitation du Nunavut	1 531 060	1 557 739	26 679	1,7%
Collège de l'Arctique du Nunavut	246 969	303 530	56 561	22,9%
Société de développement du Nunavut	34 788	36 177	1 389	4,0%
Société de crédit commercial du Nunavut	10 112	10 260	148	1,5%
Administrations scolaires de district	67 288	85 441	18 153	27,0%
Totaux comptabilisés par les entités	12 063 381	12 476 681	413 300	3,43%
Comme comptabilisé après regroupement	10 831 800	11 211 539	379 739	3,51%
Ajustements nets du regroupement	(1 231 581)	(1 265 142)		

¹Le Collège de l'Arctique du Nunavut inclut les services gratuits fournis par le GN dans ses revenus totaux (une augmentation des contributions gouvernementales) pour compenser les dépenses correspondantes (tableau 2.1). Il s'agit de la principale source de l'écart rapporté puisque le collège ne prévoit pas de budget pour ce revenu. Les services fournis à titre gracieux sont par la suite éliminés lors du regroupement.

Dépenses consolidées

Dépenses	2019	2018	Écart (\$)	Écart (%)
Total des dépenses	2 331 798	2 199 691	132 107	6,0%

Le total consolidé des dépenses a cru de 132,1 M\$ (6 %) en 2019. Le total des dépenses par catégorie est demeuré relativement stable d'une année à l'autre, à l'exception des dépenses d'intérêts et d'amortissement qui ont cru de 32,9 % et 39,9 % respectivement. Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépenses consolidées pour 2019.



Les salaires et avantages sociaux ont augmenté de 29,9 M\$ (4,3 %) pour s'établir à 724,3 M\$ en 2019 et représentent 31,1 % des dépenses totales consolidées du GN. Des augmentations de dépenses importantes liées aux salaires et avantages ont été observées au ministère des Finances (9,7 M\$), celui de l'Éducation (5,2 M\$), de la Santé (7,1 M\$) et à la Société d'habitation du Nunavut (2,5 M\$).

Les subventions et contributions ont cru de 14,2 M\$ (7,2 %) à 210,6 M\$ en 2019 et représentent 9 % du total consolidé des dépenses du GN. Des augmentations de dépenses importantes liées aux subventions et contributions ont été observées au ministère de la Santé (4,9 M\$) et celui des Services à la famille (7,7 M\$).

Le coût des biens et services a augmenté de 95,8 M\$ pour s'établir à 1 113,7 M\$ en 2019 et représente 47,8 % du total consolidé des dépenses du GN. Des augmentations de dépenses importantes liées aux biens et services ont été observées dans les dépenses d'infrastructure (36,4 M\$) et pour la croissance de dépenses encourues par les ministères du GN (42,7 M\$), la SHN (9 M\$), la SÉQ (5,3 M\$) et le CAN (3,1 M\$).

Le coût des ventes a augmenté de 13,8 M\$ (13,3 %) à 117,4 M\$ en 2019 et représente 5 % du total consolidé des dépenses du GN. Le coût des ventes comprend 106,7 M\$ de produits pétroliers (96,3 M\$ en 2018), 7,2 M\$ de produits d'alcool et de cannabis (4,3 M\$ en 2018) et 3,5 M\$ de produits des filiales de la SDN (3,1 M\$ en 2018).

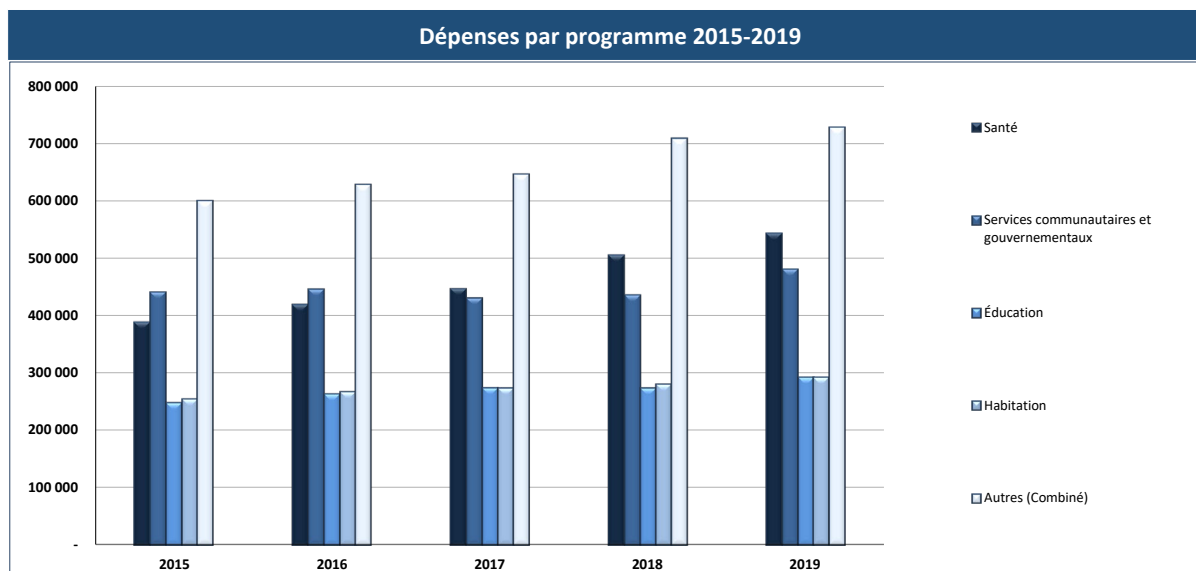
L'amortissement sur les immobilisations corporelles a diminué de 16,5 M\$ (-10,8 %) à 136,2 M\$ en 2019. C'est le résultat d'un rajustement de 31,4 M\$ à l'amortissement cumulé à l'égard du bail original avec la NCC fait en 2018, ce qui avait entraîné une pointe des dépenses d'amortissement pour cet exercice. Il n'y eut pas de rajustement semblable en 2019. Les dépenses d'amortissement représentent 5,8 % du total consolidé des dépenses pour cet exercice.

La perte pour aliénation et dépréciation d'immobilisations corporelles a diminué de 7,7 M\$ (-86,2 %) à 1,2 M\$ en 2019 et représente 0,1 % du total consolidé des dépenses.

Les dépenses d'intérêts ont augmenté de 9,5 M\$ (81,2 %) à 21,1 M\$ en 2019 et représentent 0,9 % du total consolidé des dépenses du GN. Des augmentations de dépenses importantes ont été observées pour la dette à long terme relative à l'aéroport international d'Iqaluit (8,4 M\$) et l'emprunt à long terme contracté par la SÉQ pour l'amélioration de ses centrales électriques (1,2 M\$).

L'augmentation de la provision pour moins-value a diminué de 7 M\$ (-49 %) à 7,3 M\$ en 2019 et représente 0,3 % du total consolidé des dépenses du GN. La diminution est principalement due à une réduction de 8,6 M\$ de la provision pour créances douteuses (AFDA) comptabilisée par les SCG comparativement à 2018. La provision pour créances douteuses relative aux comptes clients de la SHN (2,9 M\$) et celle liée aux ventes d'électricité de la SÉQ (1,6 M\$) sont les principales contributrices à cette dépense.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépenses par programme (ministère) sur une période de cinq ans.



Le ministère de la Santé (Santé) avait prévu des dépenses de fonctionnement de 483,2 M\$ en 2019, une augmentation de 53,1 M\$ comparativement à 2018. Les dépenses totales du ministère se sont établies à 543,2 M\$, soit un écart négatif de 60 M\$ par rapport au budget original. La principale source de cet écart peut être attribuée à des dépassements au niveau des salaires et avantages sociaux (employés occasionnels et heures supplémentaires), des déplacements (voyage pour soins médicaux et médévacs), et des contrats de service (contrats de médecins et pour soins en résidence).

Le ministère des Services communautaires et gouvernementaux (SCG) avait prévu un budget de fonctionnement de 590,6 M\$ pour 2019, une augmentation de 126,9 M\$ comparativement à 2018. Les dépenses totales du ministère se sont établies à 479,4 M\$ pour l'année, un écart positif de 111,2 M\$ par rapport au budget original. La principale source de cet écart peut être attribuée à des dépenses moins importantes que prévues au chapitre des transferts vers des tiers aux fins de projets d'infrastructure qui n'ont pas été réalisés durant l'année. Ces fonds seront reportés en 2020.

Le ministère de l'Éducation (Éducation) avait prévu des dépenses de fonctionnement de 318,3 M\$ pour 2019, une augmentation de 6,6 M\$ comparativement à 2018. Les dépenses du ministère se sont établies à 291,1 M\$ pour l'année, un écart positif de 27,2 M\$ par rapport au budget original. Le ministère a dépensé moins que prévu dans tous ses domaines d'activités, sauf celui des autres dépenses. Le Collège de l'Arctique du Nunavut, qui est inclus dans Éducation, a également bien performé cette année. Son seul écart important fut dans le domaine des services fournis gratuitement, car le collège ne peut prévoir de budget pour ce type de dépense. Cela fait partie de l'écart important rapporté par le CAN dans le tableau 2.1 ci-après².

La Société d'habitation du Nunavut (SHN) avait prévu des dépenses de 286 M\$ comme dépenses de fonctionnement pour 2019, une augmentation de 2,6 M\$ comparativement à 2018. Les dépenses réelles de la société se sont établies à 291,1 M\$ pour l'exercice, un écart négatif de 5,1 M\$ par rapport au budget original. La principale source de cet écart peut être attribuée au dépassement des dépenses dans son programme de logement social et des dépenses liées à l'administration de la société.

Le ministère de la Justice (Justice) avait prévu un budget de fonctionnement de 130,5 M\$ pour 2019, une augmentation de 5,83 M\$ comparativement à 2018. Ses dépenses réelles se sont élevées à 135,3 M\$ pour l'année, un écart négatif de 4,8 M\$ par rapport au budget original. La principale source de cet écart fut le dépassement en matière de dépenses de fonctionnement et entretien.

Le ministère des Finances (Finances) avait prévu des dépenses de fonctionnement de 202,9 M\$, une augmentation de 3,1 M\$ comparativement à 2018. Ce montant inclut le budget de la Société d'énergie Qulliq ainsi que 20 M\$ de fonds supplémentaires réservés pour des événements extraordinaires ou imprévus. Les dépenses réelles se sont établies à 191,8 M\$, un écart positif de 11,1 M\$ par rapport au budget original. Les dépenses ont été moins élevées que prévu pour le fonctionnement, l'entretien et les immobilisations. Les rajustements pour la Société d'énergie Qulliq faits au budget consolidé a donné lieu à un écart négatif, lequel a été compensé par l'inclusion d'un financement supplémentaire.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
 Discussion et analyse des états financiers
 pour l'exercice terminé le 31 mars 2019
 (en milliers de dollars)

Le ministère des Services à la famille (SF) avait prévu des dépenses de fonctionnement de 164,5 M\$ en 2019, une augmentation de 16,5 M\$ comparativement à 2018. Les dépenses du ministère se sont établies à 161,7 M\$ pour l'année, un écart positif de 2,8 M\$ par rapport au budget original. Les principaux contributeurs à cet écart furent des versements moins élevés que prévu pour les subventions et contributions et des dépenses d'immobilisation moins importantes.

Le ministère du Développement économique et des Transports (DÉT) avait prévu de dépenses de fonctionnement de 132,2 M\$ pour 2019, une augmentation de 28,5 M\$ par rapport à 2018. Les dépenses réelles du ministère se sont établies à 121,4 M\$, un écart positif de 10,8 M\$ par rapport au budget original. Le DÉT avait sous-estimé ses besoins en matière d'immobilisation. Au cours du regroupement, le budget de DÉT fut augmenté de 16 M\$ pour tenir compte de sa portion des reports estimés pour immobilisations provenant de l'année antérieure incluses dans la rubrique « immobilisations » à la page X du budget principal des dépenses, et pour sa participation aux dépenses de la SCCN et de la SDN après régularisation (3,3 M\$).

Le ministère de l'Environnement (Environnement) avait prévu des dépenses de fonctionnement de 30,7 M\$ pour 2019, une diminution de 1,1 M\$ comparativement à 2018. Les dépenses réelles du ministère ont été de 34,2 M\$ pour l'année, un écart négatif de 3,5 M\$ par rapport au budget original. Le budget de l'Environnement était plus que suffisant pour couvrir ses dépenses de fonctionnement et d'immobilisations pour l'année. L'écart négatif fut le résultat de dépenses plus élevées que prévu pour financer les accords avec des tiers.

Le ministère de la Culture et du Patrimoine (CP) a budgété 33,5 M\$ pour son fonctionnement en 2019, une augmentation de 6,2 M\$ comparativement à 2018. Les dépenses réelles du ministère se sont établies à 33,1 M\$ pour l'exercice, un écart positif de 0,4 M\$ par rapport au budget original.

Le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales (EAI) avait budgété 38,4 M\$ pour son fonctionnement en 2019, une diminution de 1,7 M\$ comparativement à 2018. Les dépenses réelles ont totalisé 25,9 M\$ pour l'année, un écart positif de 12,5 M\$ par rapport au budget original. La principale source de cet écart provient d'une sortie de fonds beaucoup moins importante que prévue pour des accords de financement avec des tiers.

L'Assemblée législative du Nunavut (ALN) avait budgété 27,4 M\$ pour son fonctionnement en 2019, une diminution de 0,3 M\$ comparativement à 2018. Ses dépenses réelles se sont établies à 23,7 M\$ pour l'année, un écart positif de 3,7 M\$ par rapport au budget original. Les principaux contributeurs à cet écart ont été des dépenses moins importantes que prévu au chapitre des salaires et avantages sociaux ainsi qu'à d'autres dépenses de fonctionnement et entretien.

Le tableau ci-dessous présente les résultats cumulatifs de chaque entité au chapitre des dépenses budgétées et réelles sur une période de cinq ans commençant en 2015 et se terminant en 2019.

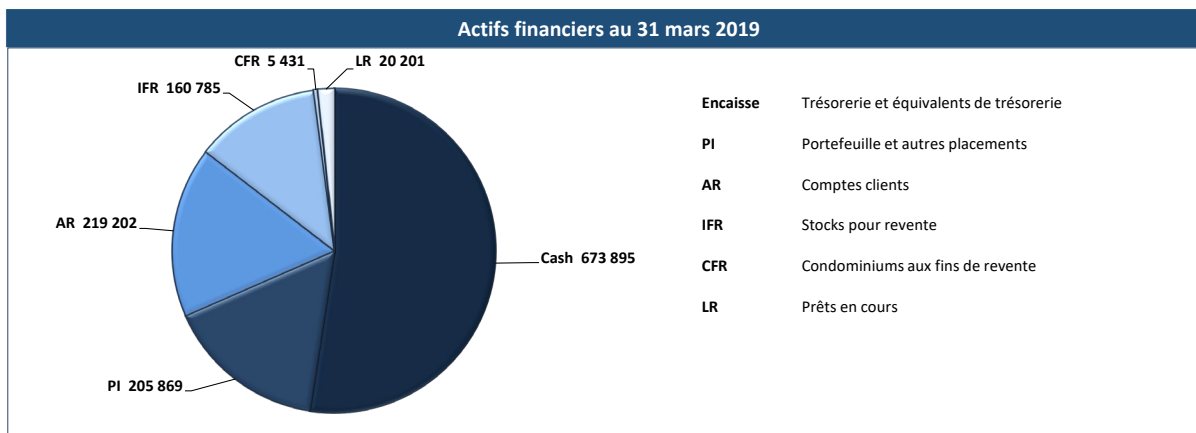
Tableau 2.1

Revenus par entité comptabilisés sur 5 ans (en milliers de dollars)	Budgété	Réel	Écart des dépenses (\$)	Écart des dépenses (%)
			Positif (négatif)	Positif (négatif)
Ministères du gouvernement du Nunavut	9 495 945	9 362 733	133 212	1,4%
Société d'énergie Qulliq	665 979	646 763	19 216	2,9%
Société d'habitation du Nunavut	1 397 173	1 379 491	17 682	1,3%
Collège de l'Arctique du Nunavut ²	246 969	294 110	(47 141)	-19,1%
Société de développement du Nunavut	32 835	32 682	153	0,5%
Société de crédit commercial du Nunavut	10 196	10 550	(355)	-3,5%
Administrations scolaires de district	65 887	84 895	(19 008)	-28,8%
Totaux comptabilisés par les entités	11 914 984	11 811 224	103 760	0,87%
Comme comptabilisé après regroupement	10 689 300	10 545 692	143 608	1,34%
Ajustements nets du regroupement	(1 225 684)	(1 265 532)		

Actifs financiers consolidés

Actifs financiers	2019	2018	Écart (\$)	Écart (%)
Total des actifs financiers	1 285 383	1 235 311	50 072	4,1%

Les actifs financiers représentent les ressources économiques dont dispose le GN pour respecter ses obligations existantes et pour financer ses activités futures. Le total consolidé des actifs financiers a cru de 50,1 M\$ (4,1 %) par rapport à l'exercice précédent. De façon générale, la situation des actifs financiers s'est légèrement améliorée, et demeure stable.



Les trésorerie et équivalents de trésorerie représentaient 52,4 % des actifs financiers du GN à la fin de l'exercice 2019 (59,8 % en 2018) et ont diminué de 65,1 M\$ essentiellement à cause des investissements du GN dans ses placements de portefeuille. Le solde des liquidités à la fin de l'exercice était de 673,9 M\$. Cependant, ce solde comprend 132,8 M\$ provenant de contribution formelle ou d'autres accords, surtout du gouvernement du Canada, pour financer des projets d'infrastructure immobilisée admissibles et des programmes précis.

Le portefeuille et autres placements représente 16 % des actifs financiers du GN (12 % en 2018) et a cru de 57,1 M\$ en 2019. Cela est principalement dû à un investissement de 50 M\$ par le GN dans un certificat de placement venant à échéance dans 366 jours. La SHN a connu une hausse de 5 M\$ de ses placements de portefeuille au cours de l'exercice propulsée par une augmentation substantielle des titres et obligations gouvernementaux qui viendront à échéance dans deux ans.

Les comptes clients représentent 17,1 % des actifs financiers du GN (19,2 % en 2018), une diminution de 17,8 M\$ en 2019. La diminution de 7,8 M\$ des comptes à recevoir du gouvernement du Canada résulte d'une réduction de 21,8 M\$ à recevoir de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et de la hausse des comptes à recevoir pour la TPS (5 M\$) et d'autres paiements de transfert (9 M\$). Les autres comptes clients ont diminué de 3,9 M\$. La provision pour créances douteuses a cru de 6,1 M\$ à 71,9 M\$ au cours de l'exercice et représente à présent quelque 44,8 % du total des autres comptes à recevoir (40 % en 2018). Cette hausse est surtout due aux créances douteuses des locataires de la SHN (35,6 M\$) et des comptes à recevoir de la vente de produits pétroliers (13,9 M\$).

Les stocks pour la revente, qui représentent 12,5 % des actifs financiers du GN (6,7 % en 2018), ont cru de 78,3 M\$ cette année. Les stocks de carburant en vrac de la division des produits pétroliers représentent 77,5 M\$ de cette hausse compte tenu de l'achat anticipé de carburant pour 2019 et pour le réapprovisionnement de 2020 au cours de l'exercice. Les produits d'alcool prévus pour la revente ont connu une hausse de 0,7 M\$.

Les stocks de condominiums aux fins de revente, qui représente 0,4 % des actifs financiers du GN (0,4 % en 2018) n'ont pas bouger. En 2016-2017, la Société d'habitation du Nunavut a acquis 62 logements à Iqaluit avec l'intention de les revendre aux employés du gouvernement du Nunavut dans le cadre du programme de condominiums pour les employés. Les ventes prévues en 2018-2019 ont été retardées à cause des difficultés à établir une société de copropriété.

Les prêts en cours, qui représentent 1,6 % des actifs financiers du GN (1,8 % en 2018), ont diminué de 2,4 M\$ en 2019. La diminution est principalement attribuable au prêt à recevoir de la Société de crédit commercial du Nunavut (2,2 M\$), un changement net des remboursements de prêt à recevoir et des débours pour prêts réalisés en cours d'exercice.

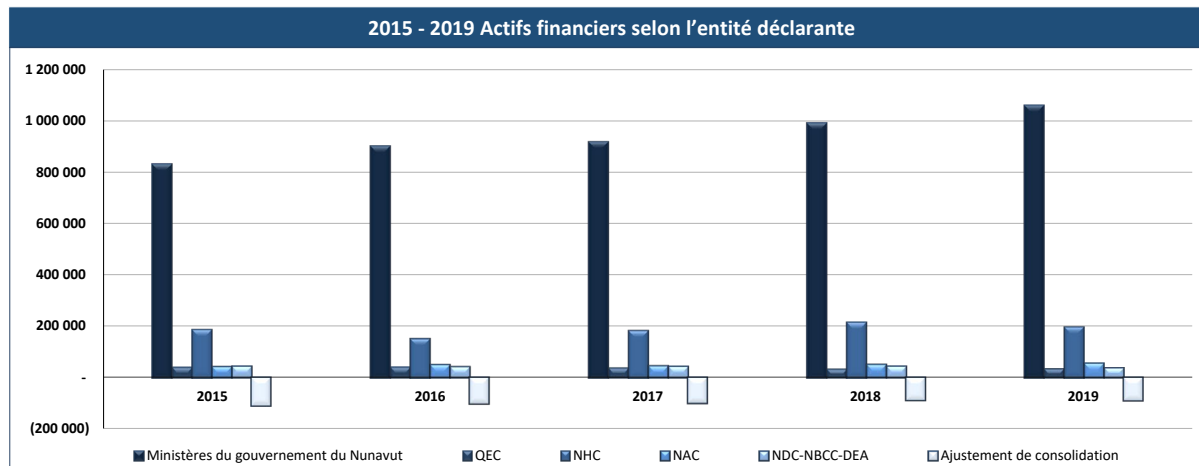
GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Discussion et analyse des états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

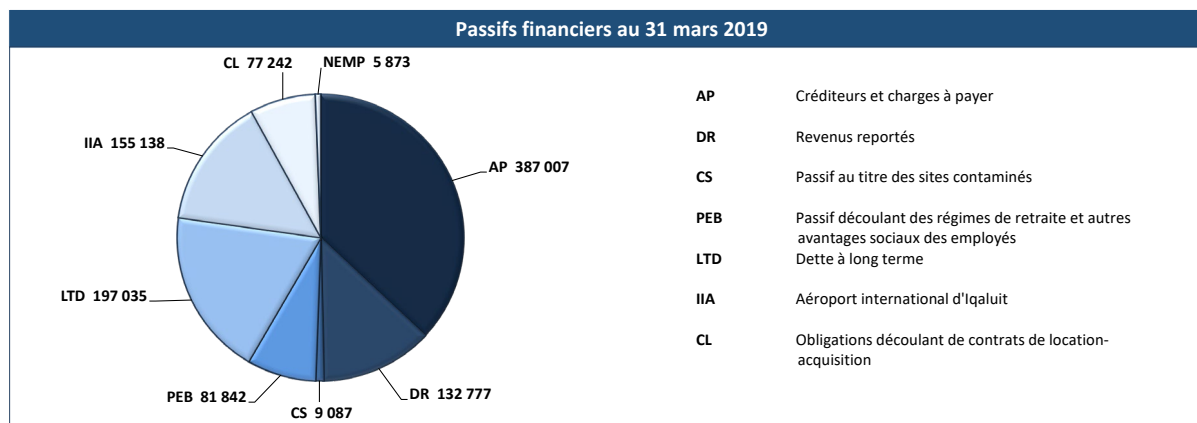
Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque entité déclarante aux actifs financiers consolidés sur une période de cinq ans.



Passifs financiers consolidés

Passif	2019	2018	Écart (\$)	Écart (%)
Total du passif	1 046 001	983 896	62 105	6,3%

Le passif se compose des obligations financières en fin d'exercice, y compris les sommes dues par le GN découlant d'activités antérieures. Le total du passif consolidé a cru de 62,1 M\$ (6,3 %) de 2018 à 2019, propulsé par un accroissement des comptes fournisseurs et des charges à payer ainsi qu'une augmentation de la dette à long terme contractée par le GN en 2019.



Les comptes fournisseurs et les charges à payer représentent 37 % du total du passif consolidé (35 % en 2018). Les comptes fournisseurs et les charges à payer ont augmenté de 45 M\$ à 387 M\$ en 2019. Cela est principalement dû à l'augmentation des charges à payer de la division des produits pétroliers pour l'achat anticipé de carburant en vue du réapprovisionnement de 2020 (33,7 M\$) et de l'augmentation des charges à payer du ministère de la Justice à l'endroit de la Gendarmerie royale du Canada (13,8 M\$).

Les revenus reportés représentent 12,7 % du total du passif consolidé (13,1 % en 2018). Les revenus reportés ont connu une augmentation nette de 4,1 M\$ au cours de l'exercice. Cela comprend une augmentation nette des revenus reportés dans le cas de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (23,1 M\$), une augmentation nette des revenus reportés dans le cas de l'entente relative à la taxe sur l'essence (6,6 M\$) et une diminution nette des revenus reportés dans le cas de la SHLC pour les investissements de la SHN dans le cadre du programme de logements abordables (19,9 M\$).

Le passif au titre des sites contaminés représente 0,9 % du total du passif consolidé pour 2019 (1 % en 2018) avec un solde de 9,1 M\$. Le ministère des Services communautaires et gouvernementaux est responsable de 89,7 % (8,2 M\$) de ce passif et a comptabilisé des obligations à l'égard de six sites (SCG = 4, DPP = 2) lesquels incluent des déversements de carburant dans deux parcs de stockage et des actifs abandonnés sur quatre sites. La SHN a comptabilisé des obligations pour neuf sites en 2019 (0,5 M\$). Tous sont liés à des déversements de carburant. La SÉQ a comptabilisé des obligations s'élevant à 0,4 M\$ pour trois déversements ayant eu lieu dans les centrales électriques de la société.

Le passif lié à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi représente 7,8 % du total du passif consolidé (7,5 % en 2018) à 81,8 M\$. Le passif a augmenté de 7,9 M\$ au cours de l'exercice surtout dû à une hausse de 6,6 M\$ des prestations de maladie après la retraite. Les coûts liés à la retraite, aux congés de maladie, aux indemnités de cessation d'emploi ont tous connu des augmentations minimales. Ce à quoi il faut s'attendre compte tenu de l'accroissement de la main-d'œuvre.

La dette à long terme constitue le second plus important contributeur au total du passif consolidé du GN, soit 18,8 % (17,8 % en 2018). La dette à long terme a cru de 21,9 M\$ à 197 M\$ au cours de l'exercice. La Société d'énergie Qulliq a contracté un emprunt additionnel de 23,2 M\$ pour ses projets d'immobilisation en 2019. Les dépenses en intérêts sur la dette à long terme ont été de 5,3 M\$ pour l'année. Des commentaires supplémentaires sont présentés sous la rubrique « Dette à long terme consolidée » de cette analyse.

L'aéroport international d'Iqaluit fut achevé le 9 août 2017. La dette à long terme liée à cet aéroport représente 14,8 % du total du passif consolidé (15,9 % en 2018) et se chiffrait à 155,1 M\$ en 2019. Le GN s'est engagé dans un partenariat public-privé (PPP) pour la conception, la construction, le financement, le fonctionnement et l'entretien de cette nouvelle infrastructure. Le GN a financé sa part des coûts de construction au moyen d'un prêt remboursable. Au cours de l'exercice, le GN a effectué des versements sur le capital totalisant 1,6 M\$. La dépense en intérêts a été de 11,3 M\$ pour l'année.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

COMPTES PUBLICS

Discussion et analyse des états financiers

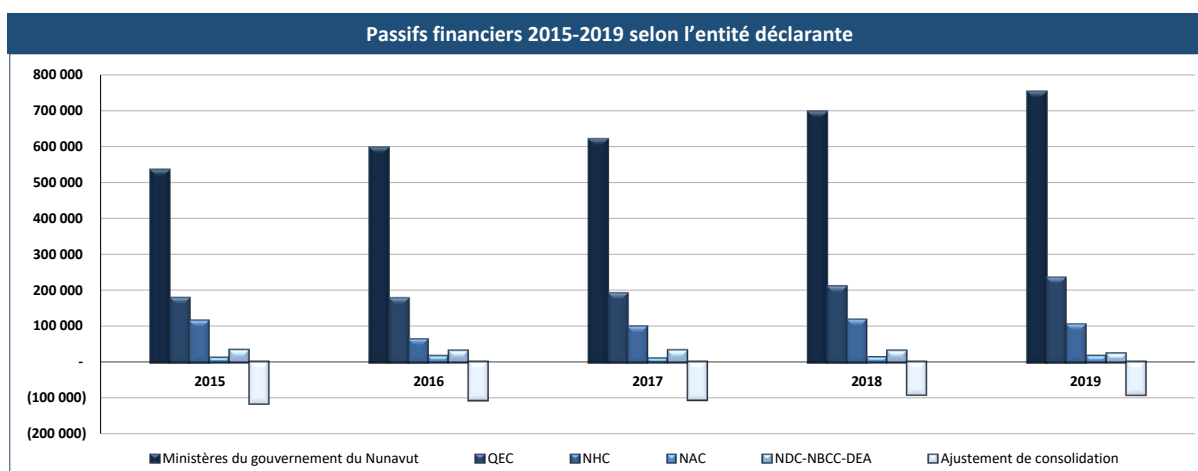
pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

Les obligations découlant de contrats de location-acquisition représentent 7,4 % du total du passif consolidé (9,4 % en 2018) et totalisaient 77,2 M\$ en 2019. Le GN a réussi à diminuer de 15,7 M\$ la somme de ses obligations découlant des contrats de location-acquisition au cours de l'exercice grâce à des versements sur le capital. Le GN a élargi la portée de ses contrats de location-acquisition en 2017-2018. Cet élargissement permettra au GN de devenir propriétaire des biens à l'expiration des contrats. Les différentes obligations liées aux contrats de location-acquisition viendront à échéance entre 2020 et 2030. La dépense en intérêts pour les contrats de location-acquisition a été de 2,8 M\$ en 2019.

Le programme de gestion de l'énergie du Nunavut (PGÉN) représente 0,6 % du total du passif consolidé du GN (0,5 % en 2018) avec un solde de 5,9 M\$. Au cours de 2019, le GN a fait des versements sur le capital totalisant 1,4 M\$ pour le programme de Baffin, mais a aussi accumulé un passif additionnel de 2,2 M\$ pour faire progresser le programme du Kivalliq. La dépense en intérêts pour le PGÉN a été de 0,3 M\$ en 2019.

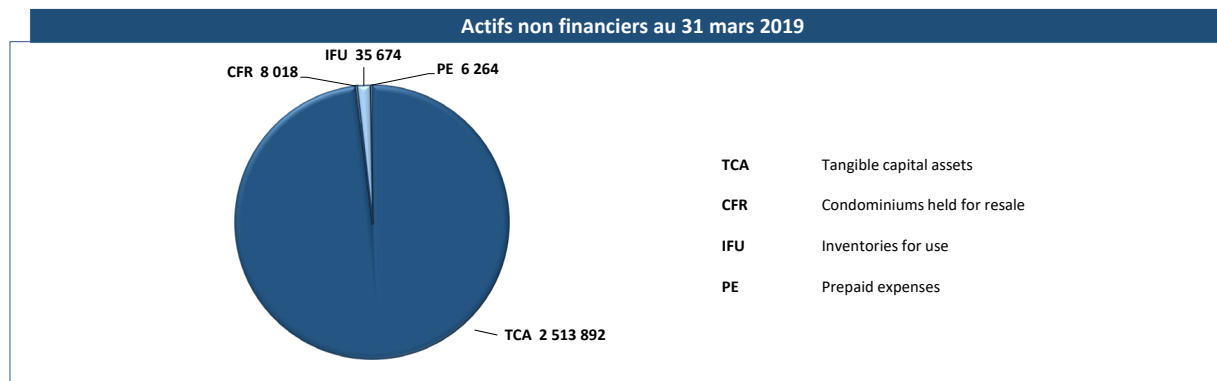
Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque entité déclarante au total du passif consolidé sur une période de cinq ans.



Total consolidé des actifs non financiers

Actifs non financiers	2019	2018	Écart (\$)	Écart (%)
Total des actifs non financiers	2 563 848	2 456 891	106 957	4,4%

Les actifs non financiers servent normalement à fournir des services aux contribuables, sauf s'ils sont vendus, auquel cas ils sont convertis en actifs financiers. Les actifs non financiers consolidés du GN sont constitués des immobilisations corporelles, des condominiums aux fins de revente, des stocks en inventaire et des frais payés d'avance.

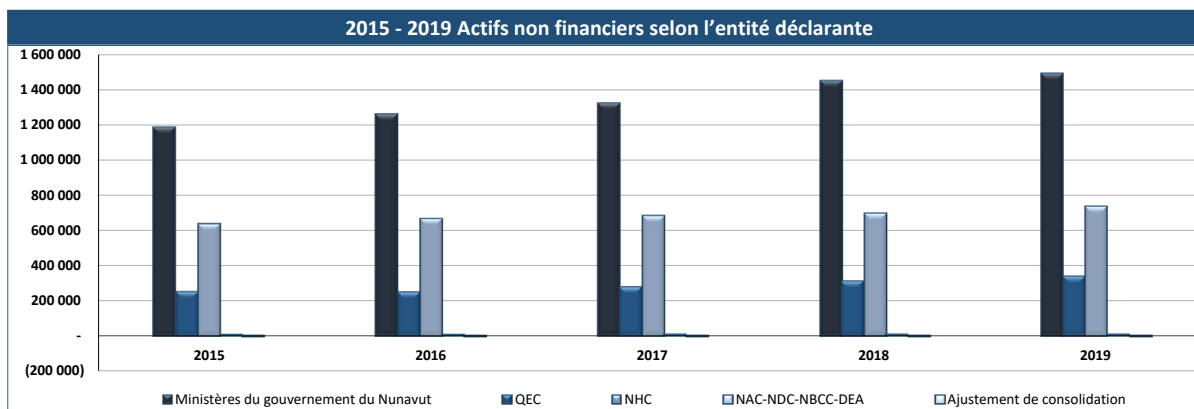


Les immobilisations corporelles ont connu une hausse nette de 104,4 M\$ en 2019. La valeur comptable nette des immobilisations corporelles du GN représente 98,1 % (2 514 M\$) du total consolidé des actifs nets comptabilisé en 2019 (98,1 %, 2 409 M\$ en 2018). Parmi les ajouts importants aux immobilisations corporelles, mentionnons la construction du centre d'apprentissage communautaire d'Iqaluit du CAN (9,7 M\$); la construction de nouvelles écoles à Kugaaruk (16,1 M\$) et Cape Dorset (7,6 M\$); la construction d'un nouveau centre de santé à Sanikiluaq (11,8 M\$); la construction d'un port en eau profonde à Iqaluit (38,7 M\$) et à Pond Inlet (14,2 M\$); la construction de logements sociaux (55,6 M\$) et pour le personnel (10,7 M\$); la construction de centrales et de réseaux électriques de la SÉQ (35,8 M\$).

Les édifices loués ou détenus par le gouvernement représentaient 68,1 % de la valeur comptable totale des immobilisations corporelles à la fin de 2019. Plusieurs de ces édifices ont été amortis pour 19 ans de leur vie utile de 30 ans. Ce qui signifie que les édifices du GN exigeront sans doute davantage d'entretien dans les années qui viennent.

Les condominiums aux fins de revente, les stocks destinés à l'utilisation et les frais payés d'avance constituent le solde de 1,9 % (50 M\$) du total consolidé des actifs non financiers du GN. Il n'y eut aucun changement important dans l'un ou l'autre de ces comptes en 2019.

Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque entité déclarante au total consolidé des actifs non financiers sur une période de cinq ans.

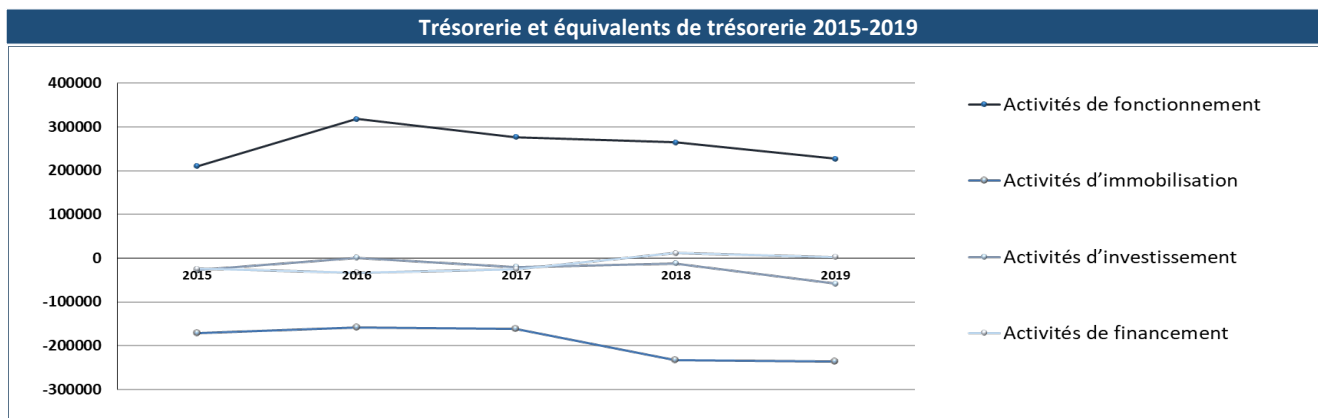


Flux de trésorerie consolidés

L'état consolidé des flux de trésorerie explique l'évolution des espèces et quasi-espèces depuis l'exercice précédent. Le GN utilise la méthode directe de préparation et présente séparément les liquidités fournies par (utilisées pour) le fonctionnement, les activités d'immobilisation, d'investissement et de financement.

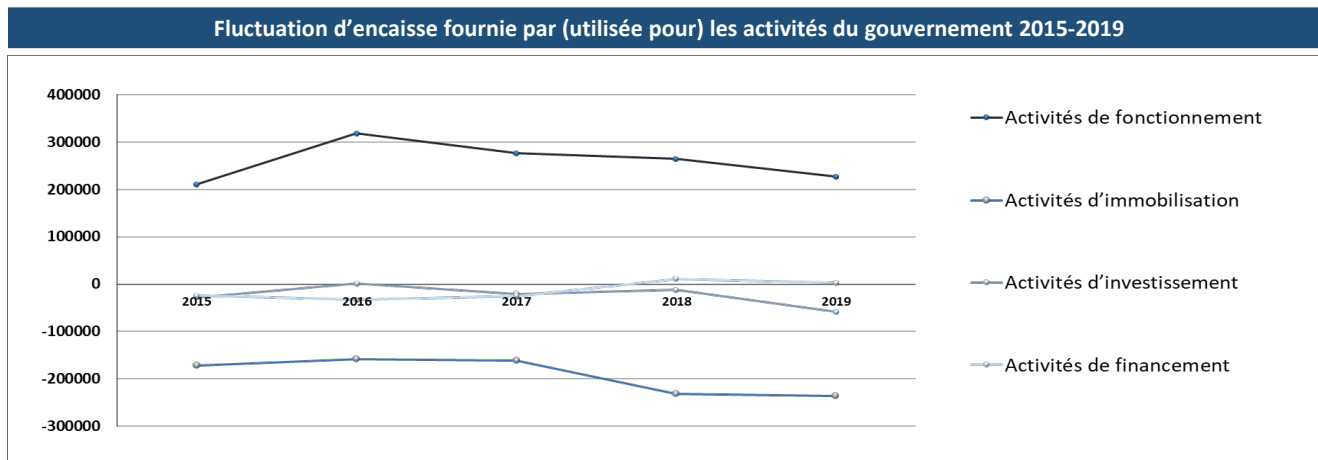
À la fin de 2019, le GN disposait de 673,9 M\$ en espèces ou quasi-espèces, ce qui représentait 52,4 % (59,8 % en 2018) de ses actifs financiers consolidés. Cependant, ce solde comprend 132,8 M\$ provenant de contribution formelle ou d'autres accords, surtout du gouvernement du Canada, pour financer des projets d'infrastructure immobilisée admissibles et des programmes précis.

L'état de trésorerie du GN a diminué de 65,1 M\$ (-8,8 %) au cours de l'exercice. Le principal contributeur à cette diminution a été l'investissement de 50 M\$ en argent comptant dans les placements de portefeuille, lequel viendra à échéance dans 366 jours.



La Société d'énergie Qulliq a des emprunts bancaires. Une partie du financement de la SÉQ provient d'une marge de crédit bancaire ayant une limite de 20 M\$ et dont les intérêts sont calculés au taux préférentiel moins 0,5 %. Le gouvernement du Nunavut a garanti cette marge de crédit. En 2019, la dette bancaire de la SÉQ s'élevait à 9,9 M\$ (11,2 M\$ en 2018).

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie fournis par (utilisés pour) le fonctionnement, les immobilisations, les investissements et le financement sur une période de cinq ans.



GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Discussion et analyse des états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

Compte tenu de la nature des activités, les liquidités fournies par (utilisées pour) le fonctionnement sont les plus sujettes à fluctuation sur une base annuelle. Les variations de liquidités obtenues de transferts du gouvernement du Canada et celles utilisées pour l'achat de biens et de services et pour les salaires et avantages sont les principales responsables de ces fluctuations. D'autre part, les changements apportés aux lois de l'impôt sur le revenu, les besoins de soutien financier pour le public et les affaires, et la disponibilité des transferts provenant de tiers peuvent aussi engendrer des fluctuations inattendues des liquidités disponibles.

Compte tenu de la nature des changements nets des immobilisations corporelles, il est improbable que le GN obtiennent des liquidités provenant de ses activités liées aux immobilisations. Au cours de la période de cinq ans, les liquidités utilisées pour l'achat d'immobilisations sont demeurées relativement stables, mais le GN et la SÉQ ont récemment procédé à des acquisitions plus importantes que la normale en 2018 et 2019.

Les liquidités fournies par (utilisées pour) les activités d'investissement est lié de très près aux achats et aux ventes de placements de portefeuille et autres investissements. Au cours des cinq dernières années, le GN n'a généré aucune liquidité provenant de ces activités. Il ne faut pas confondre cette situation avec un manquement à générer des revenus, comme c'était l'intention. Les liquidités générées par les intérêts gagnés sur les prêts à recevoir et les placements de portefeuille sont classées comme des flux de trésorerie de fonctionnement.

Les liquidités provenant des activités de financement sont liées de très près au calendrier des versements et des remboursements de la dette à long terme, en particulier celle de la Société d'énergie Qulliq. Une tendance qui reflèterait un accroissement des liquidités utilisées pour rembourser la dette à long terme indiquerait que les soldes de liquidités actuels sont insuffisants pour maintenir les programmes et les infrastructures sans devoir recourir à une dette à long terme supplémentaire.

Le tableau ci-dessous présente les fluctuations cumulatives des liquidités pour chaque entité de 2015 à 2019.

Tableau 3.1

Totaux comptabilisés par entité (en milliers de dollars)	Fonctionnement	Immobilisations	Investissements	Activités de financement	Total de trésorerie
Ministères du GN	835 663	(504 089)	(53 542)	(144 480)	133 552
SÉQ	83 481	(165 093)	-	86 410	4 798
SHN	37 248	35 340	(57 931)	(9 425)	5 232
CAN	13 602	(1 384)	-	(408)	11 810
SDN	4 004	(641)	(526)	(328)	2 510
SCCN	1 746	(135)	1 337	(7 000)	(4 051)
ASD	(1 011)	-	-	-	(1 011)
Totaux comptabilisés par les entités	974 734	(636 002)	(110 662)	(75 231)	152 840
ÉFC Totaux comptabilisés	1 296 553	(960 157)	(117 532)	(68 290)	150 574
Rajustements nets du regroupement	321 819	(324 155)	(6 870)	6 941	(2 266)

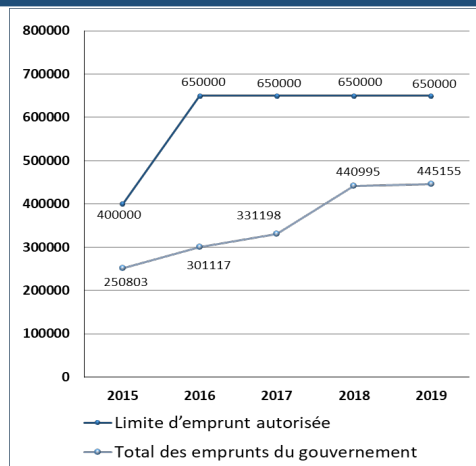
Dettes à long terme consolidées

Au 31 mars 2019, le Gouverneur général en conseil du Canada, en vertu du paragraphe 27(4) de la Loi sur le Nunavut, a autorisé le GN à emprunter jusqu'à un maximum de 650 M\$. Le gouvernement du Canada a établi cette limite en 2016, relevée par rapport à l'exercice 2015 alors qu'elle était de 400 M\$ et de 250 M\$ en 2012. Le GN a été en mesure de fonctionner à l'intérieur de ce plafond d'emprunt tout au long de 2019. Par contre sa dette à long terme a augmenté de 4,2 M\$ à 445,2 M\$ (441 M\$ en 2018). Sa capacité d'emprunt disponible à la fin de l'exercice était de 204,8 M\$ (209,0 M\$ en 2018).

La dette à long terme actuelle du gouvernement du Nunavut se décline comme suit :

	2019	2018	Variation (\$)
Ministères du GN			
- Hypothèque à rembourser	830	1 309	(479)
- Programme de gestion de l'énergie du Nunavut	5 873	5 095	778
- Aéroport international d'Iqaluit	155 138	156 692	(1 554)
- Obligations découlant de contrats de location-acquisition	74 710	90 340	(15 630)
Société d'énergie Qulliq			
- Dette à long terme	186 483	163 263	23 220
- Accord de contribution à rembourser	1 352	1 352	-
- Marge de crédit bancaire	9 867	11 201	(1 334)
Société d'habitation du Nunavut			
- Dette à long terme	8 370	9 167	(797)
- Obligations découlant de contrats de location-acquisition	2 010	2 394	(384)
Collège de l'Arctique du Nunavut			
- Obligations découlant de contrats de location-acquisition	522	182	340
Total de la dette à long terme	445 155	440 995	4 160
Limite d'emprunt autorisée	650 000	650 000	-
Capacité d'emprunt disponible	204 845	209 005	(4 160)

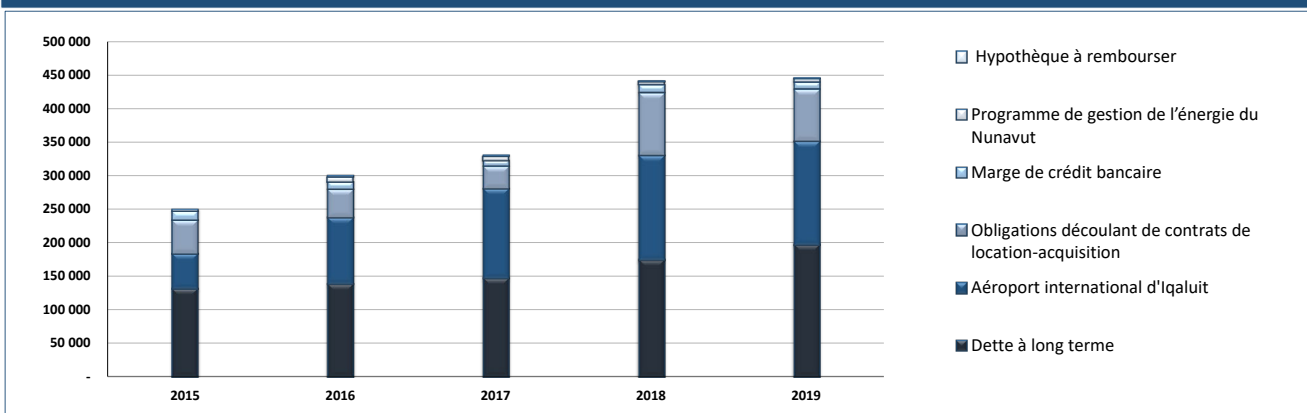
2015 - 2019 Emprunts du GN sous le plafond de la dette



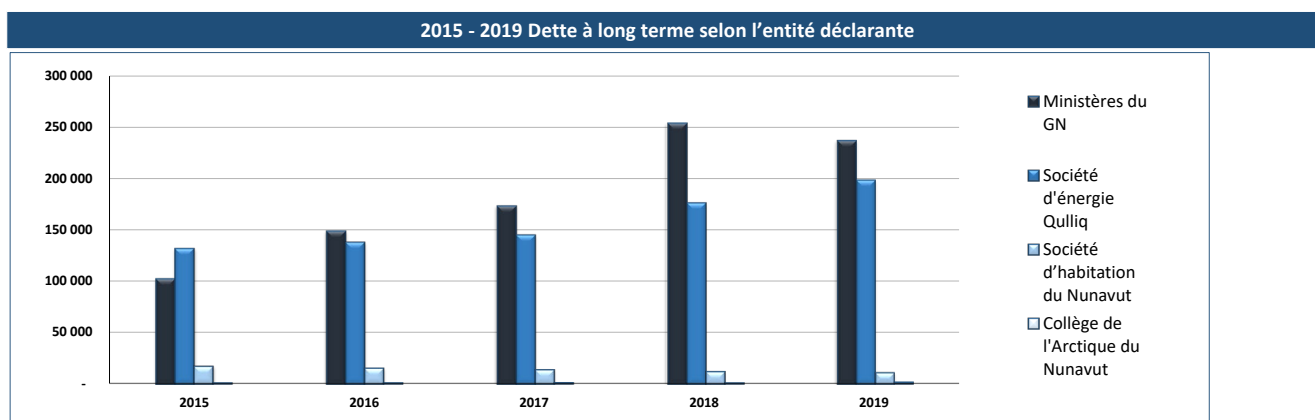
Le GN et ses entités déclarantes ont recours à l'endettement pour obtenir des fonds pour la réalisation de projets à forte intensité en capital. Les principaux contributeurs à la dette à long terme accrue du GN comprennent la Société d'énergie Qulliq et la Société d'habitation du Nunavut, puisqu'elles doivent financer les besoins en capitaux nécessaires à leurs activités, la dette liée à l'aéroport international d'Iqaluit et la dette contractée pour financer les contrats de location-acquisition à long terme.

Le tableau ci-dessous présente le type de projets d'immobilisation que le GN a financé au moyen de sa dette à long terme sur une période de cinq ans.

2015 - 2019 Dette à long terme selon le type



Le tableau ci-dessous présente la participation de chaque entité déclarante à la dette consolidée sur une période de cinq ans.



Les ministères du GN sont responsables actuellement de 53,1 % du total de la dette consolidée (57,5 % en 2018). Cette réduction de 16,9 M\$ de leur dette à long terme en 2019 (augmentation de 80,3 M\$ en 2018) est largement due à un versement sur le capital de 15,6 M\$ lié aux contrats de location-acquisition. Dans un avenir rapproché, le GN ajoutera à sa dette à long terme à mesure que le programme de gestion de l'énergie du Nunavut sera implanté dans le Kivalliq. À l'inverse, l'hypothèque à payer par le GN sera complètement remboursée à la fin de 2020.

La dette à long terme de la Société d'énergie Qulliq s'établit à 44,4 % du total consolidé de la dette (39,9 % en 2018). La SÉQ a augmenté sa dette à long terme de 21,9 M\$ (28,3 M\$ en 2018) en 2019 pour financer des ajouts à ses immobilisations corporelles, principalement des centrales électriques au diesel. Les emprunts de la SÉQ valent actuellement 1,48 fois ses excédents accumulés (1,37 en 2018), et respectent l'article 25 de la Loi sur la Société d'énergie Qulliq. Le GN garantit cette dette et a augmenté sa limite de garantie au cours de l'exercice de 200 M\$ à 250 M\$ pour permettre à la SÉQ de couvrir ses besoins en immobilisations.

Intérêts sur la dette à long terme

La dépense d'intérêts sur la dette à long terme a totalisé 19,7 M\$, une hausse de 9,1 M\$ comparativement à 2018 (10,6 M\$ en 2018) principalement à cause de l'aéroport international d'Iqaluit (augmentation de 8,4 M\$). Le GN accumule des dépenses d'intérêts sur sa dette à long terme (5,3 M\$), l'aéroport international d'Iqaluit (11,3 M\$), les obligations découlant des contrats de location-acquisition (2,8 M\$) et le programme de gestion de l'énergie du Nunavut (0,3 M\$). Les liquidités utilisées pour payer les intérêts sur la dette à long terme ont totalisé 20,3 M\$ en 2019 (11,4 M\$ en 2018). Ces sommes doivent être prise en compte pour évaluer les flux de trésorerie à venir et les décisions visant à contracter de nouveaux emprunts à long terme.

Cote de crédit

Le 6 décembre 2018, DBRS Limited (DBRS) a attribué une cote de AA (basse) avec tendance stable au gouvernement du Nunavut. Ci-après, un résumé des éléments importants mentionnés par DBRS concernant cette cote :

- » Enchâssé dans une loi fédérale, le cadre institutionnel dissocie les finances gouvernementales d'une petite économie sous-jacente et fournit au gouvernement des finances stables et un faible fardeau de la dette. La tendance stable reflète la conviction de DBRS que le cadre institutionnel est peu susceptible de changer sur un horizon à moyen terme. Ainsi, DBRS s'attend à ce que les résultats budgétaires demeurent solides et le fardeau de la dette plutôt faible.
- » La croissance économique devrait demeurer solide quoique volatile à moyen terme. Une solide croissance démographique, davantage d'infrastructures publiques et des investissements constants dans le secteur des ressources contribueront à la croissance des résultats économiques.
- » Le territoire a de grands besoins en infrastructure, et les infrastructures sont une priorité du gouvernement. À moyen et long terme, DBRS est d'avis que ces besoins mèneront à davantage d'emprunts. Cependant le cadre institutionnel limitera l'effet levier.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Discussion et analyse des états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

Indicateurs de l'état des finances

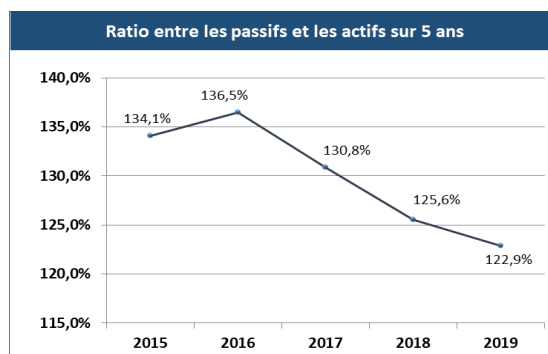
La viabilité, la flexibilité et la vulnérabilité sont des composantes importantes de la santé financière générale du GN et sont abordées ci-après.

Viabilité

La viabilité vise à mesurer la capacité financière du GN à financer ses programmes et services existants et ses obligations envers ses fournisseurs sans avoir recours à des ajustements perturbateurs de revenus et dépenses, comme une augmentation de la dette ou du taux d'imposition. Ces indicateurs permettent de mieux comprendre la façon dont le gouvernement équilibre ses obligations et sa dette.

- **Ratio actifs financiers-passifs** Le ratio actifs financiers-passifs indique quelle portion de ses revenus à venir le GN devra utiliser pour couvrir les coûts de transactions ou d'événements antérieurs. Le ratio du GN s'établissait à plus de 100 % en 2019 (122,9 %). Cela indique que ses actifs financiers étaient suffisants pour faire face à ses obligations courantes et pour financer ses activités à venir. Un ratio inférieur à 100 % signifierait que le GN aurait besoin d'utiliser des revenus à venir ou d'accroître sa dette pour financer ses activités.

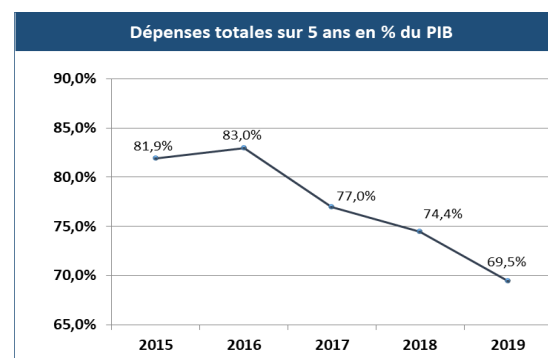
31 mars	Actifs financiers	Passif	Actifs financiers/passifs
2015	1 025 279	764 790	134,1%
2016	1 074 100	786 978	136,5%
2017	1 117 245	853 957	130,8%
2018	1 235 311	983 896	125,6%
2019	1 285 383	1 046 001	122,9%
Variation (\$), d'une année à l'autre	50 072	62 105	
Variation (%), d'une année à l'autre	3,9%	5,9%	
Variation (\$), tendance sur 5 ans	260 104	281 211	
Variation (%), tendance sur 5 ans	25,4%	36,8%	



Malgré un ratio de 122,9 % en 2019, la tendance du ratio du GN est en décroissance depuis 2016. Ce qui pourrait ne pas être viable, car cela signifie que le GN pourrait connaître des difficultés à faire face à ses obligations et à couvrir ses coûts d'activités si la croissance des passifs continue de dépasser celle des actifs financiers.

- **Total des dépenses en pourcentage du PIB** Le total des dépenses en pourcentage du PIB compare le taux de croissance des dépenses du GN par rapport au taux de croissance de l'économie (PIB) dans laquelle il opère. Le ratio du GN en 2019 se situait à 69,5 %, ce qui signifie que les dépenses du GN en 2019 n'ont pas excédé le PIB réel du Nunavut pour l'année.

31 mars	Total des dépenses	PIB du Nunavut (M\$ de 2012)	Dépenses total/PIB
2015	1 928 004	2 353 000	81,9%
2016	2 019 434	2 434 300	83,0%
2017	2 066 765	2 685 300	77,0%
2018	2 199 691	2 955 000	74,4%
2019	2 331 798	3 357 000	69,5%
Variation (\$), d'une année à l'autre	132 107	402 000	
Variation (%), d'une année à l'autre	6,0%	13,6%	
Variation (\$), tendance sur 5 ans	403 794	1 004 000	
Variation (%), tendance sur 5 ans	20,9%	42,7%	



Source : Bureau de la statistique du Nunavut, 1er mai 2019. « Produit intérieur brut du Nunavut par industrie »
« Le produit intérieur brut prévu pour 2019 était basé sur les projections du Conference Board du Canada.

Le ratio du GN a diminué de 83 % en 2016 à 69,5 % en 2019 alors que le PIB a cru plus rapidement que les dépenses. Une croissance économique relative continue aura une incidence positive sur la viabilité du GN en matière d'augmentation des dépenses et contribuera à réduire sa dépendance à l'égard des transferts provenant du Canada.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

COMPTES PUBLICS

Discussion et analyse des états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

La force de l'économie nunavoise est étroitement liée aux vastes réserves minérales du territoire et aux fluctuations des prix mondiaux des matières premières. Le Conference Board du Canada et Statistique Canada avaient prévu une croissance de 13,6 % du PIB du Nunavut pour 2019. Cette croissance ne va pas sans son lot de défis. Le taux de chômage demeurera dans les deux chiffres à cause de la faible participation au marché de l'emploi et de la pénurie de main-d'œuvre spécialisée. Le Nunavut continuera de perdre les avantages liés aux effets multiplicateurs puisque les salaires versés aux travailleurs migrants sont dépensés à l'extérieur du territoire. Les dépenses de programmes devraient augmenter de façon régulière à mesure de la croissance de la population et de la demande de services.

Flexibilité

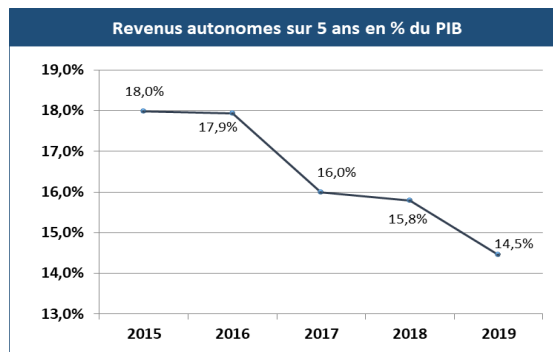
La flexibilité permet d'évaluer la capacité du GN à augmenter ses ressources financières par une hausse de ses revenus ou du fardeau de sa dette afin de répondre à la croissance de ses obligations. L'augmentation de la dette et de l'impôt réduit la flexibilité et la capacité du GN à s'adapter aux circonstances changeantes. L'évaluation de la flexibilité permet de mieux comprendre comment le GN gère ses finances.

- **Revenus autonomes en pourcentage du PIB.** Les revenus autonomes en pourcentage du PIB constituent un excellent indicateur de la capacité du GN à générer des revenus de sa propre économie par rapport au PIB territorial. Les revenus autonomes du GN en 2019 provenaient principalement de la taxation (30,7 %), de la vente de produits pétroliers (27,4 %) et de la vente d'électricité par la SEQ (14,6 %).

Les revenus autonomes du GN par rapport à la taille de son économie ont décliné régulièrement au cours de cinq dernières années, passant de 18 % en 2015 à 14,5 % en 2019. Sans une croissance importante de ses revenus autonomes, le GN demeurera vulnérable aux variations de financement provenant du Canada.

31 mars	Revenus autonomes	PIB du Nunavut (M\$ de 2012)	Revenus autonomes/PIB
2015	423 338	2 353 000	18,0%
2016	436 718	2 434 300	17,9%
2017	429 378	2 685 300	16,0%
2018	466 714	2 955 000	15,8%
2019	485 087	3 357 000	14,5%
Variation (\$), d'une année à l'autre	18 373	402 000	
Variation (%), d'une année à l'autre	3,9%	13,6%	
Variation (\$), tendance sur 5 ans	61 749	1 004 000	
Variation (%), tendance sur 5 ans	14,6%	42,7%	

Source : Bureau de la statistique du Nunavut, 1er mai 2019. « Produit intérieur brut du Nunavut par industrie »
« Le produit intérieur brut prévu pour 2019 était basé sur les projections du Conference Board du Canada.



Les revenus de la plupart des provinces et territoires du Canada proviennent surtout des impôts. Au Nunavut, les impôts représentaient seulement 6,1 % (148,8 M\$) du revenu total consolidé en 2019 (5,5 %, ou 115 M\$ en 2018). Le GN a le choix d'augmenter ses revenus autonomes en augmentant les taux d'imposition. Cependant, la petite économie du Nunavut est limitée quant au taux qu'elle est en mesure de supporter. L'attention du GN a surtout porté sur la façon d'accroître ses revenus en travaillant plutôt à agrandir l'assiette imposable. Cet objectif fait partie de la mission de la Société de crédit commercial du Nunavut et de la Société de développement du Nunavut.

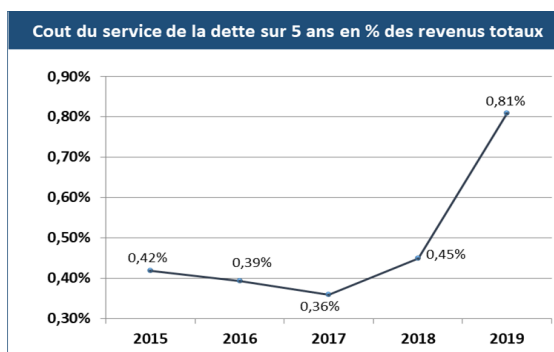
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Discussion et analyse des états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

- **Cout du service de la dette en pourcentage du total des revenus**. Le ratio cout du service de la dette-revenus indique quelle portion des revenus du GN devront être consacrés au financement des emprunts antérieurs. Si les revenus actuels sont nécessaires pour financer des emprunts antérieurs, ils ne sont pas disponibles pour le financement des programmes et services aux citoyens actuels et futurs.

Le ratio couts-revenus du service de la dette a fluctué de 0,36 % à 0,81 % au cours des cinq dernières années. Le ratio a diminué de 2015 à 2017 et jusqu'en 2018 alors qu'il a augmenté légèrement de 0,09 %. En 2019, ce ratio est passé à 0,81 %.

31 mars	Intérêts sur la dette à long terme	Total des revenus	Cout de la dette/revenus
2015	8 816	2 109 507	0,42%
2016	8 498	2 164 011	0,39%
2017	7 706	2 150 809	0,36%
2018	10 602	2 360 490	0,45%
2019	19 631	2 426 722	0,81%
Variation (\$), d'une année à l'autre	9 029	66 232	
Variation (%), d'une année à l'autre	85,2%	2,8%	
Variation (\$), tendance sur 5 ans	10 815	317 215	
Variation (%), tendance sur 5 ans	122,7%	15,0%	



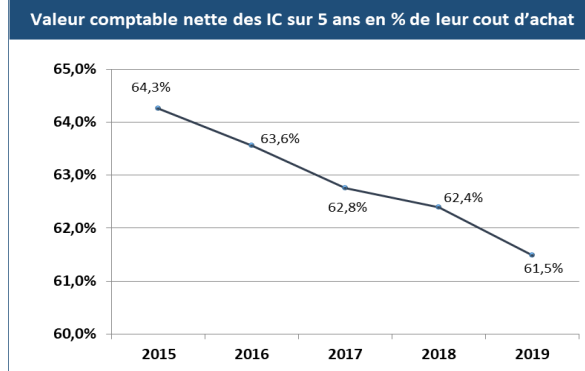
Cette poussée soudaine des intérêts sur la dette à long terme en 2019 est due à l'emprunt contracté pour financer l'aéroport international d'Iqaluit. À 0,81 % du total des revenus consolidés, le cout de la dette actuelle ne représente pas une contrainte à la capacité du GN à maintenir ses programmes.

Les couts liés au service de la dette varient selon le montant de la dette contractée par le GN. La première obligation du GN est de rembourser les intérêts accumulés sur la dette une fois celle-ci émise. Le défaut de faire les paiements d'intérêts courants aurait des conséquences sur la capacité du GN à contracter de nouveaux emprunts à l'avenir et affecterait également le taux d'emprunt exigés par les prêteurs.

- **Valeur comptable nette des immobilisations en pourcentage du cout des immobilisations corporelles**. La valeur comptable nette (VCN) des immobilisations corporelles en pourcentage du cout de celles-ci mesure la durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles du GN.

Le ratio du GN s'établit actuellement à 61,5 %, bien qu'il ait diminué régulièrement depuis 2015 alors qu'il était à 64,3 %. Le déclin du ratio donne à penser que les immobilisations corporelles de base du GN sont âgées et que ces actifs vieillissent plus rapidement qu'ils ne sont remplacés à la fin de leur vie utile. Les réparations et l'entretien représentent un problème important pour le GN, car les besoins en dépenses continueront d'augmenter à l'avenir, ce qui résultera en une capacité de dépenser réduite dans les autres domaines de programme.

31 mars	Total de la valeur comptable des immobilisations corporelles	Cout total des immobilisations corporelles	VCN/IC
2015	2 039 942	3 174 682	64,3%
2016	2 140 087	3 366 792	63,6%
2017	2 230 729	3 554 679	62,8%
2018	2 409 523	3 861 690	62,4%
2019	2 513 892	4 088 170	61,5%
Variation (\$), d'une année à l'autre	104 369	226 480	
Variation (%), d'une année à l'autre	4,3%	5,9%	
Variation (\$), tendance sur 5 ans	473 950	913 488	
Variation (%), tendance sur 5 ans	23,2%	28,8%	



GOUVERNEMENT DU NUNAVUT COMPTES PUBLICS

Discussion et analyse des états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

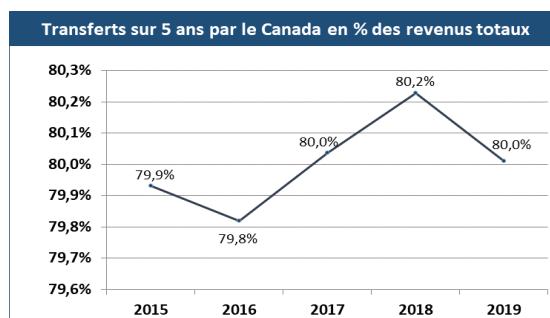
(en milliers de dollars)

Vulnérabilité

Les indicateurs de vulnérabilité permettent d'évaluer la dépendance du GN à l'égard de revenus hors de son contrôle ainsi que son exposition aux risques susceptibles d'affecter sa capacité à faire face à ses obligations. Plus faible est la source de revenus autonomes du GN, plus grande est sa dépendance à l'égard des décisions financières de tiers.

- **Transferts du Canada en pourcentage des revenus totaux.** Le total des transferts du Canada représentait 80 % des revenus totaux du GN en 2019. Le GN demeure fortement tributaire des sources de financement fédérales et est vulnérable aux variations de niveaux de financement du Canada. Le ratio des transferts du gouvernement fédéral-total des revenus demeure statique, ayant varié de 79,8 % à 80,2 % au cours des cinq dernières années.

31 mars	Total des transferts du Canada	Total des revenus du GN	Transferts du Canada/revenus du GN
2015	1 686 169	2 109 507	79,9%
2016	1 727 293	2 164 011	79,8%
2017	1 721 431	2 150 809	80,0%
2018	1 893 776	2 360 490	80,2%
2019	1 941 635	2 426 722	80,0%
Variation (\$), d'une année à l'autre	47 859	66 232	
Variation (%), d'une année à l'autre	2,5%	2,8%	
Attribution (%)	80,0%	100,0%	



Résumé des risques financiers

Le gouvernement du Nunavut croit à l'importance de bien gérer les risques afin de prendre des décisions financières éclairées, d'utiliser efficacement les ressources disponibles et pour améliorer ses plans stratégiques et d'éventualités. Les risques suivants avaient été identifiés pour 2019 :

- » Aucune route ou autoroute ne permet de relier les municipalités et hameaux ni le reste du Canada.
- » Le résultat des éventualités listées dans les notes aux états financiers consolidés (note 20).
- » Les conséquences inconnues des changements climatiques (p. ex., dommages aux infrastructures, mise en valeur des ressources naturelles, pénuries d'eau, etc.)
- » Les changements démographiques (p. ex., établissements de soins de longue durée, perte d'expertise, services de garderie, besoins en éducation)
- » L'incidence du regroupement des compagnies aériennes (p. ex., modifications des tarifs de déplacements médicaux, changements d'horaire ou de routes, couts du fret)
- » La poursuite de la pénurie de logements face à la croissance de la population (p. ex., besoin immédiat de 3 000 logements additionnels)
- » L'insécurité alimentaire (p. ex., prix élevés, disponibilité et qualité des produits en épicerie) Les risques associés aux approvisionnements en nourriture traditionnelle
- » L'augmentation de la demande pour des services en santé mental
- » La détermination des responsabilités environnementales et la précision des couts de réhabilitation
- » La pénurie et la mouvance du personnel
- » Les changements apportés aux sommes transférées au GN au moyen de la formule de financement des territoires et d'autres bailleurs de fonds tiers
- » Les effets inconnus de la dévolution prévue
- » L'augmentation des pertes en infrastructure due aux incendies criminels et les complications conséquentes pour l'obtention de couverture d'assurance pour les actifs du GN
- » La poursuite de la dépendance aux centrales électriques alimentées au diésel, sans système d'appoint
- » Les changements de facteurs économiques (p. ex., fluctuation des prix des matières premières, inflation, taux d'intérêts, etc.)
- » Les conséquences des changements potentiels aux lois et règlements fédéraux et territoriaux

Le gouvernement du Nunavut a la responsabilité d'établir et d'appliquer des politiques et des procédures de gestion du risque et est entièrement responsable des résultats. Le GN adaptera ses politiques et procédures de gestion du risque pour prendre en compte la portée, l'importance et la nature de l'exposition aux risques.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTE PUBLICS
 Discussion et analyse des états financiers
 pour l'exercice terminé le 31 mars 2019
 (en milliers de dollars)

Résumé des indicateurs économiques clés

	2015	2016	2017	2018	2019 (f)
Produit intérieur brut					
PIB nominal (selon les dépenses, M\$)	2 397	2 443	2 855	3 112	3 431
PIB réel (prix de base, M\$ de 2007)	1 930	1 966	2 228	2 377	2 571
PIB réel par personne (prix de base, M\$ de 2007)	52 721	52 882	56 831	61 910	65 500
Part du gouvernement dans le PIB (réel, %)	34,9	34,9	31,5	29,3	27,7
Investissement des entreprises dans les immobilisations (M\$ de 2012)	687	704	1 071	-	-
Population et emploi					
Population, 1er juillet (nombre de personnes)	36 608	37 177	37 996	38 396	39 259
Emploi (nombre de personnes employées)	12 700	13 500	13 400	13 500	-
Taux de chômage (%)	15,9	14,9	14,6	14,1	-
Taux d'emploi (% de la population de 15 ans et +)	53,2	55,9	54,9	54,0	-
Taux d'activité (%)	63,2	65,6	64,3	62,9	-
Rémunération hebdomadaire moyenne (\$)	1 256	1 277	1 332	1 381	-
Total des revenus (déclarants, M\$)	1 040,1	1 045,5	1 095,4	-	-
Revenu total médian (déclarants, \$)	29 450	31 270	-	-	-
Part du total des revenus des premiers 10 % (%)	34,0	33,4	33,2	-	-
Bénéficiaires de l'aide au revenu	14 428	14 337	14 952	-	-
Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires – chiffres bruts (%)	32,8	43,0	48,5	-	-
Tendances monétaires					
Taux de financement à un jour de la Banque du Canada (%)	0,6	0,5	0,7	1,75	-
Indice des prix à la consommation, Iqaluit (2002=100)	120,4	123,4	125,4	129,2	-
Cout du panier à provisions au Nunavut (24 produits)	165,3	172,9	171,0	174,1	-
Loyer mensuel moyen, Iqaluit (excluant les logements sociaux)	2 511	2 542	2 604	-	-
Taux de change CAD/USD	0,78	0,75	0,77	0,77	-
Matières premières					
Indice des métaux et des minéraux de la Banque du Canada	535,1	503,9	560,6	592,7	-
Valeur totale de la production minérale [en milliers \$]	644 165	700 094	844 426	-	-
Prix de l'or [\$ US/oz troy, moyenne annuelle]	1 160	1 249	1 258	1 269	-
Prix du fer (CFR port de Tianjin, \$ US/tonne sèche, moyenne annuelle)	56	59	72	70	-
Prix de l'uranium [\$ US/livre, moyenne annuelle]	37	26	22	25	-
Indice des prix à l'exportation des diamants — FRED [décembre 2013=100]	106,1	105,0	100,1	101,5	-

Annexe A – Composants des états financiers

Le tableau ci-après présente un sommaire de certains composants particuliers des états financiers consolidés du GN inclus dans les comptes publics. Les descriptions sommaires découlent des décisions et d'autres documents publiés par le CCSP.

TABLEAU – Composants des états financiers

L'État de la situation financière s'attarde sur quatre composants clés qui décrivent la situation financière du gouvernement à la date des états financiers (p. ex., 31 mars 2017). Ces quatre composants sont :

- les liquidités représentent la trésorerie et les équivalents de trésorerie;
- la situation de l'actif (passif) financier net est calculé comme étant l'écart entre les actifs financiers et les obligations;
- les actifs non financiers sont les actifs qui, par leur nature, servent normalement (sont consommés) pour la provision des services et comprennent les immobilisations corporelles, les fournitures, les stocks en inventaire et les dépenses payées d'avance;
- l'actif net (dette nette) représente la somme des actifs financiers nets (dette nette) et les actifs non financiers. Cet indicateur peut aussi correspondre à l'excédent (déficit) accumulé dans d'autres provinces ou territoires.

Chacun des trois états financiers ci-après illustrent les variations des aspects ou indicateurs du gouvernement qui se sont produites durant l'exercice financier, et présentées dans la situation financière.

L'État des résultats et de l'actif net présente l'excédent (déficit) annuel résultant des activités du gouvernement au cours de l'exercice financier. Il présente, pour l'exercice visé, le coût des services gouvernementaux fournis, les revenus comptabilisés et l'écart entre les deux. Il indique, en termes pécuniaires, si le gouvernement a su, ou non, maintenir ses actifs financiers au cours de l'exercice financier. Il permet également de comparer les résultats réels de l'exercice avec les prévisions incluses dans le budget principal des dépenses.

L'État de l'évolution de l'actif net (dette nette) indique dans quelle mesure les dépenses (fonctionnement et investissements en immobilisation) réalisées durant l'exercice financier ont été compensées par les revenus comptabilisés en cours d'exercice. Cette mesure est actualisée par le rapport des éléments expliquant la différence entre l'excédent (déficit) annuel généré par les opérations et la variation des actifs (passifs) financiers nets de l'exercice.

L'état des flux de trésorerie indique les fluctuations des espèces et quasi-espèces au cours de l'exercice, et la façon dont le gouvernement a financé ses activités et satisfait à ses besoins en liquidités. Il présente les flux de trésorerie consacrés au fonctionnement, aux immobilisations, aux placements et au financement des activités du gouvernement.

Les notes explicatives et les annexes sont parties intégrantes des états financiers, mais ne dispensent pas de l'obligation d'effectuer les traitements comptables appropriés. Elles fournissent des renseignements supplémentaires quant aux soldes rapportés dans les états et autres éléments afin d'aider le lecteur à mieux comprendre la situation financière et la performance du gouvernement.

Annexe B – Éléments des états financiers

Certains termes utilisés pour la comptabilité dans le secteur public et aux fins de l'information financière peuvent sembler nouveaux pour certains lecteurs des états financiers du GN, surtout s'ils sont habitués à la terminologie des états financiers des sociétés d'affaires.

Le tableau qui suit présente un résumé des descriptions ou définitions des certains éléments des états financiers du GN inclus dans ses comptes publics. Les descriptions sommaires découlent des décisions et d'autres documents publiés par le CCSP.

TABLEAU – Éléments des états financiers

Actifs – ressources économiques contrôlées par un gouvernement à la suite de transactions ou d'événements antérieurs et desquelles des avantages économiques devraient découler dans le futur.

Actifs financiers – actifs pouvant être utilisés pour régler des obligations existantes ou des opérations financières futures et non pas pour consommation immédiate (utilisation) dans le cours normal des activités (p. ex., espèces et quasi-espèces, comptes débiteurs, stocks pour revente, placements de portefeuille à long terme).

Passifs – obligations existantes d'un gouvernement à l'endroit d'autrui découlant de transactions ou d'événements antérieurs et dont le règlement résultera en une sortie future de ressources représentatives d'avantages économiques.

Actifs financiers nets (dette nette) – différence entre les actifs financiers et les passifs. Si le montant est négatif (situation de dette), cela représente la mesure des revenus futurs nécessaires pour payer les transactions et événements antérieurs.

Actifs non financiers – actifs qui sont, par nature, habituellement destinés à l'utilisation (consommation) pour la prestation de services et comprennent les immobilisations corporelles, les fournitures en inventaire et les dépenses payées d'avance.

Immobilisations corporelles – bien ou actif non financier ayant une substance physique et qui :

- sont gardés en vue de l'utilisation ou le soutien dans la production ou la prestation de biens et de services;
- a une durée de vie économique supérieure à un exercice financier;
- est destiné à être utilisé de façon continue;
- n'est pas destiné à la vente dans le cours normal des activités.

Revenus – augmentation, y compris des gains, des ressources économiques, soit par l'augmentation des actifs, soit par la diminution des obligations, découlant des activités, transactions et événements durant l'exercice financier.

Dépenses – diminution, y compris des pertes, des ressources financières, soit due à une diminution des actifs, soit due à l'augmentation des obligations, découlant des activités, transactions et événements durant l'exercice financier.

Excédent (déficit) annuel – représente les résultats financiers nets des activités au cours de l'exercice financier d'un gouvernement.

Actif (passif) net – représente l'excédent (déficit) accumulé d'un gouvernement. Somme disponible pour financer des activités ou l'acquisition d'immobilisations dans l'avenir, uniquement dans la mesure où des actifs financiers nets sont disponibles.

PARTIE II
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS

C'est au gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Finances, qu'incombe la responsabilité de la préparation des états financiers consolidés du gouvernement du Nunavut et des renseignements connexes contenus dans les comptes publics.

C'est aussi au gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Finances, qu'incombe la responsabilité de la préparation des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, lesquelles constituent les principes comptables généralement reconnus pour les gouvernements, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada et pour assurer la conformité avec les autorités applicables. Dans les cas où les normes comptables canadiennes pour le secteur public autorisent le recours à d'autres méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle jugeait les plus appropriées. Au besoin, la direction a appliqué ses meilleures estimations et son meilleur jugement pour la préparation des présents états financiers consolidés.

Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Finances, se doit de maintenir des systèmes de gestion financière, tandis que les ministères sont responsables de mettre en œuvre et de maintenir des mesures de contrôles internes. Ces systèmes sont au besoin améliorés et modifiés afin d'assurer l'exactitude de l'information fournie, de protéger et de gérer les biens du gouvernement et de veiller à ce que toutes les opérations s'effectuent conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut.

C'est à l'Assemblée législative, par l'intermédiaire du Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics, qu'il revient d'examiner les comptes publics déposés et de faire les recommandations qui s'imposent, pour améliorer la gestion financière, les pratiques en matière de rapports financiers et les systèmes de contrôle interne. La direction doit examiner ces recommandations et prendre les mesures appropriées.

Le vérificateur externe du gouvernement, le vérificateur général du Canada, est responsable de la vérification annuelle des états financiers consolidés et de l'examen des transactions portées à son attention afin de s'assurer qu'elles sont en tous points conformes aux pouvoirs conférés au gouvernement et aux organismes concernés par la consolidation. L'opinion du vérificateur général est jointe aux présents états financiers consolidés.



Jeff Chown, CPA, CA
Sous-ministre des Finances



Susan Nichols, CPA, CGA
Contrôleuse générale par intérim

24 octobre 2019

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative du Nunavut

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Nunavut et de ses entités contrôlées (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état consolidé des résultats et des actifs nets, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2019, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation consolidée de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans les comptes publics du gouvernement du Nunavut, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise

au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si une intention de liquider le groupe ou de cesser son activité existe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du gouvernement du Nunavut et de ses entités contrôlées dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la *Loi sur le Nunavut*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements, ainsi que les autorisations de fonctionnement expressément décrites à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

À notre avis, les opérations du gouvernement du Nunavut et de ses entités contrôlées dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées.

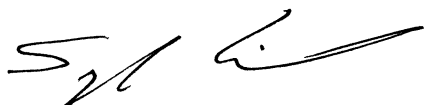
Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du gouvernement du Nunavut et de ses entités contrôlées aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du gouvernement du Nunavut et de ses entités contrôlées à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Le vérificateur général du Canada par intérim,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Ricard', with a long horizontal flourish extending to the right.

Sylvain Ricard, CPA, CA

Ottawa, Canada
Le 24 octobre 2019

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

État consolidé de la situation financière

au 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	Note	2019	2018
Actifs financiers			
Espèces et quasi-espèces	3	673 895	738 968
Investissement de portefeuille et autres investissements	4	205 869	148 776
Débiteurs	5	219 202	236 988
Stocks pour revente	6(a)	160 785	82 509
Copropriétés destinées à la revente	7	5 431	5 431
Prêts	8	20 201	22 639
Total des actifs financiers		1 285 383	1 235 311
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	9	387 007	342 027
Revenus reportés	10	132 777	128 667
Passif au titre des sites contaminés	11	9 087	9 422
Obligations liées au régime de retraite et autres avantages aux employés	12	81 842	73 986
Dettes à long terme	13	197 035	175 091
Responsabilité de l'aéroport international d'Iqaluit	14	155 138	156 692
Obligations au titre de contrats de location-acquisition	15	77 242	92 916
Responsabilité du programme de gestion de l'énergie du Nunavut	16	5 873	5 095
Total des passifs		1 046 001	983 896
Actifs financiers nets		239 382	251 415
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles (annexe B)		2 513 892	2 409 523
Copropriétés destinées à la revente	7	8 018	8 018
Stocks pour utilisation	6(b)	35 674	33 653
Charges payées d'avance		6 264	5 697
Total des actifs non financiers		2 563 848	2 456 891
Actifs nets		2 803 230	2 708 306
Obligations contractuelles (note 18)			
Droits contractuels (note 19)			
Éventualités (note 20)			

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
État consolidé des résultats et des actifs nets
pour l'exercice terminé le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

	2019 Budget (Note 22)	2019 Réel	2018 Réel
Revenus (annexe A)			
Provenant du gouvernement du Canada	1 994 000	1 941 635	1 893 776
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut	423 700	485 087	466 714
Total des revenus	2 417 700	2 426 722	2 360 490
Charges (note 17)			
Santé	483 200	543 183	505 426
Services communautaires et gouvernementaux	590 600	479 399	434 749
Habitation	286 000	291 080	279 185
Éducation	318 300	291 049	272 281
Finances	202 900	191 793	207 540
Services à la famille	164 500	161 728	145 905
Justice	130 500	135 316	126 501
Développement économique et transports	132 200	121 359	109 596
Environnement	30 700	34 232	33 480
Culture et patrimoine	33 500	33 083	30 986
Exécutif et affaires intergouvernementales	38 400	25 856	27 232
Assemblée législative	27 400	23 720	26 810
Total des charges	2 438 200	2 331 798	2 199 691
(Déficit) excédent, pour l'exercice	(20 500)	94 924	160 799
Actifs nets, début de l'exercice	2 708 306	2 708 306	2 547 507
Actifs nets, fin de l'exercice	2 687 806	2 803 230	2 708 306

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
État consolidé de la variation des actifs financiers nets
pour l'exercice terminé le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
(Déficit) excédent, pour l'exercice	(20 500)	94 924	160 799
Immobilisations corporelles (annexe B)			
Ajouts	(243 400)	(241 817)	(340 351)
Aliénations	-	48	29
Moins-values	-	1 172	8 841
Amortissement	126 400	136 228	152 687
	(117 000)	(104 369)	(178 794)
Ajouts aux stocks pour utilisation	(3 600)	(65 333)	(56 058)
Consommation des stocks pour utilisation	5 400	63 312	56 362
Reclassification de copropriétés destinées à la revente	-	-	6 376
(Augmentation) nette des charges payées d'avance	(300)	(567)	(558)
	1 500	(2 588)	6 122
Diminution des actifs financiers nets	(136 000)	(12 033)	(11 873)
Actifs financiers nets, début de l'exercice	251 415	251 415	263 288
Actifs financiers nets, fin de l'exercice	115 415	239 382	251 415

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

État consolidé des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités du gouvernement		
Sommes reçues de :		
Transferts du gouvernement du Canada	1 958 186	1 827 792
Imposition	146 332	106 606
Produit de l'assurance	14 774	16 221
Autres produits générés	327 533	293 631
Intérêts sur les prêts et investissements de portefeuilles	3 544	3 052
Espèces versées pour :		
Paiements d'intérêt sur dette à long terme	(17 915)	(8 179)
Paiements d'intérêt sur contrats de location-acquisition	(2 802)	(3 191)
Aux membres du personnel ou pour leur compte	(707 533)	(691 672)
Bénéficiaires	(210 549)	(196 339)
Fournisseurs	(1 284 244)	(1 083 637)
	227 326	264 284
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisation		
Achats d'immobilisations corporelles	(236 765)	(232 265)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	7	35
	(236 758)	(232 230)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	(2 690)	(2 432)
Remboursement de prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	5 457	6 365
Investissements de portefeuille et autres investissements	(167 137)	(140 433)
Produits de la vente d'investissements de portefeuille et d'autres investissements	105 839	124 432
	(58 531)	(12 068)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produits de l'émission de dette à long terme	37 066	39 895
Paiements du principal sur contrats de location-acquisition	(16 100)	(13 913)
Paiements du principal sur dette à long terme	(18 076)	(14 760)
	2 890	11 222
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(65 073)	31 208
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	738 968	707 760
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice (note 3)	673 895	738 968

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

1 AUTORISATION ET FONCTIONNEMENT

(a) Autorité

Le gouvernement du Nunavut (le gouvernement) exerce ses activités en vertu de la *Loi sur le Nunavut* du Canada. Le gouvernement est constitué d'une Assemblée législative élue qui autorise les décaissements, les avances, les prêts et les investissements, sauf ceux autorisés expressément par la loi.

Les présents états financiers consolidés sont préparés de manière à satisfaire aux exigences de présentation des rapports financiers prévues par la *Loi sur le Nunavut* du Canada et la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut. Les états financiers consolidés présentent l'information sommaire et servent au gouvernement à rendre des comptes à l'égard des ressources, des obligations et des affaires financières dont il est responsable.

(b) Périmètre comptable

L'entité comptable du gouvernement du Nunavut se compose des ministères, des organismes, des sociétés, des organisations et des fonds contrôlés par le gouvernement. Aux fins des rapports financiers, on entend par contrôle le pouvoir de régir les politiques financières et les politiques de fonctionnement d'une organisation dont on prévoit tirer des bénéfices, ou dont les risques de perte sont assumés par le gouvernement. Toutes les organisations qui répondent à la définition de ministère, de fonds renouvelable, de société territoriale ou d'organisme public, au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, font partie de l'entité comptable dans le cadre des présents états financiers consolidés (sauf la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs [CSTIT]).

La CSTIT, qui est responsable de l'administration des primes d'assurance des employeurs concernés et des programmes de prestations aux travailleurs à l'échelle du Nunavut, n'a pas été prise en compte dans les présents états financiers consolidés. Comme le gouvernement n'exerce aucun contrôle sur la CSTIT, qu'il n'a pas accès à ses actifs et qu'il n'a pas à veiller au respect de ses obligations, celle-ci est exclue de l'entité comptable du gouvernement.

Les organisations suivantes sont comprises dans l'entité comptable du gouvernement aux fins des présents états financiers consolidés. Sauf indication contraire, le 31 mars marque la fin de leur exercice.

Fonds de revenus consolidé, y compris ces ministères et organismes publics énoncés dans le budget principal des dépenses du gouvernement

Fonds renouvelables

Fonds renouvelable des boissons alcoolisées

Fonds renouvelable des produits pétroliers

Fonds renouvelable des stocks de l'état

Fonds renouvelable des prêts étudiants

Sociétés territoriales

Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN) (30 juin)

Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN)

Société de développement du Nunavut (y compris les filiales) (SDN)

Société d'habitation du Nunavut (y compris les filiales) (SHN)

Loterie du Nunavut

Société d'énergie Qulliq (SÉQ)

Autorités scolaires de district (30 juin)

Autorisation de fonctionnement

Loi sur la gestion des finances publiques

Loi sur les fonds renouvelables

Loi sur le Collège de l'Arctique du Nunavut

Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut

Loi sur la Société de développement du Nunavut

Loi sur la Société d'habitation du Nunavut

Entente de partenariat

Loi sur la Société d'énergie Qulliq

Loi sur l'éducation

Les entités comprises dans l'entité comptable, à l'exception de Loterie du Nunavut, sont entièrement consolidées selon une méthode proportionnelle. Les opérations et les soldes importants entre entités intégralement consolidées sont éliminés. Loterie du Nunavut est comptabilisée comme un partenariat commercial du gouvernement selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Aux fins de présentation des informations sectorielles (inscrites à l'annexe C), l'information sommaire est fournie selon les rapports de responsabilisation et de contrôle entre le gouvernement et les diverses organisations au sein de l'entité comptable, à l'aide des catégories ou des groupes d'organisations indiquées ci-dessus.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

1 AUTORISATION ET FONCTIONNEMENT (suite)

(c) Budget

Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent d'un gouvernement qu'il présente dans ses états financiers consolidés une comparaison des résultats d'exploitation et des variations des actifs financiers nets (dette) avec ceux prévus initialement pour l'exercice concerné.

Le budget annuel présenté par le gouvernement à l'Assemblée législative n'est pas préparé sur une base consolidée. En conséquence, les sommes du budget indiquées dans les présents états financiers consolidés se fondent sur les totaux sommaires fournis aux pages x à xiii du budget principal des dépenses 2018-2019 et du budget annuel approuvé des entités consolidées, rajustés pour éliminer les revenus et charges interentités prévus au budget ainsi que les différences entre les principales conventions comptables. Au besoin, des hypothèses ont été utilisées pour estimer le montant des éliminations et des rajustements des conventions comptables requis. Était incluse dans le budget principal des dépenses 2018-2019 est une provision de 30 000 \$ pour dépenses supplémentaires estimées centralement, dont 20 000 \$ pour imprévus et activités extraordinaires. Aux fins des présents états financiers consolidés, cette portion de la provision est comprise dans le budget des dépenses du ministère des Finances. Les 10 000 \$ restants ont été répartis entre les budgets des divers services en fonction des crédits supplémentaires totaux pour l'exercice.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode de comptabilité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada.

(b) Estimations et incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction du gouvernement doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers consolidés. Compte tenu de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont sujettes à l'incertitude relative à la mesure. Les modifications apportées à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices futurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers consolidés. Toutefois, au moment de la préparation des présents états financiers, la direction du gouvernement considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables.

Les estimations les plus importantes de la direction sont celles qui portent sur les autres obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, le passif au titre des sites contaminés, les éventualités, les revenus à recevoir, la durée de vie économique des immobilisations corporelles, valorisation des investissements de portefeuille et autres, valorisation des stocks pour la revente et l'utilisation, ainsi que les provisions pour moins-value sur les prêts et autres débiteurs.

(c) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces comprennent les soldes des comptes bancaires nets des chèques en circulation et les placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en espèces et dont l'échéance est habituellement de 3 mois ou moins suivant la date d'acquisition. Les quasi-espèces sont comptabilisées au coût.

(d) Investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille et les autres investissements sont des investissements à long terme dans des organisations qui ne font pas partie de l'entité comptable du gouvernement et qui sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Dans le cas d'une perte de valeur d'un investissement de portefeuille autre qu'un déclin temporaire, l'investissement est déprécié pour constater la perte, qui est incluse à titre d'un élément des revenus d'investissement qui fait partie des autres revenus générés par le gouvernement du Nunavut. Les revenus en intérêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice, les revenus de dividendes sont constatés au moment de leur déclaration, et les gains ou pertes en capital sont constatés à la date de leur réalisation.

(e) Stocks

Les stocks pour revente comprennent le combustible en vrac, les produits alcoolisés, les produits finis, les matériaux d'emballage et les fournitures. Le combustible en vrac, les produits finis, les matériaux d'emballage et les fournitures sont évalués au moindre de leur coût pondéré moyen ou de la valeur de réalisation nette. Les produits alcoolisés sont évalués au moindre de leur coût ou de la valeur de réalisation nette, selon la méthode premier entré, premier sorti.

Les stocks pour utilisation comprennent le combustible, les fournitures et les lubrifiants, les fournitures médicales, les matières premières et les travaux en cours. Les stocks de combustible sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon une moyenne pondérée. Les fournitures et les lubrifiants, les fournitures médicales, ainsi que les matières premières et les travaux en cours sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(f) Copropriétés destinées à la revente

Les copropriétés destinées à la revente sont comptabilisées en tant qu'actif financier lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : i) le gouvernement s'est engagé à les vendre avant la date des états financiers; ii) l'actif est publiquement considéré comme à vendre; iii) Il y a un marché actif pour de telles copropriétés; iv) un plan de vente est établi; et v) le gouvernement s'attend raisonnablement à les vendre à un acheteur externe dans l'année qui suit la date des états financiers.

Les copropriétés destinées à la revente qui sont préparées en vue d'une vente sont comptabilisées en tant qu'actif non financier. Elles sont évaluées au coût après déduction de la provision pour moins-value, pour établir la valeur nette de réalisation non amortie. Le coût comprend les coûts de rénovation des copropriétés en vue de leur vente.

(g) Prêts

Les prêts à recevoir sont évalués au moindre du coût ou de la valeur recouvrable nette. Selon les circonstances connues à la date de préparation des états financiers consolidés, y compris les événements passés et les conditions existantes, des provisions pour moins-value sont comptabilisées si la collection des prêts est considérée comme douteuse ou si la valeur des prêts à recevoir a subi une dépréciation. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice dans le cas où la collection du principal et des intérêts est raisonnablement assurée. Un solde de prêt, irrécouvrable ou ayant subi une dépréciation, peut être radié seulement sur réception des approbations statutaires requises.

(h) Immobilisations corporelles et actifs loués

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers dont la durée de vie utile excède un exercice financier et dont l'utilisation est prévue sur une base continue aux fins de la prestation des services gouvernementaux. Elles peuvent comprendre des éléments aussi divers que des immeubles, des véhicules, de l'équipement, des aéronefs, de l'équipement informatique et des systèmes logiciels.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, s'il est impossible de connaître le coût réel, au coût de remplacement actuel approximatif. Les coûts comprennent les services d'entrepreneurs, le matériel et les fournitures, le coût de main-d'œuvre directe, les coûts indirects attribuables et les charges d'intérêt directement attribuables. La capitalisation des intérêts prend fin lorsque les immobilisations corporelles sont prêtes à entrer en fonction, qu'il s'agisse de la production de biens ou de la prestation de services. Les immobilisations corporelles reçues sous forme de dons ou d'apports sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de réception, ou à leur valeur nominale s'il est impossible de connaître leur juste valeur.

Les immeubles loués qui répondent à la définition d'immobilisation corporelle, mais qui sont sous bail par le gouvernement, sont capitalisés et comptabilisés à ce titre si, pour l'essentiel, leurs conditions ont pour effet de transférer pratiquement tous les avantages et les risques liés à la propriété au gouvernement. Le droit de propriété n'a pas nécessairement été transféré. Le passif locatif et l'actif correspondant sont comptabilisés selon la valeur actualisée des paiements exigés tout au long de la période de location. La valeur actualisée est calculée en utilisant le moindre entre le taux implicite du contrat de location ou le taux d'intérêt créditeur du gouvernement à la date où l'obligation est engagée.

Les immobilisations corporelles sont amorties au cours de leur vie utile, à compter de leur mise en service, conformément à la méthode de l'amortissement linéaire. Pour les actifs loués, le taux d'amortissement est établi au moindre des termes du bail ou de la vie utile des actifs loués. Les taux d'amortissement suivants sont utilisés :

Catégorie d'actif	Période d'amortissement
Immeubles	20-35 ans
Immeubles loués	20 - 30 ans
Parcs de stockage	20-30 ans
Installations d'entreposage	30 ans
Équipement	5-30 ans
Entrepôt et équipement (SEQ)	1-45 ans
Centrales électriques	20-40 ans
Réseaux de transport et de distribution	15-45 ans
Infrastructure	30 ans
Terres	Non amorties

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du gouvernement de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Au cours de l'exercice où une immobilisation corporelle est acquise ou mise en service, l'amortissement couvre l'exercice entier. Les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement sont comptabilisées à titre de travaux en cours sans amortissement jusqu'à l'exercice au cours duquel l'immobilisation est mise en service.

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles acquises par droit, telles que les terres de la Couronne, les ressources en eau et les ressources minières, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés. Le coût des œuvres d'art et des collections de musée, composées principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes et de photographies, est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel les œuvres sont acquises.

(i) Obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages aux employés

Régimes de retraite

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime de retraite à prestations déterminées instauré par la loi et financé par le gouvernement du Canada. Les employés et le gouvernement du Nunavut sont tenus de verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Aux termes de la loi en vigueur, le gouvernement du Nunavut n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires relativement à des services antérieurs ou à un déficit du régime. Par conséquent, les cotisations du gouvernement du Nunavut sont comptabilisées dans les charges au cours de l'exercice correspondant à la période de service des employés et représentent la totalité de son obligation en matière de prestations de retraite.

En outre, le gouvernement verse deux types de prestations de retraite distincts aux députés de l'Assemblée législative. Les coûts qui leur sont associés ainsi que la valeur de l'obligation de l'État relativement à ces prestations sont déterminés par évaluation actuarielle. Dans le cas où l'expérience réelle diverge des estimations, ou lorsque les hypothèses actuarielles changent, les gains et les pertes actuariels sont pris en compte. Ces pertes et ces gains ne sont pas constatés immédiatement, mais sont plutôt amortis sur la durée estimative moyenne des années de service restantes des cotisants. La comptabilisation des gains et des pertes actuariels débute lors de l'exercice suivant la date d'entrée en vigueur des évaluations actuarielles correspondantes. De plus, lors d'une modification, liquidation ou compression d'un régime, les soldes nets en gains ou en pertes actuariels doivent être immédiatement comptabilisés.

Autres avantages aux employés

Selon leurs conditions d'emploi, les employés du gouvernement peuvent constituer des prestations de départ et de relogement en fonction de leurs années de service. Ces prestations sont versées au moment de la démission, de la retraite ou du décès de l'employé. De plus, tout employé, au moment de sa retraite, peut s'inscrire aux régimes de soins dentaires et de santé; le coût de ces programmes d'avantages aux employés est partagé avec le gouvernement. Les obligations et les dépenses estimées de ces régimes sont cumulées à mesure que les employés rendent service. L'évaluation actuarielle de l'obligation du gouvernement et des coûts associés à ces régimes ont été calculés en utilisant des modèles et des hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction. Les prestations de départ sont comptabilisées à la date où l'employé est considéré mis à pied.

Les employés du gouvernement ont droit à des congés de maladie en vertu de leurs conditions d'emploi. Les autres avantages aux employés comprennent une provision pour les employés qui peuvent accumuler des congés de maladie. Cependant, ces congés ne s'acquièrent pas et peuvent seulement être utilisés en cas de maladie. Le montant relatif aux congés de maladie qui devraient être utilisés au cours des prochaines années est déterminé par évaluation actuarielle et a été comptabilisé dans les présents états financiers consolidés.

(j) Revenus

Sauf indication contraire, les revenus sont constatés et comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice où les opérations ou les événements produisent les revenus. Les conventions comptables particulières sont les suivantes:

Transferts du gouvernement du Canada

Les transferts du gouvernement du Canada sont constatés à titre de revenus si le financement est autorisé et les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les conditions de financement donnent lieu à une obligation répondant à la définition d'un passif et est comptabilisée comme revenu reporté.

Recettes fiscales

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où l'activité imposable se produit et lorsqu'ils sont autorisés par la législation ou la capacité d'imposer et de percevoir l'impôt a été accordée par une convention législative. L'impôt sur le revenu est calculé net des déductions et des crédits d'impôt autorisés par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Si une charge procure un avantage financier autre qu'un allègement fiscal, elle est classée comme un transfert effectué par l'intermédiaire du régime fiscal. Si une charge procure un allègement fiscal à un contribuable et concerne le revenu, elle est considérée comme un avantage fiscal et soustraite des revenus fiscaux. Les mesures d'allègement fiscal offertes aux contribuables comprennent la prestation pour enfants du Nunavut, le crédit d'impôt pour le coût de la vie et le crédit d'impôt pour la formation du personnel des entreprises. Les impôts, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sont administrés par le gouvernement du Canada au nom du gouvernement du Nunavut dans le cadre d'un accord de recouvrement des impôts et sont versés au gouvernement. Les remises se fondent sur les estimations du gouvernement du Canada pour l'année d'imposition, ces estimations étant ajustées périodiquement jusqu'à ce que les cotisations d'impôt sur le revenu soient terminées pour l'exercice en question. Ces ajustements aux revenus d'impôt sont comptabilisés au cours de l'exercice connu.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les taxes sur le combustible, le tabac et les salaires sont prélevées en vertu de l'autorité conférée par la *Loi sur la taxe sur les produits pétroliers*, la *Loi de la taxe sur le tabac* et la *Loi de l'impôt sur le salaire*, respectivement. Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice et se fondent sur les états reçus des percepteurs ou des employeurs. Les ajustements provenant de réévaluations sont comptabilisés à titre de revenus au cours de l'exercice où ils sont déterminés. Les commissions de la taxe sur le tabac prélevées des recettes provenant de la taxe sur le tabac procurent un avantage financier autre qu'un allègement des impôts et sont comptabilisées en tant que charge.

Les impôts fonciers sont évalués sur la base d'une année civile et sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice.

D'autres impôts sont comptabilisés selon les renseignements fournis par les parties qui prélèvent l'impôt au nom du gouvernement.

Récupérations de charges sur exercices antérieurs

Les récupérations de charges sur exercices antérieurs par l'entremise du Trésor, y compris la contrepassation de charges sur exercices antérieurs au titre des excédents, sont reportées à titre de revenus aux états financiers consolidés. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ces récupérations ne peuvent pas servir à augmenter le montant affecté aux charges de l'exercice courant par l'entremise du Trésor.

(k) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice au moment où les biens sont reçus ou les services sont rendus.

Les subventions et les contributions sont comptabilisées à titre de charges, pourvu que le transfert soit autorisé et que tous les critères d'admissibilité soient respectés par le bénéficiaire. Les subventions et les contributions comprennent les paiements de transfert faits aux contribuables, aux municipalités et aux autres organisations ayant un accord de financement avec le gouvernement. Les paiements versés aux contribuables incluent les prestations pour enfants, le soutien du revenu ou le supplément de revenu. Ces versements sont établis en fonction de l'âge, de la situation familiale, du revenu et des critères d'emploi. Le gouvernement offre d'autres subventions et contributions pour la recherche, pour le soutien à la formation en vue de créer des emplois et pour la promotion d'activités éducatives, culturelles et de santé.

(l) Éventualités

Les éventualités du gouvernement sont des éléments de passif possible qui peuvent devenir des passifs réels si certains événements se produisent ou non. Si l'événement risque fort de se produire ou n'a pas été comptabilisé, et qu'il est quantifiable, une estimation du passif est comptabilisée au titre des crédateurs et charges à payer. Si la probabilité ne peut être déterminée ou si le montant ne peut être raisonnablement estimé, l'éventualité est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés et aucun passif n'est comptabilisé. Les passifs éventuels résultent des passifs environnementaux éventuels ou des litiges en cours et d'autres événements semblables.

(m) Passif au titre des sites contaminés

Les sites contaminés résultent de la présence dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale.

Un passif au titre des sites contaminés est reconnu lorsque tous les critères suivants sont respectés :

- une norme environnementale existe;
- le niveau de contamination dépasse la norme environnementale existante;
- le gouvernement est directement responsable de la contamination ou en accepte la responsabilité;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés reflète la meilleure estimation de la direction du gouvernement des coûts des activités d'assainissement nécessaires pour que les sites respectent la norme minimale applicable étant donné leur mode d'utilisation avant la contamination.

Le passif est constaté net de tout recouvrement prévu, et comprend tous les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, y compris l'exploitation des lieux après leur assainissement, l'entretien et la surveillance des sites.

Le passif est rajusté chaque année pour tenir compte du temps écoulé, des nouvelles obligations, des changements apportés aux estimations de la direction et des coûts réels engagés.

Si la probabilité d'un événement futur démontrant la responsabilité du gouvernement ne peut être établie, un passif éventuel est déclaré dans les notes des états financiers consolidés.

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(n) Opérations entre apparentés

Le terme « apparentés » désigne les principaux membres de la direction – membres de l'Assemblée législative, membres de commissions ou de conseils, ministres et sous-ministres – qui exercent une autorité ou assument des responsabilités à l'égard de la planification, de la direction ou du contrôle des activités du gouvernement, de même que les membres de la famille proche des principaux membres de la direction et les entités sous le contrôle ou une grande influence de principaux membres de la direction ou de membres de leur famille proche.

Les opérations entre apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange et sont effectuées dans le cours normal des activités et des conditions commerciales ordinaires.

(o) Services fournis gratuitement

Le gouvernement du Nunavut reçoit des services d'audit gratuitement du Bureau du vérificateur général du Canada. Les coûts engagés par le Bureau pour ces services n'ont pas été comptabilisés dans les présents états financiers consolidés.

(p) Changements aux normes comptables

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada a publié une nouvelle norme comptable, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2018.

Le gouvernement a adopté la norme comptable SP 3430 – Opérations de restructuration, une nouvelle norme définissant ce qu'est une opération de restructuration et établissant des règles pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs et des passifs transférés dans le cadre d'une telle opération. La norme sera appliquée à toute opération de restructuration survenant après la date d'adoption. Cette décision n'a eu aucun effet sur les états financiers consolidés, puisque le gouvernement n'a réalisé aucune opération de restructuration cette année.

(q) Modifications futures des normes comptables

Un certain nombre de normes nouvelles et modifiées émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ne sont pas encore entrées en vigueur et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers consolidés. Le gouvernement prévoit adopter ces normes à la date de leur entrée en vigueur et évalue actuellement les répercussions qu'elles auront sur ses états financiers consolidés. Les normes suivantes pour les gouvernements entreront en vigueur comme suit :

SP 2601 – Conversion des devises (entre en vigueur le 1^{er} avril 2021) , norme venant remplacer le chapitre SP 2600 avec des directives révisées sur la constatation, la présentation et la divulgation des opérations et des soldes qui sont libellés en devises.

SP 3450 – Instruments financiers (entre en vigueur le 1^{er} avril 2021) , nouvelle norme qui établit des directives sur la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation d'instruments financiers, y compris les instruments dérivés.

SP 1201 – Présentation des états financiers (en vigueur le 1^{er} avril 2021) , norme remplaçant le chapitre SP 1200 et comportant les normes et les principes généraux en matière de présentation et de divulgation des états financiers du gouvernement.

SP 3041 – Placements de portefeuille (en vigueur au cours de la période d'adoption des chapitres SP 3450, SP 2601 et SP 1201), norme remplaçant le chapitre SP 3040 avec des directives révisées de comptabilisation, de présentation et de divulgation des placements de portefeuille.

SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (en vigueur le 1^{er} avril 2021) , norme remplaçant le chapitre SP 3270 avec des directives révisées de comptabilisation, de présentation et de divulgation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

SP 3400 – Revenus (en vigueur le 1^{er} avril 2022) , un nouveau chapitre qui établit des normes sur la comptabilisation et la déclaration des revenus et qui fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations avec obligations de prestation et ceux provenant d'opérations sans obligation de prestation.

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

3 ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	2019	2018
Encaisse	669 552	735 199
Encaisse désignée	4 343	3 769
	673 895	738 968

L'encaisse désignée représente les fonds réservés pour des investissements supplémentaires ou du financement pour les filiales et les investissements en capital-risque.

Le rendement des espèces et des quasi-espèces pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2019 a varié entre 1,25 % et 2,30 % (en 2018, fluctuation entre 0,50 % et 1,80 %).

4 INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE ET AUTRES INVESTISSEMENTS

	2019	2019	2019	2018
	Taux de rendement effectif	Échéance	Valeur comptable	Valeur comptable
Investissements de portefeuille				
Gouvernements provinciaux	2,10 - 2,38%	82 jours - 2 ans	11 377	6 148
Diverses acceptations bancaires	0,20% - 2,90%	30 jours - 2 ans	173 238	123 445
			184 615	129 593
Autres investissements				
Investissements désignés du FASR			19 677	17 531
Investissements en capital-risque			1 577	1 652
			205 869	148 776

La valeur marchande des investissements de portefeuille au 31 mars 2019 était de 184 088 \$ (2018 - 128 469 \$).

Les investissements désignés du Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR) de l'Assemblée législative représentent les fonds du Trésor réservés pour s'acquitter des obligations au titre des prestations constituées du FASR. Les investissements sont gérés par une tierce partie. L'énoncé de la politique de placement détermine les catégories de titres, les catégories d'émetteurs, les limites et les conditions admissibles. La valeur marchande des investissements du FASR au 31 mars 2019 était de 21 719 \$ (2018 - 20 120 \$), et ils affichaient un rendement positif de 4,52 % (2018 - rendement positif de 4,49 %).

5 DÉBITEURS

	2019	2018
Montant à recevoir du gouvernement du Canada	130 657	138 433
Autres montants à recevoir :		
- des sociétés territoriales	68 505	60 418
- de la Division des produits pétroliers	38 724	36 284
- des ministères	53 174	67 646
	160 403	164 348
Moins : Provision pour créances douteuses		
- des sociétés territoriales	(41 523)	(37 107)
- Division des produits pétroliers	(13 923)	(13 880)
- des ministères	(16 412)	(14 806)
	88 545	98 555
	219 202	236 988

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

6 STOCKS	2019	2018
(a) Pour revente		
Combustibles en vrac	154 895	77 373
Produits alcoolisés	3 149	2 457
Produits finis	2 643	2 549
Fournitures d'emballage	98	130
	160 785	82 509
(b) Pour utilisation		
Combustible	7 998	7 300
Fournitures et lubrifiants	23 318	22 286
Fournitures médicales	3 503	3 115
Matières premières et travaux en cours	855	952
	35 674	33 653

7 COPROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA REVENTE

En 2016-2017, la Société d'habitation du Nunavut a acquis 62 logements résidentiels à Iqaluit avec l'intention de les revendre aux employés du gouvernement du Nunavut dans le cadre du programme d'accès la copropriété pour le personnel. En 2017-18, 2 logements ont été ajoutés au portefeuille des logements pour le personnel, et des travaux ont été entrepris pour préparer les 60 autres à la vente comme copropriétés. La Société d'habitation du Nunavut a annoncé son intention de vendre les copropriétés aux employés du gouvernement du Nunavut, a tenu une séance d'information et a sollicité des demandes auprès d'acheteurs éventuels. Les ventes prévues en 2018-2019 ont été retardées en raison d'obstacles à l'établissement d'une société de copropriétés. Avant la fin de l'exercice, un nombre suffisant de demandes recevables ont été reçues pour qu'on puisse raisonnablement s'attendre à ce que 24 logements destinés à la revente soient vendus au cours de l'exercice financier 2019-2020 et que leur valeur soit comptabilisée en tant qu'actif financier. La vente des 36 autres logements peut ne pas être terminée avant la fin de l'exercice 2020-2021 et leur valeur est comptabilisée en tant qu'actif non financier.

8 PRÊTS	2019	2018
Prêts hypothécaires consentis aux particuliers par la Société d'habitation du Nunavut ayant une échéance maximale de 25 ans, portant intérêt au taux de 2,0 % à 11,25 % (2018 - 2,0 % à 11,25 %), nets de provisions pour moins-value de 3 263 \$ (2018 - 3 331 \$) et de subventions aux titulaires de prêt hypothécaire de 4 373 \$ (2018 - 4 558 \$).	2 241	2 470
Prêts aux entreprises consentis par la Société de crédit commercial du Nunavut ayant une échéance maximale de 25 ans, portant intérêt au taux de 5,32 % à 8,50 % (2018 - 5,32 % et 8,50 %), nets de provisions pour moins-value de 4 056 \$ (2018 - 3 761 \$). Les sûretés détenues en garantie et les autres améliorations des termes de crédit pour les prêts comprennent : (i) les diverses garanties sur les actifs, et (ii) les garanties personnelles et d'entreprises.	15 961	18 180
Prêts du Fonds des prêts étudiants, portant intérêt à des taux variant de 0,0 % et 12,5 % (2018 - 0,0 % et 12,5 %), nets de créances douteuses et de provisions pour moins-value de 5 319 \$ (2018 - 5 158 \$).	1 773	1 739
Autre, nette de provisions pour moins-value de 64 \$ (2018 - 64 \$).	226	250
	20 201	22 639

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 mars 2019
(en milliers de dollars)

9 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	2019	2018
Montant dû au gouvernement du Canada	32 984	34 549
Comptes fournisseurs et autres créditeurs		
- des sociétés territoriales	49 906	45 266
- de la Division des produits pétroliers	5 582	1 422
- des ministères	124 045	114 883
	179 533	161 571
Autres charges à payer, déductions salariales et retenues des entrepreneurs		
- de la Division des produits pétroliers	35 165	1 424
- des ministères	98 097	105 085
	133 262	106 509
Congés payés et heures compensatoires		
- des sociétés territoriales	6 445	5 799
- de la Division des produits pétroliers	130	284
- des ministères	34 653	33 315
	41 228	39 398
	387 007	342 027

Tous les montants indiqués ci-dessus ne portent pas intérêt.

10 REVENUS REPORTÉS

	Solde au 1 ^{er} avril 2018	Fonds reçus au cours de l'exercice	Intérêts accumulés	Fonds transférés aux revenus	Solde au 31 mars 2019
Financement de base pour les provinces et les territoires (Fonds Chantiers Canada)	6 394	-	103	(2 285)	4 212
Entente sur la taxe sur l'essence	41 095	16 500	952	(10 837)	47 710
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	54 929	25 329	-	(45 195)	35 063
Accord sur les revendications territoriales du Nunavut	9 645	28 694	-	(5 583)	32 756
Autres revenus reportés	16 604	20 454	-	(24 022)	13 036
	128 667	90 977	1 055	(87 922)	132 777

Le solde des revenus reportés au 31 mars comprend principalement des fonds reçus du gouvernement du Canada pour des projets d'infrastructure et des programmes spécifiques admissibles, et ce, dans le cadre d'une contribution ou d'autres ententes formelles. En 2018-2019 et au-delà, au fur et à mesure que le gouvernement remplit ses obligations vis-à-vis les objectifs de l'entente ou d'autres stipulations reliés à l'utilisation de ces fonds, les revenus associés seront comptabilisés dans ses états financiers consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

11 PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS	2019	2018
Passif au titre de la remise en état des sites contaminés (non actualisé)	9 087	9 422
	9 087	9 422

Les activités du gouvernement sont assujetties à différentes lois et divers règlements fédéraux et territoriaux, notamment la *Loi sur la protection de l'environnement* et les directives environnementales relatives à l'assainissement des lieux contaminés (2010), lesquelles visent à assurer la protection de l'environnement et à réduire au minimum les répercussions négatives sur celui-ci. Le gouvernement mène ses activités de façon à protéger la santé publique et l'environnement et juge ses activités conformes à toutes les lois et tous les règlements applicables.

Le gouvernement reconnaît qu'il y a des coûts relatifs à l'assainissement des sites contaminés dont il est responsable. Au 31 mars 2019, 6 sites (7 en 2018), soit 2 parcs de stockage (3 en 2018), 4 décharges (4 en 2018) avaient été désignés comme nécessitant des travaux d'assainissement. En plus des sites indiqués ci-dessus, la Société d'habitation du Nunavut a aussi comptabilisé les coûts liés à l'assainissement de 9 sites (8 en 2018) contaminés par suite de déversements de pétrole. La Société d'énergie Qulliq a comptabilisé les coûts liés à l'assainissement de 3 sites (3 en 2018) contaminés par suite de déversements de pétrole à ses centrales. En ce qui concerne les sites pour lesquels le gouvernement du Nunavut a l'intention de renoncer à des avantages économiques futurs en raison d'une obligation légale ou prévoit procéder à la décontamination (p. ex., en raison des risques pour la santé humaine), pour lesquels il est responsable de l'assainissement ou en a accepté la responsabilité et pour lesquels il est possible d'établir une estimation raisonnable des coûts associés à ces opérations, un passif a été comptabilisé dans les présents états financiers consolidés. Si des coûts liés à l'assainissement ont été estimés et qu'un passif a été comptabilisé, l'estimation du passif a été fondée sur des analyses de tiers ou sur une extrapolation des coûts précédemment engagés pour décontaminer, surveiller ou gérer des sites d'une superficie et d'un degré de contamination similaires.

Le gouvernement a identifié 71 (2018 - 71) autres sites situés sur les terres domaniales pour lesquels des passifs au titre des sites contaminés pourraient exister aux fins d'évaluation, d'assainissement et de surveillance. Les activités associées à ces sites sont classées comme suit :

	2019	2018
Parcs de stockage	25	25
Centrales électriques	27	27
Sites municipaux et de déchets	11	11
Garages et autres installations de travaux publics	5	5
Aéroports	2	2
Carrières	1	1
	71	71

Le gouvernement est devenu propriétaire des sites de des activités associés aux aéroports, des parcs de stockage et des centrales électriques lors de la création du territoire le 1er avril 1999. La contamination de certains de ces sites s'est produite alors que d'autres parties étaient responsables de leur utilisation ou de leur gestion. Le gouvernement a évalué à 9 700 \$ et 40 000 \$ (2018 - 9 700 \$ et 39 000 \$), respectivement le coût des travaux d'assainissement de 14 parcs de stockage et de 27 centrales électriques (2018 - 14 et 27). En outre, il estime que la décontamination des autres sites pourrait coûter entre 65 000 \$ et 136 000 \$ (2018 - 55 000 \$ à 126 000 \$), selon l'approche choisie. Aucun passif au titre de l'assainissement de ces 71 sites (2018 - 71) n'est constaté dans les présents états financiers consolidés étant donné que le gouvernement ne prévoit pas l'abandon des avantages économiques futurs (c'est-à-dire aucune obligation légale de procéder à l'assainissement). À l'avenir, un passif au titre de l'assainissement de ces sites ou d'autres sites sera constaté si les avantages économiques futurs seront abandonnés (c'est-à-dire s'il y a des risques pour la santé publique ou qu'il y a une obligation légale).

La plupart des parcs de stockage et des centrales électriques font l'objet d'une surveillance régulière afin de s'assurer du confinement des contaminants détectés. Aucun programme de surveillance continue n'a cependant été mis sur pied dans les autres sites et installations du gouvernement du Nunavut, bien que celui-ci compte entreprendre l'élaboration d'un tel programme.

En outre, le gouvernement a relevé 144 (2018 - 144) sites où se trouvent des garages, des installations de travaux publics, des carrières, des installations de traitement et d'évacuation des eaux d'égoût, des déchets et de déchets solides, et qui sont situés dans les limites d'une municipalité et régis par la réglementation municipale. Il incombera aux municipalités concernées de surveiller et de décontaminer, le cas échéant, ces sites.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

12 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS

Des régimes de retraite distincts ont été mis sur pied pour les employés du gouvernement et les députés de l'Assemblée législative. Le gouvernement offre également aux employés, en plus des prestations de retraite, des indemnités de cessation d'emploi et de déménagement et des congés de maladie ainsi que des avantages de santé postérieurs à l'emploi. Les ententes relatives à ces indemnités ne sont pas préalablement capitalisées et aucun actif n'est mis en réserve pour assurer leur financement, ce qui entraîne des passifs en souffrance au titre des indemnités constituées, estimées au moyen de calculs actuariels. Ces calculs reposent sur des renseignements et des hypothèses approuvés par la direction. Au 31 mars, les passifs au titre des régimes de retraite et d'autres avantages des employés se répartissaient comme suit :

	2019	2018
Régimes de retraite		
Régimes de retraite des députés de l'Assemblée législative	16 687	16 367
Total des régimes de retraite	16 687	16 367
Autres avantages aux employés		
Départ et relogement	26 386	26 086
Régime de santé postérieur à l'emploi	26 007	19 402
Congés de maladie	12 762	12 131
Total des autres avantages aux employés	65 155	57 619
Total des obligations liées aux régimes de retraite et autres avantages aux employés	81 842	73 986

Régime de retraite de la fonction publique

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime de retraite à prestations déterminées instauré par une loi et financé par le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Canada a l'obligation légale de verser les prestations relatives au régime. Les prestations s'accumulent habituellement sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par le salaire moyen des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation. Les employés et le gouvernement du Nunavut sont tenus de verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations obligatoires de l'employeur en se fondant sur un multiple des cotisations obligatoires des employés. Le taux de cotisation en vigueur au 31 mars 2019 était de 1,01 (2018 - 1,01) pour les participants inscrits avant le 1er janvier 2013 et de 1,0 (2018 - 1,0) pour les participants inscrits au 1er janvier 2013. Les cotisations totales de l'employeur s'élevaient à 38 741 \$ (2018 - 37 105 \$) et sont comptabilisées à titre de charges pour l'exercice courant. Les cotisations totales des employés s'élevaient à 38 577 \$ (2018 - 36 742 \$).

Régimes d'allocations de retraite de l'Assemblée législative

Le gouvernement du Nunavut finance deux régimes de retraite à prestations déterminées pour les députés de l'Assemblée législative. Les deux régimes sont administrés par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Les régimes versent des prestations calculées selon les années de service et les gains moyens de fin de carrière. Ils fournissent une protection contre l'inflation fondée sur les hausses de l'indice des prix à la consommation.

Le premier régime est le Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative (FARAL), un régime de retraite enregistré et cotisable à prestations déterminées créé en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite des députés de l'Assemblée législative*. Le Bureau de l'Assemblée législative possède un fonds de retraite distinct en fiducie pour administrer les cotisations et les allocations du Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative. Le fonds est entré en vigueur le 1er avril 1999.

Le deuxième régime est le Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR), un régime de retraite facultatif non enregistré et non cotisable créé en vertu de la *Loi sur les allocations supplémentaires de retraite* pour les députés qui choisissent d'y participer. Les versements et les charges associés au FASR sont payés par le Trésor. Ce régime est entré en vigueur au cours de l'exercice 2001-2002 et verse des prestations rétroactives au 1er avril 1999.

Les prestations de retraite sont payables aux députés selon un pourcentage de la moyenne des meilleurs salaires au cours de quatre années consécutives à titre de député, de ministre, de président de l'Assemblée ou de président (le cas échéant), multiplié par les années de service créditées à titre de député et pour chacun des trois autres postes (le cas échéant). Les députés doivent occuper le poste pendant au moins un an, et les prestations de retraite pour chaque poste sont calculées séparément. Le pourcentage utilisé pour calculer les prestations de retraite est de 2 % pour le FARAL et de 3 % pour le FASR.

L'âge normal de la retraite pour ces deux régimes correspond à la première des éventualités suivantes : a) 60 ans, b) 30 années de service ou c) la somme de l'âge et des années de service est égale à 80 années. Un député peut prendre sa retraite en tout temps à partir du moment où il cesse d'être député. La retraite anticipée entraîne une réduction des prestations de 0,25 % pour chaque mois avant l'âge normal de la retraite. Pour un député, l'âge de la retraite ajournée ne peut dépasser 69 ans.

12 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS (suite)

Il n'y a eu aucune modification, aucune liquidation et aucune compression ou dérogation temporaire de ces régimes en 2019 (aucun changement en 2018).

Les évaluations actuarielles de ces régimes étaient terminées en date du 1^{er} avril 2018. Les évaluations ont été effectuées à l'aide de la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les évaluations ont été fondées sur plusieurs hypothèses approuvées par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Ces hypothèses reflètent les meilleures estimations des résultats à long terme et des prévisions à court terme, et les hypothèses démographiques qui ont servi à établir les plus récentes évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation. Voici les hypothèses principales : taux d'inflation – 2,0 % (2,0 % en 2018), taux d'actualisation – 3,3 % (3,5 % en 2018), rendement de l'actif – 4,8 % (4,8 % en 2018), augmentation de la rémunération – 3 % (3,0 % en 2018), taux de mortalité.

La méthode d'évaluation des actifs, la valeur axée sur la valeur marchande, pour le régime FARAL est égale à une valeur marchande lissée qui répartit l'écart entre les revenus d'investissement réels et prévus sur une période de quatre ans. La date d'entrée en vigueur des prochaines évaluations actuarielles de ces régimes est le 1^{er} avril 2020.

Les passifs au titre des régimes de retraites représentent l'excédent de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées par rapport à la valeur actuarielle des actifs nets disponibles pour les prestations.

Selon les renseignements fournis pour l'exercice par l'actuaire du régime, les passifs au titre des régimes de retraite des députés au 31 mars s'établissent comme suit :

	FARAL	FASR	2019	2018
Obligations au titre des prestations constituées	12 403	17 994	30 397	28 025
Moins :				
Actifs au titre du fonds de retraite	14 332	-	14 332	12 649
(Gain) actuarielle non amortie	(241)	(381)	(622)	(991)
	14 091	(381)	13 710	11 658
Passifs (actifs) au titre des régimes de retraite	(1 688)	18 375	16 687	16 367

Au 31 mars 2019, la valeur marchande des actifs du régime de retraite FARAL était de 16 227 \$ (2018 - 12 966 \$). Le taux de rendement réel était positif à 5,19 % (2018 - rendement positif de 4,71 %). Le FASR n'a pas d'actifs au titre d'un régime de retraite; toutefois, le passif au titre des régimes de retraite est provisionné en tout ou en partie par les investissements désignés (voir note 4).

Les gains (pertes) du fonds d'allocations de retraite des membres de l'Assemblée législative (FARMAL) et ceux du fonds supplémentaire d'allocations de retraite (FSAR) sont tous deux amortis sur une période de 6 années (2018 – 1,0); ce qui représente la durée de service moyenne restante des cotisants à ces régimes.

Les charges totales relatives aux régimes de retraite des députés comprennent les éléments suivants :

	FARAL	FASR	2019	2018
Coût des prestations de l'exercice courant	1 231	1 936	3 167	3 105
Amortissement des (gains) pertes actuarielles	(447)	(544)	(991)	900
	784	1 392	2 176	4 005
Cotisations des députés	(248)	-	(248)	(243)
Charges de retraite	536	1 392	1 928	3 762
Intérêts débiteurs sur la moyenne des obligations au titre des prestations constituées	428	639	1 067	1 036
Rendement prévu sur la moyenne des actifs du régime de retraite	(646)	-	(646)	(583)
Intérêts débiteurs au titre des régimes de retraite	(218)	639	421	453
Total des charges au titre des régimes de retraite	318	2 031	2 349	4 215

Les prestations de retraite versées au titre du FARAL et du FASR s'élevaient à 329 \$ et 1 065 \$, respectivement (2018 - 1 223 \$ et 949 \$, respectivement).

Les cotisations du gouvernement au titre du FARAL et du FASR au cours de l'exercice s'élevaient à 924 \$ et 1 739 \$, respectivement (2018 - 941 \$ et 1 837 \$, respectivement).

12 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS (suite)

Autres avantages sociaux

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations constituées en date du 31 mars 2019, selon les meilleures estimations de la direction, comprenaient une augmentation de la rémunération de 3,0 % (3,0 % en 2018) et un taux d'actualisation moyen de 2,9 % (3,2 % en 2018).

Les modifications suivantes ont été apportées au passif au titre des autres avantages sociaux :

	Cessation d'emploi et déménagement	Congés de maladie	Régime de santé postérieur à l'emploi	2019	2018
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	28 080	12 131	37 689	77 900	61 838
Avantages acquis	1 776	2 275	1 639	5 690	5 284
Charge d'intérêt au titre des avantages acquis	775	385	1 361	2 521	1 797
Prestations versées	(3 922)	(1 175)	(648)	(5 745)	(4 209)
Perte (gain) actuarielle	(323)	(854)	1 726	549	13 190
Obligation au titre des prestations constituées en fin d'exercice	26 386	12 762	41 767	80 915	77 900
(Gains) actuarielles nettes non amorties	-	-	(15 760)	(15 760)	(20 281)
Passif au titre des autres avantages sociaux à la fin de l'exercice	26 386	12 762	26 007	65 155	57 619
Charges au titre des avantages sociaux¹					
Avantages sociaux acquis durant la période	1 776	2 275	1 639	5 690	5 284
Amortissement des gains (pertes) actuariels nets comptabilisés durant l'exercice	(323)	(854)	4 252,00	3 075	(7 091)
Charges au titre des autres avantages sociaux	1 453	1 421	5 891	8 765	(1 807)
Frais d'intérêt au titre des avantages sociaux acquis	775	385	1 361	2 521	1 797
Charges totales liées aux autres avantages sociaux	2 228	1 806	7 252	11 286	(10)

¹ Les éléments correspondent aux charges au titre des autres avantages sociaux comprises dans la catégorie Rémunération et avantages sociaux des employés (voir la note 17).

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

13 DETTE À LONG TERME ET LIMITE DU POUVOIR D'EMPRUNT

Prêts et hypothèques	2019	2018
Prêts payables à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, remboursables par annuités jusqu'en 2032, portant intérêt au taux de 6,97 % (2018 - 6,97 %).	8 164	8 913
Les prêts dus à la Société canadienne d'hypothèque et de logement, repris en 2017 de la Société à but non lucratif d'habitation inuit, sont remboursables par versements mensuels. Les intérêts croissent de 2019 à 2028 à des taux allant de 2,04 % à 10,375 % (2018 - 2,04 % - 10,375 %).	206	254
Hypothèque payable par versements annuels de 554 \$ jusqu'en 2020, portant intérêt au taux de 6,9 % (2018 - 6,9 %) composé semestriellement. L'hypothèque est garantie par un édifice. La valeur comptable de la garantie est de 4 221 \$ (2018 - 4 533 \$).	830	1 309
Obligation amortissable en 20 ans, portant intérêt au taux de 6,809 % (2018 - 6,809 %) arrivant à échéance le 27 septembre 2021. Remboursable par versements semestriels pondérés de 2 848 \$ avec paiement du ballon de 17 502 \$ à la fin du terme.	25 795	29 543
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe remboursable par versements mensuels de 42 \$, le paiement final étant exigé le 1er mai 2021. Intérêt au taux de 4,24 %.	1 029	1 476
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe remboursable par versements mensuels de 53 \$, le paiement final étant exigé le 1er mai 2021. Intérêt au taux de 4,24 %.	1 320	1 890
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe, remboursable par versements mensuels de 74 \$, le paiement final étant exigé le 1er juin 2021. Intérêt au taux de 4,24 %.	1 882	2 677
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe, remboursable par versements mensuels de 30 \$, le paiement final étant exigé le 1er février 2022. Intérêt au taux de 4,24 %.	3 523	3 725
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe, remboursable par versements mensuels de 133 \$, le paiement final étant exigé le 1er juillet 2021. Intérêt au taux de 4,24 %.	3 531	4 946
Facilité de prêt engagée non renouvelable, paiements sur la première tranche de 100 \$ plus intérêts échus mensuellement, à compter du 1er avril 2015 et paiement final dû le 1er avril 2025; sur la deuxième tranche de 58 \$ débutant le 1er avril 2016 et dû le 1er avril 2026; sur la troisième tranche de 82 \$ débutant le 1er avril 2017 et dû le 1er avril 2027; et sur la quatrième tranche de 166 \$ débutant le 30 avril 2018, et paiement final dû le 30 avril 2028; et sur la cinquième tranche de 160 \$ à compter du 30 avril 2019, le dernier versement étant dû le 30 avril 2029. Intérêt au taux préférentiel moins 0,5%.	123 670	91 472
Facilité de prêt à terme consenti non rotatif, remboursable par versements mensuels de 83 \$ plus intérêts commençant le 1 ^{er} décembre 2012, le paiement final étant exigé le 30 novembre 2022, avec intérêts calculés au taux préférentiel moins 0,5 %.	13 666	14 667
Facilité de prêt à terme consenti non rotatif, remboursable par versements mensuels de 67 \$ plus intérêts commençant le 1 ^{er} mai 2014, le paiement final étant exigé le 30 avril 2024, avec intérêts calculés au taux préférentiel moins 0,5 %.	12 067	12 867
Financement du projet à payer, programme de l'initiative écoÉNERGIE sur l'innovation, paiements sans intérêt dus annuellement et paiement final dû le 31 mars 2021. Les paiements sont fondés sur le bénéfice net annuel résultant du projet. Le bénéfice net annuel découlant du projet en 2019 était nul (nul en 2018). Aucun remboursement n'a été effectué à ce jour.	1 352	1 352
	197 035	175 091

La limite de crédit bancaire de la SÉQ est de 20 000 \$ (2018 - 20 000 \$). Les facilités de prêt promis et de prêt-relais à terme non rotatif ci-dessus s'accompagnent chacune d'une option d'utilisation des acceptations bancaires avec des commissions d'acceptation de 50 points de base par année, pour des durées d'au moins 7 jours et d'au plus de 365 jours, et sont émises et réémises pour un montant minimal global de 1 000 \$ canadiens et en multiples de cette somme.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

13 DETTE À LONG TERME ET LIMITE DU POUVOIR D'EMPRUNT (suite)

Montant du principal et des intérêts dû dans chacun des cinq prochains exercices et par la suite sur les prêts et hypothèques payables comme suit :

	Principal	Interest	Total
2020	17 739	6 334	24 073
2021	18 573	5 592	24 165
2022	30 711	4 387	35 098
2023	18 951	3 346	22 297
2024	8 339	2 913	11 252
2025 et par la suite	102 722	8 034	110 756
	197 035	30 606	227 641

Les charges d'intérêt sur la dette à long terme s'élevaient à 5 288 \$ pour l'exercice (4 223 \$ en 2018). Durant l'exercice, des intérêts de 627 \$ (8 160 \$ en 2018) ont été capitalisés dans le cadre des ajouts aux immobilisations corporelles. Les intérêts payés sur la dette à long terme durant l'exercice s'établissaient à 5 924 \$ (4 992 \$ en 2018).

Pouvoir d'emprunt

Au 31 mars 2019 en vertu du paragraphe 27(4) de la *Loi sur le Nunavut*, le gouverneur général en conseil du Canada a approuvé que le gouvernement du Nunavut emprunte jusqu'à 650 millions de dollars (à savoir, la limite d'emprunt autorisée).

	2019	2018
Dettes à long terme de la Société d'énergie Qulliq	186 483	163 263
Dettes à long terme de la Société d'habitation du Nunavut	8 370	9 167
Fonds de revenus consolidé, emprunt hypothécaire	830	1 309
Société d'énergie Qulliq, contribution remboursable	1 352	1 352
	197 035	175 091
Fonds de revenus consolidé, aéroport international d'Iqaluit (note 14)	155 138	156 692
Obligations au titre de contrats de location-acquisition (note 15)	77 242	92 916
Fonds de revenus consolidé, programme de gestion de l'énergie du Nunavut (Note 16)	5 873	5 095
	435 288	429 794
Passif au titre des découverts bancaires de la Société d'énergie Qulliq	9 867	11 201
Dettes totales	445 155	440 995
Limite d'emprunt autorisée	650 000	650 000
Capacité d'emprunt disponible	204 845	209 005

Le gouvernement du Nunavut se porte garant pour la dette à long terme de la Société d'énergie Qulliq et de la Société d'habitation du Nunavut ainsi que de leurs découverts bancaires respectifs. Dans le cadre de leur financement, les filiales de la Société de développement du Nunavut ont obtenu diverses facilités de crédit à échéances et taux d'intérêt différents. La Société de développement du Nunavut s'est portée garante pour ces facilités de crédit.

En vertu de l'Entente sur le logement social (ELS) de 1999, le gouvernement du Canada versait initialement des fonds à la Société d'habitation du Nunavut (SHN) en vue de construire des biens destinés au logement social prenant la forme d'hypothèques à long terme payables à la SCHL (désignées sous le nom de dette en vertu de l'article 79 de l'ELS) et de prêts à rembourser à la SCHL (désignées sous le nom de dette en vertu de l'article 82 de l'ELS). Conformément à l'ELS, les fonds alloués à la SHN servaient à réduire intégralement la dette de l'article 79, à réduire de cinq neuvième la dette de l'article 82, et à financer les intérêts afférents que la SHN versait chaque année à la SCHL. Ce financement perçu de la SCHL ainsi que les paiements afférents que la SHN devait rembourser chaque année sur la dette à long terme à la SCHL sont compensés, n'entraînant aucun échange de trésorerie entre la SHN et la SCHL. Le financement perçu de la SCHL est comptabilisé à titre de réduction de la dette correspondante à long terme à rembourser. Étant donné que les fonds accordés par la SCHL et les remboursements correspondants de la dette à long terme sont des transactions sans effet sur la trésorerie, ils n'ont pas été comptabilisés dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

14 RESPONSABILITÉ DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL D'IQALUIT

En septembre 2013, le gouvernement a signé des accords dans le cadre d'une entente de partenariat public-privé (P3) pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir une infrastructure nouvelle et modernisée à l'aéroport international d'Iqaluit. L'aéroport est officiellement entré en fonction le 9 août 2017. Le coût estimé du projet était de 305 376 \$. Le coût réel pour la réalisation du projet assumé par le partenaire privé ne s'est élevé qu'à 298 430 \$. Les coûts d'immobilisations découlant des ententes ont été financés en partie par le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Nunavut a reçu 74 160 \$ du gouvernement du Canada au cours de l'exercice 2017-2018.

	2019	2018
Le prêt, qui porte un taux d'intérêt de 7,23 %, est remboursable en versements mensuels de 1 069 \$ échelonnés jusqu'en décembre 2047.	155 138	156 692

Les charges d'intérêt sur la dette à long terme liée à l'aéroport international d'Iqaluit s'élevaient à 11 275 \$ pour l'exercice (2 836 \$ en 2018). Les intérêts payés au cours de l'exercice se sont élevés à 11 275 \$ (10 248 \$ en 2018). Des intérêts de 0 \$ ont été capitalisés (7 412 \$ en 2018) dans le cadre des ajouts aux immobilisations corporelles.

Les paiements minimaux (capital et intérêts) exigibles par le partenaire privé au titre de la location pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

	Capital	Intérêts	Total
2020	1 670	11 160	12 830
2021	1 795	11 035	12 830
2022	1 929	10 901	12 830
2023	2 074	10 756	12 830
2024	2 229	10 601	12 830
2025 et par la suite	145 441	159 267	304 708
	155 138	213 720	368 858

15 OBLIGATIONS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les obligations au titre de contrats de location-acquisition se fondent sur les paiements contractuels minimaux exigibles au titre de la location en vigueur au 31 mars.

	2019	2018
Total des paiements minimaux exigibles au titre de la location	87 118	105 616
Moins : intérêts théoriques	(9 827)	(12 639)
Moins : frais accessoires	(49)	(61)
Valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location	77 242	92 916

Les paiements minimaux exigibles au titre de la location, y compris le principal, les intérêts et les frais accessoires, dans chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	Principal	Intérêt	Frais accessoires	Total
2020	12 416	2 063	12	14 491
2021	6 950	1 653	12	8 615
2022	7 165	1 438	12	8 615
2023	7 201	1 212	12	8 425
2024	6 550	1 010	1	7 561
2025 et par la suite	36 960	2 451 \$	-	39 411
	77 242	9 827	49	87 118

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les remboursements du passif, les intérêts débiteurs et tous frais accessoires connexes. Le montant total des paiements minimaux exigibles au titre de la location moins le passif initial et les frais accessoires représente le coût total des intérêts pour la location. Les intérêts débiteurs sont calculés au même taux d'actualisation que celui utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location appliqué au passif locatif impayé au début de la période de paiement de la location.

Les intérêts débiteurs relatifs aux obligations au titre de contrats de location-acquisition pour l'exercice s'élevaient à 2 802 \$ (2018 - 3 192 \$) à un taux d'intérêt implicite moyen de 3,6 % (2018 - 3,4 %). Les obligations au titre des contrats de location-acquisition viennent à échéance entre 2020 et 2030.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

16 PROGRAMME DE GESTION DE L'ÉNERGIE DU NUNAVUT

	2019	2018
Financement du projet payable - Baffin	3 695	5 095
Financement du projet payable - Kivalliq	2 178	-
	5 873	5 095

Dans le cadre du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut - Baffin, le gouvernement a conclu un contrat de contrats d'épargne-énergie qui comprenait la responsabilité continue de verser tous les paiements de capital et d'intérêts associés au financement par une tierce partie des coûts d'améliorations dans le cadre du projet. Les paiements sont dus mensuellement de 139 \$ à 2019, de 95 \$ à 2022 \$ et de 21 \$ à juillet 2023 à un taux d'intérêt moyen de 5,13%. Les intérêts débiteurs sur le programme étaient de 266 \$ (2018 - 351 \$) pour l'exercice. Les intérêts versés au cours de l'exercice se sont élevés à 266 \$ (351 \$ en 2018).

Les versements futurs sont de :	Principal	Intérêt	Total
2020	1 059	183	1 242
2021	1 018	123	1 141
2022	1 080	62	1 142
2023	402	13	415
2024	95	1	96
2025 et par la suite	41 \$	-	41
	3 695	382	4 077

Le projet du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut (région du Kivalliq) est à la phase de mise en œuvre. Le gouvernement a conclu un contrat de 24 258 \$ qui comprend tous les paiements de capital et d'intérêts associés au financement par un tiers du cout des améliorations du projet. Le projet devrait se réaliser d'ici octobre 2020, moment auquel débiteront des mensualités estimatives de 124 \$ portant intérêt à un taux moyen de 9,4 %. Les frais d'intérêts du projet pour l'année ont totalisé 36 \$ (0 \$ en 2018). Les intérêts versés au cours de l'exercice a été 0 \$ (0 \$ en 2018).

17 CHARGES PAR CATÉGORIE

	2019	2018
Rémunération et avantages sociaux des employés	724 258	694 359
Subventions et contributions	210 549	196 339
Biens et services	1 231 114	1 121 455
Amortissement d'immobilisations corporelles	136 228	152 687
Perte sur l'aliénation/la moins-value d'immobilisations corporelles	1 220	8 870
Intérêts débiteurs	21 134	11 664
Augmentation des provisions pour moins-value	7 295	14 317
	2 331 798	2 199 691

18 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le gouvernement a conclu des ententes, ou a des obligations contractuelles, à l'égard des paiements suivants postérieurs au 31 mars 2019 :

	Total
Engagements en vertu de contrats de location-exploitation	147 729
Engagements de capitaux	129 467
Entente de maintien de l'ordre	481 644
Engagements concernant l'amélioration de l'aéroport international d'Iqaluit	665 129
Autres engagements	507 963
	1 931 932

Les obligations contractuelles par exercice s'établissent comme suit :

2020	422 819
2021	202 512
2022	148 113
2023	127 386
2024	89 119
2025 et par la suite	941 983
	1 931 932

Outre les engagements de capitaux déclarés ci-dessus, le gouvernement est aussi lié par obligation contractuelle dans le cadre du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut (Kivalliq) (note 16). Au 31 mars 2019, un passif de 2 178 \$ est inscrit au titre des couts totaux estimatifs du contrat de 24 258 \$. Les paiements débiteront à l'achèvement du projet, qui devrait se réaliser d'ici octobre 2020.

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

19 DROITS CONTRACTUELS

Le gouvernement a conclu des ententes avec des entreprises et organismes gouvernementaux divers pour fournir des biens et des services. Ces ententes généreront des revenus et des actifs dans l'avenir. Le tableau ci-dessous présente un sommaire des droits contractuels du gouvernement lorsque les modalités des ententes sont respectées.

	Total
Plan d'Infrastructure Canada	510 085
Nouveau Fonds Chantiers Canada	264 350
Société canadienne d'hypothèques et de logement	178 791
Ententes avec Santé Canada	224 983
Autres / ententes avec des tiers	109 410
	1 287 619
Voici les droits contractuels pour chaque exercice financier :	
2020	259 012
2021	218 899
2022	196 080
2023	122 069
2024	102 369
2025 et par la suite	389 190
	1 287 619

20 ÉVENTUALITÉS

(a) Ajustements postérieurs à la division

L'entente régissant la division des actifs et des passifs entre le gouvernement du Nunavut et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au 1er avril 1999 crée un mécanisme qui fournit les ajustements postérieurs à la division.

Le délai pour de tels ajustements est illimité; et de tels ajustements peuvent être effectués dans une diversité de circonstances particulières comme le règlement de litiges relatifs à des événements précédant la date de la division. Dans un tel cas, un gouvernement a la possibilité de présenter une demande de partage des coûts à l'autre gouvernement. Les ajustements postérieurs à la division seront constatés dans l'exercice au cours duquel le passif peut être raisonnablement estimé. Au 31 mars 2019, aucun nouvel ajustement postérieur à la division n'a été divulgué.

(b) Litiges

Des plaintes pour agression sexuelle par d'anciens employés ou entrepreneurs du Nunavut alors que le territoire faisait encore partie des Territoires du Nord-Ouest ont été déposées ou sont à l'étude. Les gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest assureront conjointement la défense durant la procédure et ils se partageront les coûts de la défense et des dédommagements éventuels dans une proportion de 44,34 % et de 55,66 % respectivement. Dans la mesure où il est probable qu'un dédommagement soit versé et qu'on puisse raisonnablement en estimer le montant, le gouvernement a comptabilisé un passif. On estime à 1 545 \$ (2018 - 2 095 \$) le montant total relatif aux plaintes à l'étude, où l'issue n'était pas encore déterminable au 31 mars mais dont le montant du dédommagement peut être raisonnablement estimé. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque l'issue de ces dossiers n'est pas déterminable.

Il existe un nombre de plaintes et de menaces de litiges en instance contre le gouvernement où l'issue n'est pas déterminable, ce qui comprend les cas où aucun montant de dédommagement n'a été précisé. La nature des allégations est par exemple : congédiement abusif, discrimination, violation de politique, lésion corporelle, agression sexuelle, négligence, arrestation illégale et voie de fait. Dans la mesure où il est probable qu'un dédommagement soit versé et qu'on puisse raisonnablement en estimer le montant, le gouvernement a comptabilisé un passif. On estime à 17 168 \$ (2018 - 16 705 \$) le montant total relatif aux plaintes à l'étude, où l'issue n'était pas encore déterminable au 31 mars mais dont le montant du dédommagement peut être raisonnablement estimé. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque l'issue de ces dossiers n'est pas déterminable.

(c) Autres

Dans le cadre de l'entente sur les logements sociaux conclue avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la Société d'habitation du Nunavut est responsable de l'administration des divers prêts à des tiers qui sont consentis ou assurés par la SCHL. Selon l'entente, la Société protège la SCHL de toute perte liée à ces prêts. La valeur comptable de ces prêts se chiffrait approximativement à 572 \$ au 31 mars 2019 (2018 - 808 \$).

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

21 FIDUCIES SOUS ADMINISTRATION

Le gouvernement administre des comptes de fiducie au nom de tiers, qui ne sont pas inclus dans les actifs et les passifs déclarés par le gouvernement.

	2019	2018
Curateur public	5 366	5 738
Fiducie pour la conservation des ressources naturelles	1 055	824
Fiducie du tribunal territorial	737	503
	7 158	7 065

22 BUDGET CONSOLIDÉ

Le tableau ci-dessous effectue le rapprochement entre le budget présenté par le gouvernement à l'Assemblée législative et les totaux du budget consolidé de 2018-2019 qui figure dans l'État consolidé des résultats d'exploitation et de l'actif net.

	Budget principal des dépenses	Budgets des sociétés territoriales	Ajustements de consolidation prévus au budget	Budget consolidé
	(1)	(2)	(3)	
Revenus				
Provenant du gouvernement du Canada	1 935 600	58 400	\$ -	1 994 000
Provenant du gouvernement du Nunavut	-	299 400	(299 400)	-
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut	390 000	175 800	(142 100)	423 700
Total des revenus	2 325 600	533 600	(441 500)	2 417 700
Charges				
Santé	483 800		(600)	483 200
Services communautaires et gouvernementaux	655 700		(65 100)	590 600
Éducation	302 600	69 700	(54 000)	318 300
Habitation	241 400	287 900	(243 300)	286 000
Finances	139 400	134 100	(70 600)	202 900
Services à la famille	165 700		(1 200)	164 500
Justice	130 500		-	130 500
Développement économique et transports	128 900	8 300	(5 000)	132 200
Environnement	30 700		-	30 700
Culture et patrimoine	35 400		(1 900)	33 500
Exécutif et affaires intergouvernementales	38 400		\$ -	38 400
Assemblée législative	27 400		-	27 400
Total des charges	2 379 900	500 000	(441 700)	2 438 200
(Déficit) excédent, pour l'exercice	(54 300)	33 600	200	(20 500)

(1) Le montant net des recettes générées par le gouvernement du Nunavut inscrit au budget principal des dépenses a été majoré de 160 196 \$ en raison du reclassement du coût des biens vendus relatifs aux fonds renouvelables dans les charges. Les dépenses prévues des ministères des Finances et des Services communautaires et gouvernementaux ont également été augmentées de 5 505 \$ et de 154 691 \$, respectivement, pour rendre compte du coût des biens vendus lié aux fonds renouvelables. Les projets d'infrastructures financés par un tiers dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada sont inscrits au compte des Services communautaires et gouvernementaux.

(2) Les budgets des sociétés territoriales ont été alloués aux lignes de dépenses du gouvernement en fonction de leur lien hiérarchique ministériel.

(3) Les ajustements de consolidation budgétés se fondent sur le montant budgété des sociétés territoriales ou des ministères ou, le cas échéant, sur les estimations fondées sur des données historiques.

23 DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données comparatives ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

ANNEXE A

COMPTES PUBLICS

Annexe consolidée des revenus par source

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	2019	2018
	Réel	Réel
Provenant du gouvernement du Canada		
Formule de financement des territoires	1 578 812	1 529 949
Transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers	202 933	147 601
Autres paiements de transfert	159 890	216 226
	1 941 635	1 893 776
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut		
Impôt sur le revenu des particuliers	37 773	23 480
Impôt sur le revenu des sociétés	27 978	18 430
Taxe sur les salaires	32 314	29 418
Taxe sur le tabac	22 599	21 435
Taxe sur le carburant	17 964	13 957
Impôt foncier	7 768	6 591
Taxe d'assurance	2 422	1 891
Ventes		
Fonds renouvelable des produits pétroliers - avant le coût des		
produits vendus d'un montant de 106 718 \$ (2018 - 96 285 \$)	133 026	129 824
Fonds renouvelable des boissons alcoolisées - avant le coût		
des produits vendus d'un montant de 7 175 \$ (2018 - 4 261 \$)	16 146	9 875
Société de développement du Nunavut - avant le coût des		
produits vendus d'un montant de 3 539 \$ (2018 - 3 070 \$)	3 593	3 382
Société d'énergie Qulliq - ventes d'énergie	70 766	65 019
Récupérations au titre des habitations des employés	20 427	19 401
Transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers	1 544	1 761
Récupérations de charges sur exercices antérieurs	12 606	10 646
Produit de l'assurance	15	47 629
Autres revenus	78 146	63 975
	485 087	466 714
Total des revenus	2 426 722	2 360 490

Est compris à la rubrique Provenant du gouvernement du Canada – Autres paiements de transfert un montant de néant (2018 -74 160 \$) financé par PPP Canada Inc. (note 14).

Les montants indiqués à la rubrique Produit de l'assurance comprennent les coûts liés au nettoyage, au contenu et à la construction d'éléments d'actif importants détruits par le feu : écoles primaire et secondaire Kugaardjuq de Kugaaruk 0 \$ (2018 - 39 635 \$) et centrale électrique de la Société d'énergie Qulliq de Pangnirtung 0 \$ (2018 – 6 096 \$.)

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

ANNEXE B

**Annexe consolidée des immobilisations corporelles
pour l'exercice terminé le 31 mars 2019**

(en milliers de dollars)

	Immeubles	Immeubles loués	Installations d'entreposage	Parcs de stockage	Équipement	Entrepôt / équipement (SEQ)	Centrales électriques	Systèmes de transmission distribution	Infrastructure	Terres	2019	2018
Coût des immobilisations corporelles												
Solde d'ouverture	2 351 887	194 077	40 855	201 062	126 781	52 606	283 634	73 108	347 487	327	3 671 824	3 205 361
Ajouts	25 115	-	507	-	7 862	-	-	-	2 793	-	36 277	155 622
Virements de travaux en cours	130 445	-	960	5 928	7 109	3 755	45 931	3 763	8 685	-	206 576	344 181
Reclassification	(102)	-	102	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aliénations	(5 449)	-	(691)	-	(1 955)	-	(2 983)	(271)	(1 154)	-	(12 503)	(7 123)
Moins-values	(2 870)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 870)	(26 217)
Solde de clôture	2 499 026	194 077	41 733	206 990	139 797	56 361	326 582	76 600	357 811	327	3 899 304	3 671 824
Amortissement accumulé												
Solde d'ouverture	(903 488)	(106 727)	(22 309)	(85 585)	(107 422)	(22 090)	(106 743)	(23 182)	(74 621)	-	(1 452 167)	(1 323 950)
Amortissement	(81 656)	(10 481)	(1 687)	(6 968)	(9 192)	(1 917)	(10 054)	(1 490)	(12 783)	-	(136 228)	(152 687)
Reclassification	65	-	(65)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aliénations	5 401	-	691	-	1 955	-	2 983	271	1 154	-	12 455	7 094
Moins-values	1 698	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 698	17 376
Solde de clôture	(977 980)	(117 208)	(23 370)	(92 553)	(114 659)	(24 007)	(113 814)	(24 401)	(86 250)	-	(1 574 242)	(1 452 167)
Travaux en cours												
Solde d'ouverture	115 027	-	4 429	6 355	7 676	1 515	22 135	3 769	28 960	-	189 866	349 318
Ajouts	103 765	-	4 265	3 415	2 150	2 698	33 490	2 293	53 464	-	205 540	184 729
Virements au coût des immobilisations corporelles	(130 445)	-	(960)	(5 928)	(7 109)	(3 755)	(45 931)	(3 763)	(8 685)	-	(206 576)	(344 181)
Moins-values	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	88 347	-	7 734	3 842	2 717	458	9 694	2 299	73 739	-	188 830	189 866
Valeur comptable nette	1 609 393	76 869	26 097	118 279	27 855	32 812	222 462	54 498	345 300	327	2 513 892	2 409 523
Durée de vie utile estimative	20-35 ans	20-30 ans	20-30 ans	30 ans	5-30 ans	1-45 ans	20-40 ans	15-45 ans	30 ans			

Durant l'exercice, des intérêts de 627 \$ ont été capitalisés (2018 - 8 160 \$) dans le cadre des ajouts.

Les achats d'immobilisations corporelles présentés dans l'état des flux de trésorerie ne tiennent pas compte d'un montant de 4 977 \$ (107 065 \$ en 2018) lié à l'acquisition et à la construction de biens qui n'ont pas été payés au 31 mars 2019 et d'un montant de 77 \$ (1 021 \$ en 2018) pour les transactions non pécuniaires engagées au cours de l'exercice.

Les ajouts d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 2 949 \$ (3 709 \$ en 2018) au titre des coûts indirects de la Société d'énergie Qulliq.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

ANNEXE C

Annexe consolidée des informations sectorielles

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	Trésor	Fonds renouvelables	Sociétés territoriales	Total de tous les secteurs	Redressements de consolidation (1)	2019	2018
Revenus							
Provenant du gouvernement du Canada							
Formule de financement des territoires	1 578 812	-	-	1 578 812	-	1 578 812	1 529 949
Transferts au titre d'ententes avec des tiers	202 080	-	853	202 933	-	202 933	147 601
Autres paiements de transfert	97 621	-	62 269	159 890	-	159 890	216 226
	1 878 513	-	63 122	1 941 635	-	1 941 635	1 893 776
Générés par le gouvernement du Nunavut							
Impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers	65 751	-	-	65 751	-	65 751	41 910
Autres impôts	83 067	-	-	83 067	-	83 067	73 292
Ventes	-	222 243	131 975	354 218	(130 687)	223 531	208 100
Transferts au titre d'ententes avec des tiers	1 544	-	-	1 544	-	1 544	1 761
Général	57 201	-	363 157	420 358	(321 770)	98 588	131 005
	207 563	222 243	495 132	924 938	(452 457)	472 481	456 068
Récupérations de charges sur exercices antérieurs	12 606	-	-	12 606	-	12 606	10 646
Total des revenus	2 098 682	222 243	558 254	2 879 179	(452 457)	2 426 722	2 360 490
Charges							
Rémunération et avantages sociaux des employés	584 955	7 713	125 753	718 421	5 837	724 258	694 359
Subventions et contributions	481 266	-	-	481 266	(270 717)	210 549	196 339
Biens et services	876 268	211 702	329 878	1 417 848	(186 734)	1 231 114	1 121 455
Amortissement des immobilisations corporelles	87 180	-	49 468	136 648	(420)	136 228	152 687
Intérêts débiteurs	14 291	32	7 203	21 526	(392)	21 134	11 664
Moins-values sur les immobilisations corporelles	170	-	1 002	1 172	48	1 220	8 870
Augmentation des provisions pour moins-value	2 418	43	4 072	6 533	762	7 295	14 317
Total des charges	2 046 548	219 490	517 376	2 783 414	(451 616)	2 331 798	2 199 691
Excédent pour l'exercice	52 134	2 753	40 878	95 765	(841)	94 924	160 799

(1) - Comprend les redressements visant à éliminer les soldes inter-entités pour se conformer aux principes comptables généralement reconnus. Par exemple, les contributions par ministère versées aux fonds renouvelables, aux sociétés territoriales et autres organismes (c'est-à-dire entités consolidées) figurent dans les charges au titre des subventions et contributions sous la colonne Trésor, tandis que les montants reçus par le groupe pertinent d'entités consolidées figurent à titre de revenus dans leur colonne respective. Ces montants sont éliminés au moment de la consolidation afin d'éviter une double comptabilisation et donc il en résulte des montants importants figurant sous la colonne redressements de consolidation.

PARTIE III
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
(non vérifiés)

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

État non consolidé de la situation financière (non vérifié)

au 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	Note	2019	2018
Actifs financiers			
Espèces et quasi-espèces	3	609 575	662 768
Montant dû par le gouvernement du Canada	4	98 582	86 351
Débiteurs	5	105 065	118 523
Stocks pour revente	6(a)	158 044	79 830
Prêts	7	20 165	27 095
Investissement de portefeuille et autres investissements	8	69 677	17 531
Total des actifs financiers		1 061 108	992 098
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	9	338 878	297 706
Revenus reportés	10	95 053	71 336
Passifs au titre des sites contaminés	11	8 154	8 390
Obligations liées au régime de retraite et autres avantages des employés	12	74 682	67 058
Emprunt hypothécaire	13	830	1 309
Responsabilité de l'aéroport international d'Iqaluit	14	155 138	156 692
Obligations au titre de contrats de location-acquisition	15	74 710	90 340
Responsabilité du programme de gestion de l'énergie du Nunavut	16	5 873	5 095
Total des passifs		753 318	697 926
Actifs financiers nets		307 790	294 172
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles (annexe C)		1 481 997	1 441 353
Stocks pour utilisation	6(b)	3 503	3 115
Charges payées d'avance		4 453	4 216
Total des actifs non financiers		1 489 953	1 448 684
Actifs nets		1 797 743	1 742 856
Obligations contractuelles (note 18)			
Droits contractuels (note 19)			
Éventualités (note 20)			

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

État non consolidé des résultats et des actifs nets (non vérifié)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	2019 Budget <small>(Note 23)</small>	2019 Réel	2018 Réel
Revenus (annexe A)			
Provenant du gouvernement du Canada	1 935 665	1 878 513	1 845 176
Recettes fiscales générées par le gouvernement du Nunavut	119 700	148 818	115 202
Autres revenus générés par le gouvernement du Nunavut	95 083	94 024	128 572
Récupérations de charges sur exercices antérieurs	15 000	12 606	10 646
Total des revenus	2 165 448	2 133 961	2 099 596
Charges (annexe B)			
Charges d'exploitation et d'entretien avant dépréciation et réduction de la valeur d'actifs corporels	1 824 032	1 855 003	1 764 519
<i>Plus</i> : Amortissement d'immobilisations corporelles	73 457	87 180	105 477
<i>Plus</i> : Moins-value de la valeur d'actifs corporels	-	170	7 055
Total de fonctionnement et d'entretien	1 897 489	1 942 353	1 877 051
Dépenses d'investissement	461 324	264 716	337 992
<i>Moins</i> : Virements aux immobilisations corporelles	139 056	127 995	238 028
Total des dépenses d'investissement	322 268	136 721	99 964
Total des charges	2 219 757	2 079 074	1 977 015
(Déficit) excédent, pour l'exercice	(54 309)	54 887	122 581
Actifs nets, début de l'exercice	1 742 856	1 742 856	1 620 275
Actifs nets, fin de l'exercice	1 688 547	1 797 743	1 742 856

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

État non consolidé de la variation des actifs financiers nets (non vérifié)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
(Déficit) excédent, pour l'exercice	(54 309)	54 887	122 581
Immobilisations corporelles (annexe C)			
Ajouts	(139 056)	(127 995)	(238 028)
Disposals	-	48	-
Ajouts en nature	-	(47)	-
Moins-values	-	170	7 055
Amortissement	73 457	87 180	105 477
	(65 599)	(40 644)	(125 496)
Ajouts de stocks pour utilisation	(196)	(5 765)	(4 892)
Utilisation de stocks pour utilisation	-	5 377	4 977
(Augmentation) nette des charges payées d'avance	(327)	(237)	(373)
	(523)	(625)	(288)
Diminution des actifs financiers nets	(120 431)	13 618	(3 203)
Actifs financiers nets, début de l'exercice	294 172	294 172	297 375
Actifs financiers nets, fin de l'exercice	173 741	307 790	294 172

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

État non consolidé des flux de trésorerie (non vérifié)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'exploitation :		
Sommes reçues de :		
Transferts du gouvernement du Canada	1 891 319	1 804 786
Imposition	146 332	106 606
Produit de l'assurance	14 759	8 227
Autres produits générés	288 157	275 245
Intérêts sur les prêts et investissements de portefeuilles	1 986	1 797
Espèces versées pour :		
Paievements d'intérêts sur les contrats de location-acquisition, et les hypothèques financement de projets	(14 724)	(6 309)
Aux membres du personnel ou pour leur compte	(584 099)	(571 632)
Bénéficiaires	(521 568)	(507 565)
Fournisseurs	(1082 197)	(897 812)
	139 965	213 343
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'investissement en immobilisation		
Achats d'immobilisation corporelles	(128 892)	(133 462)
	(128 892)	(133 462)
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'investissement		
Prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	(742)	(751)
Remboursement de prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	7 685	482
Investissements dans des secteurs désignés	(52 146)	(2 243)
	(45 203)	(2 512)
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités de financement		
Paievements du principal pour l'aéroport international d'Iqaluit	(1 554)	(371)
Paievements du principal sur contrats de location-acquisition	(15 630)	(13 373)
Paievement du principal Programme de gestion de l'énergie du Nunavut	(1 400)	(1 315)
Paievements du principal sur emprunt hypothécaire	(479)	(449)
	(19 063)	(15 508)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(53 193)	61 861
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	662 768	600 907
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice (note 3)	609 575	662 768

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

1 AUTORISATION ET FONCTIONNEMENT**(a) Gouvernement du Nunavut**

Le gouvernement du Nunavut (le gouvernement) exerce ses activités en vertu de la *Loi sur le Nunavut (Canada)*. Le gouvernement est constitué d'une Assemblée législative élue qui autorise les débours, les avances, les prêts et les investissements, sauf ceux autorisés expressément par la loi.

(b) Budget principal des dépenses

Le budget principal des dépenses 2018-2019 a été présenté à l'Assemblée législative en Mai 2018 et représente le plan financier du gouvernement pour l'exercice (c'est-à-dire le budget initial). De l'information sommaire et des totaux pour ce budget sont fournis aux pages x à xiii du budget principal des dépenses 2018-2019. Les montants inscrits sous Vote 5 Revenus et Vote 4 Dépenses représentent la partie des coûts admissibles qui sera financée dans le cadre d'ententes avec le gouvernement du Canada ou d'autres parties, et bien qu'ils ne fassent pas partie des crédits approuvés au titre de la loi de crédits annuelle (fonctionnement et entretien) de l'Assemblée législative en Mai 2018, ils sont, comme les fonds renouvelables, compris dans les totaux du budget initial divulgués dans les présents états financiers.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**(a) États financiers**

Les présents états financiers non consolidés sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public, émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) sauf qu'ils ne sont pas consolidés et que certains revenus sont comptabilisés nets de charges (c'est-à-dire que les revenus provenant de la division des produits pétroliers et de la vente de boissons alcoolisées sont comptabilisés nets du coût d'acquisition des produits vendus).

Conformément à l'article 74 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le gouvernement prépare également des états financiers consolidés qui rendent pleinement compte de la nature et de la portée des affaires financières et des ressources relevant de la responsabilité du gouvernement. L'entité comptable consolidée est définie dans les présents états.

(b) Entité comptable

Les présents états financiers comprennent les actifs, les passifs et les résultats d'exploitation du Trésor, y compris des ministères et des organismes publics établis au budget principal des dépenses, de même que les fonds renouvelables suivants :

- Fonds renouvelable des boissons alcoolisées
- Fonds renouvelable des produits pétroliers
- Fonds renouvelable des stocks de l'état
- Fonds renouvelable des prêts étudiants

Les fonds renouvelables établis par le gouvernement fournissent le fonds de roulement nécessaire pour assurer la prestation des biens et des services au grand public et aux ministères du gouvernement.

Les organismes publics suivants sont compris aux présents états financiers uniquement dans la mesure des contributions que le gouvernement leur a versées au cours de l'exercice :

- Sociétés territoriales
 - Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN)
 - Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN)
 - Société de développement du Nunavut (SDN)
 - Société d'habitation du Nunavut (SHN)
 - Société d'énergie Qulliq (SEQ)
- Autres organismes publics
 - Autorités scolaires de district
 - Tribunal des droits de la personne
 - Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit
 - Commission des normes du travail
 - Commission des services juridiques
 - Commission des boissons alcoolisées
 - Commission des licences d'alcool du Nunavut
 - Bureau du curateur public
 - Conseil qullit de la condition féminine du Nunavut

Loterie du Nunavut, qui agit à titre de partenaire commercial du gouvernement, est comptabilisée dans les présents états financiers non consolidés en fonction des contributions perçues durant l'exercice depuis les résultats nets de la vente et des activités de la loterie au Nunavut.

La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT), qui est responsable de l'administration des primes d'assurance des employeurs et des régimes d'avantages sociaux des employés au Nunavut, n'est pas prise en compte dans les présents états financiers. Étant donné que le gouvernement n'a pas de contrôle ou d'accès aux actifs de la CSTIT et n'a pas de responsabilité envers ses obligations, elle est exclue de l'entité comptable du gouvernement.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**(c) Estimations et incertitude d'évaluation**

Pour préparer les états financier conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction du gouvernement doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs, des recettes et des charges déclarés dans les états financiers. Compte tenu de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont sujettes à l'incertitude d'évaluation. Les modifications apportées à ces estimations et hypothèse au cours d'exercices futures pourraient avoir des incidences importantes sur les états financier. Toutefois, au moment de la préparation des présents états financier, la direction du gouvernement considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables. Les estimations les plus importantes de la direction portent notamment sur :

(i) l'impôt sur le revenu perçus par le gouvernement du Canada au nom du gouvernement;

(ii) la provision pour créances douteuses, les provisions pour moins-value sur les prêts, la provision pour pertes relatives aux garanties de prêt, l'amortissement des immobilisations corporelles, le passif au titre des sites contaminés, les éventualités et les autres obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages aux employés.

(d) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces comprennent les soldes des comptes bancaires nets des chèques en circulation et les placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en espèces et dont l'échéance est habituellement de 3 mois ou moins suivant la date d'acquisition.

(e) Stocks

Les stocks pour revente comprennent le combustible en vrac et les produits alcoolisés. Les stocks de combustible en vrac sont évalués au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette. Les stocks des produits alcoolisés sont évalués au moindre de leur coût ou de la valeur de réalisation nette, selon la méthode premier entré, premier sorti. Les stocks pour utilisation comprennent les fournitures médicales évaluées au moindre de leur coût ou du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode premier entré, premier sorti.

(f) Prêts

Les prêts sont évalués au moindre de leur coût ou de la valeur recouvrable nette. Selon les circonstances connues à la date de préparation des états financiers, y compris les événements passés et les conditions existantes, des provisions pour moins-value sont comptabilisées si la collection des prêts est considérée comme douteuse ou si la valeur des prêts a subi une dépréciation. Les revenus d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice dans le cas où la collection du principal et des intérêts est raisonnablement assurée. Un solde de prêt irrécouvrable ou ayant subi une dépréciation peut être radié seulement sur réception des approbations statutaires requises.

(g) Immobilisations corporelles et actifs loués

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers dont la durée de vie utile excède un exercice financier et dont l'utilisation est prévue sur une base continue aux fins de la prestation des services gouvernementaux. Elles peuvent comprendre des éléments aussi divers que des immeubles, des véhicules, de l'équipement, des aéronefs, de l'équipement informatique et des systèmes logiciels.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, s'il est impossible de connaître le coût réel, au coût de remplacement actuel approximatif. Les coûts comprennent les services d'entrepreneurs, le matériel et les fournitures, le coût de main-d'œuvre directe, les coûts indirects attribuables et les charges d'intérêt directement attribuables. La capitalisation des intérêts prend fin lorsque les immobilisations corporelles sont prêtes à entrer en fonction, qu'il s'agisse de la production de biens ou de la prestation de services. Les immobilisations corporelles reçues sous forme de dons ou d'apports sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de réception, ou à leur valeur nominale s'il est impossible de connaître leur juste valeur.

Les actifs loués qui répondent à la définition d'immobilisations corporelles, sauf qu'ils sont loués à bail par le gouvernement, sont capitalisés et comptabilisés à ce titre si, pour l'essentiel, leurs conditions ont pour effet de transférer pratiquement tous les avantages et les risques liés à la propriété au gouvernement. Le droit de propriété n'a pas nécessairement été transféré. Le passif locatif et l'actif correspondant sont comptabilisés selon la valeur actualisée des paiements exigés tout au long de la période de location. La valeur actualisée est calculée en utilisant le moindre du taux implicite du contrat de location ou du taux d'intérêt créditeur du gouvernement à la date où l'obligation est engagée.

Les immobilisations corporelles sont amorties à compter de leur mise en service, selon la méthode linéaire. Dans le cas des actifs loués, les taux d'amortissement se fondent sur le moindre de la durée du bail ou de la durée de vie utile des actifs loués, selon les lignes directrices suivantes :

Catégorie d'actifs	Période d'amortissement
Immeubles	30 ans
Immeubles loués	30 ans
Infrastructure	30 ans
Parcs de stockage	30 ans
Installations d'entreposage	30 ans
Équipement	5-30 ans
Terres	Non amorties

Lorsque les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne peut plus contribuer à la capacité du gouvernement en matière de prestation de biens et de services, ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est moindre que sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter le déclin de la valeur de l'actif.

Au cours de l'exercice d'acquisition ou de mise en service d'une immobilisation corporelle, l'amortissement couvre l'exercice entier. Les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement sont comptabilisées à titre de travaux en cours sans amortissement jusqu'à l'exercice au cours duquel l'immobilisation est mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises par droit, telles que les terres de la Couronne, les ressources en eau et les ressources minières, ne sont pas comptabilisées aux états financiers. Le coût des oeuvres d'art et des collections de musée, composées principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes et de photographies, est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel les oeuvres sont acquises.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**(h) Obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages aux employés**Régimes de retraite

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime à prestations déterminées instauré par la loi et financé par le gouvernement du Canada. Les employés et le gouvernement du Nunavut doivent y cotiser pour couvrir le coût du service courant. Aux termes de la loi actuellement en vigueur, le gouvernement du Nunavut n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser d'autres cotisations relativement à des services antérieurs ou à un déficit du régime. Par conséquent, les cotisations du gouvernement du Nunavut sont comptabilisées dans les charges au cours de l'exercice correspondant à la période auquel les employés rendent service et représentent la totalité de son obligation en matière de prestations de retraite.

En outre, le gouvernement verse deux types prestations de retraite distincts aux députés de l'Assemblée législative. Les coûts qui leur sont associés ainsi que la valeur de l'obligation de l'État relativement à ces prestations sont déterminés par évaluation actuarielle. Dans le cas où l'expérience réelle diverge des estimations, ou lorsque les hypothèses actuarielles changent, les gains et les pertes actuariels sont pris en compte. Ces pertes et ces gains ne sont pas constatés immédiatement, mais sont plutôt amortis sur la durée estimative moyenne des années de service restantes des cotisants. La comptabilisation des gains et des pertes actuariels débute lors de l'exercice suivant la date d'entrée en vigueur des évaluations actuarielles correspondantes. De plus, lors d'une modification, liquidation ou compression d'un régime, les soldes nets en gains ou en pertes actuariels doivent être immédiatement comptabilisés.

Autres avantages aux employés

Selon leurs conditions d'emploi, les employés du gouvernement peuvent constituer des prestations de départ et de relogement en fonction de leurs années de service. Ces prestations sont versées au moment de la démission, de la retraite ou du décès de l'employé. De plus, tout employé, au moment de sa retraite, peut s'inscrire aux régimes de soins dentaires et de santé; le coût de ces programmes d'avantages aux employés est partagé avec le gouvernement. Les obligations et les dépenses estimées de ces régimes sont cumulées à mesure que les employés rendent service. L'évaluation actuarielle de l'obligation du gouvernement et des coûts associés à ces régimes ont été calculés en utilisant des modèles et des hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction. Les prestations de départ sont comptabilisées à la date où l'employé est considéré mis à pied.

Les employés du gouvernement ont droit à des congés de maladie en vertu de leurs conditions d'emploi. Les autres avantages aux employés comprennent une provision pour les employés qui peuvent accumuler des congés de maladie. Cependant, ces congés ne s'acquiescent pas et peuvent seulement être utilisés en cas de maladie. Le montant relatif aux congés de maladie qui devraient être utilisés au cours des prochaines années est déterminé par évaluation actuarielle et a été comptabilisé dans les présents états financiers.

(i) Revenus

Sauf indication contraire, les revenus sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice où les opérations ou les événements produisent les revenus. Les conventions comptables particulières sont les suivantes :

Transferts du gouvernement du Canada

Les transferts du gouvernement du Canada sont constatés à titre de revenus si le financement est autorisé et les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les conditions de financement donnent lieu à une obligation répondant à la définition d'un passif et est comptabilisée comme revenu reporté.

Recettes fiscales

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où l'activité imposable se produit et lorsqu'ils sont autorisés par la législation ou la capacité d'imposer et de percevoir l'impôt a été accordée par une convention législative. L'impôt sur le revenu est calculé net des déductions et des crédits d'impôt autorisés par la *Loi de l'impôt* sur le revenu. Si une charge procure un avantage financier autre qu'un allègement fiscal, elle est classée comme un transfert effectué par l'intermédiaire du régime fiscal. Si une charge procure un allègement fiscal à un contribuable et concerne le revenu, elle est considérée comme un avantage fiscal et soustraite des revenus fiscaux. Les mesures d'allègement fiscal offertes aux contribuables comprennent la prestation pour enfants du Nunavut, le crédit d'impôt pour le coût de la vie et le crédit d'impôt pour la formation du personnel des entreprises. Les impôts, en vertu de la *Loi de l'impôt* sur le revenu, sont administrés par le gouvernement du Canada au nom du gouvernement du Nunavut dans le cadre d'un accord de recouvrement des impôts et sont versés au gouvernement. Les remises se fondent sur les estimations du gouvernement du Canada pour l'année d'imposition, ces estimations étant ajustées périodiquement jusqu'à ce que les cotisations d'impôt sur le revenu soient terminées pour l'exercice en question. Ces ajustements aux revenus d'impôt sont comptabilisés au cours de l'exercice connu.

Les taxes sur le combustible, le tabac et les salaires sont prélevées en vertu de l'autorité conférée par la *Loi sur la taxe sur les produits pétroliers*, la *Loi de la taxe sur le tabac* et la *Loi de l'impôt sur le salaire*, respectivement. Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice et se fondent sur les états reçus des percepteurs ou des employeurs. Les ajustements provenant de réévaluations sont comptabilisés à titre de revenus au cours de l'exercice où ils sont déterminés. Les commissions de la taxe sur le tabac prélevées des recettes provenant de la taxe sur le tabac procurent un avantage financier autre qu'un allègement des impôts et sont comptabilisées en tant que charge.

Les impôts fonciers sont évalués sur la base d'une année civile et sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice.

D'autres impôts sont comptabilisés selon les renseignements fournis par les parties qui prélèvent l'impôt au nom du gouvernement.

Récupération de charges sur exercices antérieurs

Les récupérations de charges sur exercices antérieurs, y compris la contrepassation de charges sur exercices antérieurs au titre des excédents, sont reportées à titre de revenus aux états financiers non consolidés. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (paragraphe 36 (9)), ces récupérations ne peuvent pas servir à augmenter le montant affecté aux charges de l'exercice courant.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**(j) Charges**

Les charges sont comptabilisées suivant la méthode de comptabilité d'exercice à la date où les biens ou les services sont reçus.

Les subventions et les contributions sont comptabilisées comme des charges pourvu que le versement soit autorisé et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité. Les subventions et les contributions comprennent les paiements de transfert aux particuliers, aux municipalités et autres organismes visés par des ententes de financement gouvernementales. Les paiements aux particuliers comprennent les prestations pour enfants, de soutien du revenu ou de supplément de revenu. Le montant des prestations est calculé selon l'âge, la situation familiale, le revenu et les conditions d'emploi. D'autres types de subventions et de revenus sont accordés pour effectuer des recherches, établir de nouveaux postes par un soutien à la formation et pour promouvoir des activités éducatives, sanitaires et culturelles.

(k) Éventualités

Les éventualités du gouvernement sont des éléments de passif possible qui peuvent devenir des passifs réels si certains événements se produisent ou non. Si l'événement risque fort de se produire ou n'a pas été comptabilisé, et qu'il est quantifiable, une estimation du passif est comptabilisée au titre des créateurs et charges à payer. Si la probabilité ne peut être déterminée ou si le montant ne peut être raisonnablement estimé, l'éventualité est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers et aucun passif n'est comptabilisé. Les passifs éventuels résultent des passifs environnementaux éventuels ou des litiges en cours et d'autres événements

(l) Passif au titre des sites contaminés

Les sites contaminés résultent de la présence dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale.

Un passif au titre des sites contaminés est reconnu lorsque tous les critères suivants sont respectés :

- une norme environnementale existe;
- la contamination dépasse la norme environnementale;
- le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité;
- les prévisions d'avantages économiques futurs seront abandonnées;
- un montant estimatif raisonnable peut être calculé.

Le passif au titre des sites contaminés reflète la meilleure estimation du gouvernement des coûts des activités d'assainissement nécessaires pour que les sites respectent la norme minimale applicable étant donné leur mode d'utilisation avant la contamination.

Le passif est constaté net de tout recouvrement prévu, et comprend tous les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, y compris l'exploitation des lieux après leur assainissement, l'entretien et la surveillance de sites.

Le passif est rajusté chaque année pour tenir compte du temps écoulé, des nouvelles obligations, des changements apportés aux estimations de la direction et des coûts réels engagés.

Si la probabilité d'un événement futur démontrant la responsabilité du gouvernement ne peut être établie, un passif éventuel est déclaré dans les notes des états financiers non consolidés.

(m) Opérations entre parties liéesOpérations interentités

Le terme « opérations interentités » désigne les opérations entre des entités sous contrôle commun. Exception faite des opérations de restructuration, on comptabilise le montant brut des opérations interentités et on les évalue à leur valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- i) Les opérations interentités sont évaluées à la valeur d'échange si elles sont conclues selon des conditions semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence ou si les coûts indiqués sont recouverts.
- ii) S'ils sont utilisés dans le cours normal des activités du gouvernement et s'ils auraient sinon été achetés, les biens et services reçus d'entités sous contrôle commun sans contrepartie sont comptabilisés en tant que revenus et charges à leur valeur comptable.

Opérations entre apparentés

Le terme « apparentés » désigne les principaux membres de la direction qui exercent une autorité ou assument des responsabilités à l'égard de la planification, de la direction ou du contrôle des activités du gouvernement, de même que les membres de la famille proche des principaux membres de la direction et les entités sous le contrôle ou une grande influence de principaux membres de la direction ou de membres de leur famille proche.

Les opérations entre apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange et sont effectuées dans le cours normal des activités et des conditions commerciales

(n) Services fournis gratuitement

Le Bureau du vérificateur général du Canada offre gratuitement des services d'audit au gouvernement du Nunavut. Ces services ne se sont pas constatés dans les présents états financiers.

(o) Changements aux normes comptables

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada a publié une nouvelle norme comptable, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2018.

Le gouvernement a adopté la norme comptable SP 3430 – Opérations de restructuration, une nouvelle norme définissant ce qu'est une opération de restructuration et établissant des règles pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs et des passifs transférés dans le cadre d'une telle opération. La norme sera appliquée à toute opération de restructuration survenant après la date d'adoption. Cette décision n'a eu aucun effet sur les états financiers consolidés, puisque le gouvernement n'a réalisé aucune opération de restructuration cette année.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(p) Modifications futures des normes comptables

Un certain nombre de normes nouvelles et modifiées émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ne sont pas encore en vigueur et n'ont pas été mises en application lors de la préparation des présents états financiers. Le gouvernement prévoit adopter ces normes nouvelles et modifiées à leur date d'entrée en vigueur et il évalue actuellement l'incidence qu'elles auront sur ses états financiers. Les normes suivantes pour le secteur public entreront en vigueur comme suit :

SP 2601 – Conversion des devises (en vigueur à compter du 1er avril 2021), remplace SP 2600 avec des directives révisées sur la façon de comptabiliser, de présenter et de divulguer les opérations et les soldes libellés en devises.

SP 3450 - Instruments financiers (en vigueur à compter du 1er avril 2021), ce nouveau chapitre établit des directives sur la façon de comptabiliser, d'évaluer, de présenter et de divulguer les instruments financiers, y compris les instruments dérivés.

SP 1201 - Présentation des états financiers (en vigueur lors de l'adoption des chapitres SP 3450 et SP 2601), remplace SP 1200 avec des normes et des principes généraux de présentation et de divulgation des états financiers gouvernementaux.

SP 3041 – Placements de portefeuille (en vigueur lors de l'adoption des chapitres SP 3450, SP 2601 et SP 1201), remplace SP 3040 avec des directives révisées sur la façon de comptabiliser, de présenter et de divulguer les placements de portefeuille.

SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (en vigueur le 1^{er} avril 2021), norme remplaçant le chapitre SP 3270 avec des directives révisées de comptabilisation, de présentation et de divulgation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

SP 3400 – Revenus (en vigueur le 1er avril 2022), un nouveau chapitre qui établit des normes sur la comptabilisation et la déclaration des revenus et qui fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations avec obligations de prestation et ceux provenant d'opérations sans obligation de prestation.

3 ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2019	2018
Encaisse	609 575	662 768

Au cours de l'exercice, le gouvernement a réalisé des intérêts à un taux préférentiel moins 1,65 % dans les soldes bancaires nets (2018- taux préférentiel moins 1,65%).

4 MONTANT DÛ PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

	2019	2018
Subvention à recevoir		
Du gouvernement du Canada (annexe A)	1 578 812	1 529 949
Moins : paiements reçus	(1 578 812)	(1 529 949)
Solde de la subvention à recevoir, début de l'exercice	-	-
Solde de la subvention à recevoir, fin de l'exercice	-	-
Autres débiteurs :		
Autres débiteurs provenant du gouvernement du Canada	98 582	86 351
	<u>98 582</u>	<u>86 351</u>

Les montants dus du gouvernement du Canada ne portent pas intérêt. Les valeurs comptables se rapprochent des justes valeurs marchandes en raison de la maturité à court terme.

5 DÉBITEURS

	2019	2018
À recevoir par fonds		
Trésor	66 456	87 378
Fonds renouvelable des produits pétroliers	68 861	59 740
Fonds renouvelable des stocks de l'état	61	83
Fonds renouvelable des boissons alcoolisées	22	8
	<u>135 400</u>	<u>147 209</u>
Moins : provisions pour comptes douteux	(30 335)	(28 686)
	<u>105 065</u>	<u>118 523</u>
À recevoir en relation avec les créditeurs		
Collège de l'Arctique du Nunavut	5 742	8 523
Autorités scolaires de district	2 365	2 376
Société de crédit commercial du Nunavut	163	223
Société de développement du Nunavut	9	7
Société d'habitation du Nunavut	18 907	15 893
Société d'énergie Qulliq	16 316	16 257
À recevoir des parties liées	<u>43 502</u>	<u>43 279</u>
Autres comptes débiteurs	91 898	103 930
	<u>135 400</u>	<u>147 209</u>
Moins : provision pour comptes douteux	(30 335)	(28 686)
	<u>105 065</u>	<u>118 523</u>

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

6 STOCKS	2019	2018
(a) Pour revente		
Combustible en vrac	154 895	77 373
Produits alcoolisés	3 149	2 457
	158 044	79 830

En 2019, la dépréciation des stocks de combustible en vrac s'élevait à 699 \$ (recouvrement de 173 \$ en 2018).

(b) Pour utilisation		
Fournitures médicales	3 503	3 115

7 PRÊTS	2019	2018
Avances du fonds de roulement à la Société de crédit commercial du Nunavut. Le terme est indéterminé et assorti de l'option de rembourser toute portion du principal à toute date de paiement des intérêts. Les intérêts sont calculés selon les rendements d'une obligation de référence de trois ans du gouvernement du Canada variant de 1,54 % à 2,34 % (2018 - de 0,75 % à 1,96 %) à la fin du mois, intérêts annuels composés.	18 392	25 356
Prêts du Fonds des prêts étudiants, portant intérêt à des taux variant de 0,0 % à 12,5 % (2018 - 0,0 % à 12,5 %), nets de créances douteuses et de provisions pour moins-value de 5 319 \$ (2018 - 5 158 \$).	1 773	1 739
Autre, nette de provisions pour moins-value de 64 \$ (2018 - 64 \$).	-	-
	20 165	27 095

8 INVESTISSEMENT DE PORTEFEUILLE ET AUTRES INVESTISSEMENTS			2019	2018
	Taux de rendement effectif	Échéance	Valeur comptable	Valeur comptable
Investissements de portefeuille				
Certificat de placement garanti	2,59%	366 jours	50 000 \$	-
			50 000 \$	-
Autres investissements				
Investissements désignés du FASR			19 677	17 531
			69 677	17 531

La valeur de marché des investissements de portefeuille au 31 mars 2019 était de 50 000 \$.

Les investissements désignés du Fonds d'allocation supplémentaires de retraite (FASR) de l'Assemblée législative représentent les fonds réservés dans le cadre du Trésor utilisé pour s'acquitter des obligations au titre des prestations constituées du FASR. Les investissements sont gérés par une tierce partie. L'énoncé de la politique de placement détermine les catégories de titres, les catégories d'émetteurs, les limites et les conditions admissibles. Au 31 mars 2019, la valeur marchande des investissements du FASR totalisait 21 719 \$ (2018 - 20 120 \$), et ils affichaient un rendement positif de 4,52 % (2018 - rendement positif de 4,49 %).

9 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	2019	2018
Créditeurs payables aux parties liées		
Collège de l'Arctique du Nunavut	1 266	2 429
Administrations scolaires de district	903	737
Société de crédit commercial du Nunavut	63	70
Société de développement du Nunavut	44	15
Société d'habitation du Nunavut	422	1 010
Société d'énergie Qulliq	6 282	6 124
	8 980	10 385
Autres		
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	125 032	114 199
Autres charges à payer, déductions salariales et retenues des entrepreneurs	133 260	106 509
Congés payés et heures compensatoires	34 783	33 599
Montant dû au gouvernement du Canada	32 226	30 906
Montant dû au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	4 597	2 108
	329 898	287 321
	338 878	297 706

Les montants ci-dessus ne portent pas intérêt.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

10 REVENUS REPORTÉS

	Solde au 1 ^{er} avril 2018	Fonds reçus au cours de	Intérêts accumulés	Fonds aux revenus	Solde au 31 mars 2019
Financement de base pour les provinces et les territoires (Fonds Chantiers Canada)	6 394 \$	-	103	(2 285)	4 212
Entente sur la taxe sur l'essence	41 095	16 500	952	(10 837)	47 710
Revendications territoriales du Nunavut	9 645	28 694	-	(5 583)	32 756
Autres revenus reportés	14 202	18 817	-	(22 644)	10 375
	71 336	64 011	1 055	(41 349)	95 053

Le solde des revenus reportés au 31 mars comprend principalement des fonds reçus du gouvernement du Canada pour des projets d'infrastructure et des programmes spécifiques admissibles, et ce, dans le cadre d'une contribution ou d'autres ententes formelles. En 2018-2019 et au-delà, au fur et à mesure que le gouvernement remplit ses obligations vis-à-vis les objectifs de l'entente ou d'autres stipulations reliés à l'utilisation de ces fonds, les revenus associés seront comptabilisés dans ses états financiers.

11 PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

	2019	2018
Passif au titre de la remise en état des sites contaminés (non actualisé)	8 154	8 390

Les activités du gouvernement sont assujetties à différentes lois et divers règlements fédéraux et territoriaux, notamment la *Loi sur la protection de l'environnement et les directives environnementales relatives à l'assainissement des lieux contaminés (2010)*, lesquelles visent à assurer la protection de l'environnement et à réduire au minimum les répercussions négatives sur celui-ci. Le gouvernement mène ses activités de façon à protéger la santé publique et l'environnement et juge ses activités conformes à toutes les lois et tous les règlements applicables.

Le gouvernement reconnaît qu'il y a des coûts relatifs à l'assainissement des sites contaminés dont il est responsable. Au 31 mars 2019, 6 sites (7 en 2018), soit 2 parcs de stockage (3 en 2018), 4 décharges (4 en 2018) avaient été désignés comme nécessitant des travaux d'assainissement. En ce qui concerne les sites pour lesquels le gouvernement du Nunavut a l'intention de renoncer à des avantages économiques futurs en raison d'une obligation légale ou prévoit procéder à la décontamination (p. ex., en raison des risques pour la santé humaine), pour lesquels il est responsable de l'assainissement ou en a accepté la responsabilité et pour lesquels il est possible d'établir une estimation raisonnable des coûts associés à ces opérations, un passif a été déclaré dans les présents états financiers. Si des coûts liés à l'assainissement ont été estimés et qu'un passif a été comptabilisé, l'estimation du passif a été fondée sur des analyses de tiers ou sur une extrapolation des coûts précédemment engagés pour décontaminer, surveiller ou gérer des sites d'une superficie et d'un degré de contamination similaires.

Le gouvernement a identifié 71 (2018 - 71) autres sites situés sur les terres domaniales pour lesquels des passifs au titre des sites contaminés pourraient exister aux fins d'évaluation, d'assainissement et de surveillance. Les activités associées à ces sites sont classées comme suit :

	2019	2018
Parcs de stockage	25	25
Centrales électriques	27	27
Sites municipaux et déchets	11	11
Garages et autres installations de travaux	5	5
Aéroports	2	2
Carrières	1	1
	71	71

Le gouvernement est devenu propriétaire des sites et des activités associées aux aéroports, des parcs de stockage et des centrales électriques lors de la création du territoire le 1er avril 1999. La contamination de certains de ces sites s'est produite alors que d'autres parties étaient responsables de leur utilisation ou de leur gestion. Le gouvernement a évalué à 9 700 \$ et 40 000 \$ (2018 - 9 700 \$ et 39 000 \$) respectivement le coût des travaux d'assainissement de 14 parcs de stockage et de 27 centrales (2018 - 14 et 27). En outre, il estime que la décontamination des autres sites pourrait coûter entre 65 000 \$ et 136 000 \$ (2018 - 55 000 \$ à 126 000 \$), selon l'approche choisie. Aucun passif au titre de l'assainissement de ces 71 (2018 - 71) sites n'est constaté dans les présents états financiers étant donné que le gouvernement ne prévoit pas l'abandon des avantages économiques futurs (c'est-à-dire aucune obligation légale de procéder à l'assainissement). À l'avenir, un passif au titre de l'assainissement de ces sites ou d'autres sites sera constaté si les avantages économiques futurs seront abandonnés (c'est-à-dire s'il y a des risques pour la santé publique ou qu'il y a une obligation légale).

La plupart des parcs de stockage et des centrales électriques font l'objet d'une surveillance régulière afin de s'assurer du confinement des contaminants détectés. Aucun programme de surveillance continue n'a cependant été mis sur pied dans les autres sites et installations du gouvernement du Nunavut, bien que celui-ci compte entreprendre l'élaboration d'un tel programme sous peu.

En outre, le gouvernement a relevé 144 (2018 - 144) sites où se trouvent des garages, des installations de travaux publics, des carrières, des installations de traitement et d'évacuation des eaux d'égoût et des déchets et de déchets solides, et qui sont situés dans les limites d'une municipalité et régis par la réglementation municipale. Il incombera aux municipalités concernées de surveiller et de décontaminer, le cas échéant, ces sites.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

12 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS

Des régimes de retraite distincts ont été mis sur pied pour les employés du gouvernement et les députés de l'Assemblée législative. Le gouvernement offre également aux employés, en plus des prestations de retraite, des indemnités de cessation d'emploi et de déménagement et des congés de maladie ainsi que des avantages de santé postérieurs à l'emploi. Les ententes relatives à ces indemnités ne sont pas préalablement capitalisées et aucun actif n'est mis en réserve pour assurer leur financement, ce qui entraîne des passifs en souffrance au titre des indemnités constituées, estimées au moyen de calculs actuariels. Ces calculs reposent sur des renseignements et des hypothèses approuvés par la direction. Au 31 mars, les passifs au titre des régimes de retraite et d'autres avantages aux employés se répartissaient comme suit :

	2019	2018
Régimes de retraite		
Régime de retraite des députés de l'Assemblée législative	16 687	16 367
Total des régimes de retraite	16 687	16 367
Autres avantages aux employés		
Départ et Relogement	21 350	21 247
Régime de santé postérieur à l'emploi	26 007	19 402
Congés de maladie	10 638	10 042
Total des autres avantages aux employés	57 995	50 691
Total obligations liées aux régimes de retraite et autres avantages aux employés	74 682	67 058

Régime de retraite de la fonction publique

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime à prestations déterminées instauré par la loi et financé par le gouvernement du Canada. La loi oblige le gouvernement du Canada à assurer le paiement des prestations du régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation. Les employés et le gouvernement du Nunavut doivent y cotiser. La cotisation de l'employeur est fixée par la président du Conseil du Trésor du Canada sous forme de multiple de la cotisation demandée aux employés. Le taux de cotisation en vigueur au 31 mars 2019 était de 1,01 fois (2018 - 1,01) pour les participants inscrits avant le 1er janvier 2013 et de 1,0 fois (2018 - 1,0) pour les participants inscrits à partir du 1er janvier 2013. Les cotisations totales de l'employeur s'élevaient à 33 770 \$ (2018 - 32 022 \$) et ont été traitées comme des dépenses de l'exercice en cours. Les cotisations totales des employés s'élevaient à 33 649 \$ (2018 - 31 868 \$).

Régimes d'allocations de retraite de l'Assemblée législative

Le gouvernement du Nunavut parraine deux régimes de retraite à prestations déterminées pour les députés de l'Assemblée législative. Les deux régimes sont administrés par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Les régimes versent des prestations calculées selon les années de service et les gains moyens de fin de carrière. Ils fournissent une protection contre l'inflation fondée sur les hausses de l'indice des prix à la consommation.

Le premier régime est le Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative (FARAL), un régime de retraite enregistré et cotisable à prestations déterminées créé en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite de l'Assemblée législative*. Le Bureau de l'Assemblée législative gère un fonds de retraite distinct en fiducie pour administrer les cotisations et les allocations du FARAL. Le fonds est entré en vigueur le 1er avril 1999.

Le deuxième régime est le Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR), un régime de retraite facultatif non enregistré et non cotisable créé en vertu de la *Loi sur les allocations supplémentaires de retraite* pour les députés qui choisissent d'y participer. Les versements et les charges associés au FASR sont payés par le fonds de revenus consolidé du gouvernement. Ce régime est entré en vigueur au cours de l'exercice 2001-2002 et verse des prestations rétroactives au 1er avril 1999.

Les prestations de retraite sont payables aux députés selon un pourcentage de la moyenne des meilleurs salaires au cours de quatre années consécutives à titre de député et de ministre, ou de président de la Chambre (s'il y a lieu), multiplié par les services crédités à titre de député et pour chacun des trois autres postes (s'il y a lieu). Un poste doit être détenu au moins un an et les prestations de retraite pour chaque poste sont calculées séparément. Le pourcentage utilisé pour calculer les prestations de retraite est de 2 % pour le FARAL et de 3 % pour le FASR.

L'âge normal de la retraite en vertu de ces deux régimes correspond à la première éventualité de (a) 60 ans (b) 30 années de service, ou (c) âge plus service égale 80. Un député peut prendre sa retraite en tout temps à partir du moment où il cesse d'être député. La retraite anticipée entraîne une réduction des prestations de 0,25 % pour chaque mois où un député prend sa retraite avant l'âge normal de la retraite. Pour un député, l'âge de la retraite ajournée ne peut dépasser 69 ans.

Il n'y a eu aucune modification, aucune liquidation et aucune compression ou dérogation temporaire de ces régimes en 2019 (aucun changement en 2018).

Les évaluations actuarielles de ces régimes étaient terminées en date du 1^{er} avril 2017. Les évaluations ont été effectuées à l'aide de la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les évaluations ont été fondées sur plusieurs hypothèses approuvées par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Ces hypothèses reflètent les meilleures estimations des résultats à long terme et des prévisions à court terme, et les hypothèses démographiques qui ont servi à établir les plus récentes évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation. Voici les hypothèses principales : taux d'inflation – 2,0 % (2,0 % en 2018), taux d'actualisation – 3,3 % (3,5 % en 2018), rendement de l'actif – 4,8 % (4,8 % en 2018), augmentation de la rémunération – 3,0 % (3,0 % en 2018), taux de mortalité.

La méthode d'évaluation des actifs, la valeur axée sur la valeur marchande, pour le régime FARAL est égale à une valeur marchande lissée qui répartit l'écart entre les revenus d'investissement réels et prévus sur une période de quatre ans. La date d'entrée en vigueur des prochaines évaluations actuarielles de ces régimes est le 1^{er} avril 2020.

Les passifs au titre des régimes de retraite représentent l'excédent de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées sur la valeur actuarielle des actifs nets disponibles pour les prestations.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

12 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS (suite)

Selon les renseignements fournis pour l'exercice par l'actuaire du régime, les passifs au titre des régimes de retraite des députés au 31 mars s'établissent comme suit :

	FARAL	FASR	2019	2018
Obligations au titre des prestations constituées	12 403	17 994	30 397	28 025
Moins :				
Actifs au titre du fonds de retraite	14 332	-	14 332	12 649
(Gains) pertes actuariels non amortis	(241)	(381)	(622)	(991)
	14 091	(381)	13 710	11 658
Passifs (actifs) au titre des régimes de retraite	(1 688)	18 375	16 687	16 367

Au 31 mars 2019 la valeur marchande des actifs du régime de retraite FARAL était de 16 227 \$ (2018 - 12 966 \$). Le taux de rendement réel était positif à 5,19 % (2018 - rendement positif de 4,71 %). Le FASR n'a pas d'actifs au titre d'un régime de retraite; toutefois, le passif au titre des régimes de retraite est à provisionner en tout ou en partie par les investissements désignés (note 8).

Les gains (pertes) actuariels des régimes FARAL et FSAR sont tous deux amortis sur une période de 6 années (tous deux 1,0 an en 2018), ce qui représente la durée de service moyenne restante des cotisants à ces régimes.

Les charges totales relatives aux régimes de retraite des députés comprennent les éléments suivants :

	FARAL	FASR	2019	2018
Coût des prestations de l'exercice courant	1 231	1 936	3 167	3 105
Amortissement des (gains) pertes actuarielles	(447)	(544)	(991)	900
	784	1 392	2 176	4 005
Cotisations des députés	(248)	-	(248)	(243)
Charges de retraite	536	1 392	1 928	3 762
Intérêts débiteurs sur la moyenne des obligations au titre des prestations constituées	428	639	1 067	1 036
Rendement prévu sur la moyenne des actifs du régime de retraite	(646)	-	(646)	(583)
Intérêts débiteurs au titre des régimes de retraite	(218)	639	421	453
Total des charges au titre des régimes de retraite	318	2 031	2 349	4 215

Les prestations de retraite versées au titre du FARAL et du FASR s'élevaient à 329 \$ et 1 065 \$, respectivement (2018 - 1 223 \$ et 949 \$, respectivement).

Les cotisations du gouvernement au titre du FARAL et du FASR au cours de l'exercice s'élevaient à 924 \$ et 1 739 \$, respectivement (2018 - 941 \$ et 1 837 \$, respectivement).

Les charges totales liées aux autres avantages sociaux se composent des éléments suivants :

	Départ et relogement	Congés de maladie	Régime de santé postérieur à	2019	2018
Avantages acquis durant la période	1 671	2 038	1 639	5 348	4 073
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur l'obligation au titre des prestations	-	-	1 726	1 726	-
Amortissement des gains (pertes) actuariels nets comptabilisés durant l'exercice	(405)	(788)	2 527	1 334	(6 643)
Charges au titre des autres avantages sociaux	1 266	1 250	5 892	8 408	(2 570)
Frais d'intérêt au titre des avantages sociaux acquis	652	328	1 361	2 341	1 648
Charges totales liées aux autres avantages sociaux	1 918	1 578	7 253	10 749	(922)

13 EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE

	2019	2018
Emprunt hypothécaire remboursable par versements annuels jusqu'en 2020, au taux d'intérêt composé semestriel de 6,9 %.	830	1 309
Paiements hypothécaires futurs :		
2020	Principal 830	Intérêt 42
		Total 872
	830	42
		872

Les intérêts débiteurs sur l'emprunt hypothécaire remboursable étaient de 79 \$ pour l'exercice (2018 - 103 \$). Les intérêts payés sur l'hypothèque remboursable au cours de l'exercice ont été de 74 \$ (2018 - 106 \$).

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

14 RESPONSABILITÉ DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL D'IQALUIT

En septembre 2013, le gouvernement a signé des accords dans le cadre d'une entente de partenariat public-privé (P3) pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir une infrastructure nouvelle et modernisée à l'aéroport international d'Iqaluit. L'aéroport est officiellement entré en fonction le 9 août 2017. Le coût estimé du projet était de 305 376 \$. Le coût réel pour la réalisation du projet assumé par le partenaire privé ne s'est élevé qu'à 298 430 \$. Les coûts d'immobilisations découlant des ententes ont été financés en partie par le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Nunavut a reçu 74 160 \$ du gouvernement du Canada au cours de l'exercice 2017-2018.

	2019	2018
Le prêt, qui porte un taux d'intérêt de 7,23 %, est remboursable en versements mensuels de 1 069 \$ échelonnés jusqu'en décembre 2047.	155 138	156 692

Les intérêts sur la dette à long terme découlant du projet de l'aéroport international d'Iqaluit s'élevaient à 11 275 \$ pour l'exercice (2 836 \$ en 2018). Les intérêts versés au cours de l'exercice se sont élevés à 11 275 \$ (10 248 \$ en 2018). Des intérêts 0 \$ ont été capitalisés (7 412 \$ en 2018) dans le cadre des ajouts aux immobilisations

Les paiements exigibles (capital et intérêts) pour les cinq prochains exercices et pour la suite sont les suivants :

	Principal	Intérêt	Total
2020	1 670	11 160	12 830
2021	1 795	11 035	12 830
2022	1 929	10 901	12 830
2023	2 074	10 756	12 830
2024	2 229	10 601	12 830
2025 et par la suite	145 441	159 267	304 708
	155 138	213 720	368 858

15 OBLIGATIONS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les obligations au titre de contrats de location-acquisition se fondent sur les paiements contractuels minimaux exigibles au titre de la location en vigueur au 31 mars. Les contrats de location-acquisition originaux, d'une durée de 20 ans, viennent à échéance entre 2019 et 2020. Le 1^{er} juillet 2017, le gouvernement du Nunavut a entériné, avec le bailleur, des modifications et des prolongations des baux en vue d'en prolonger la durée initiale de 10 ans.

	2019	2018
Total des paiements minimaux exigibles au titre de la location	84 241	102 530
Intérêts théoriques	(9 531)	(12 190)
Valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location	74 710	90 340

Montant du principal et des intérêts dû dans chacun des cinq prochains exercices et par la suite sur les prêts et hypothèques payables comme suit

	Principal	Intérêt	Total
2020	11 856	1 954	13 810
2021	6 365	1 569	7 934
2022	6 553	1 381	7 934
2023	6 749	1 185	7 934
2024	6 395	998	7 393
2025 et par la suite	36 792	2 444	39 236
	74 710	9 531	84 241

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les remboursements du passif et des intérêts débiteurs. Le montant total des paiements minimaux exigibles au titre de la location moins le passif initial représente le coût total des intérêts pour la location. Les intérêts débiteurs sont calculés au même taux d'actualisation que celui utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location appliqué au passif locatif payé au début de la période de paiement de la location.

Les intérêts débiteurs relatifs aux obligations au titre de contrats de location-acquisition pour l'exercice s'élevaient à 2 659 \$ (2018 - 3 016 \$) à un taux d'intérêt implicite moyen de 3,0 % (2018 - 3,3 %). Les intérêts versés pour l'année se sont élevés à 2 659 \$ (3 016 \$ en 2018). Les obligations au titre des contrats de location-acquisition

16 PROGRAMME DE GESTION DE L'ÉNERGIE DU NUNAVUT

	2019	2018
Financement du projet payable - Baffin	3 695	5 095
Financement du projet payable - Kivalliq	2 178	-
	5 873	5 095

Dans le cadre du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut - Baffin, le gouvernement a conclu un contrat de contrats d'épargne-énergie qui comprenait la responsabilité continue de verser tous les paiements de capital et d'intérêts associés au financement par une tierce partie des coûts d'améliorations dans le cadre du projet. Les paiements sont dus mensuellement de 139 \$ à 2019, de 95 \$ à 2022 \$ et de 21 \$ à juillet 2023 à un taux d'intérêt moyen de 5,13%. Les intérêts débiteurs sur le programme étaient de 266 \$ (2018 - 351 \$) pour l'exercice. Les intérêts versés au cours de l'exercice se sont élevés à 266 \$ (351 \$ en 2018).

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

16 PROGRAMME DE GESTION DE L'ÉNERGIE DU NUNAVUT (suite)

Les versements futurs sont de :	Principal	Intérêt	Total
2020	1 059	183	1 242
2021	1 018	123	1 141
2022	1 080	62	1 142
2023	402	13	415
2024	95	1	96
2025 et par la suite	41 \$	-	41
	3 695	382	4 077

Le projet du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut (région du Kivalliq) est à la phase de mise en œuvre. Le gouvernement a conclu un contrat de 24 258 \$ qui comprend tous les paiements de capital et d'intérêts associés au financement par un tiers du coût des améliorations du projet. Le projet devrait se réaliser d'ici octobre 2020, moment auquel débiteront des mensualités estimatives de 124 \$ portant intérêt à un taux moyen de 9,4 %. Les frais d'intérêts du projet pour l'année ont totalisé 36 \$ (0 \$ en 2018).

17 FONDS DE STABILISATION DES PRODUITS PÉTROLIERS

Le fonds de stabilisation des produits pétroliers a été créé en vertu de la *Loi sur les fonds renouvelables*. Le fonds sert à stabiliser le prix des produits pétroliers achetés, vendus et distribués par le gouvernement. Le bénéfice net (perte nette) au titre du fonds renouvelable des produits pétroliers est imputé au fonds de stabilisation des produits pétroliers. L'excédent ou le solde déficitaire du fonds ne peuvent excéder 10 000 \$.

	2019	2018
Excédent (déficit), début de l'exercice	8 796	7 702
Bénéfice net (perte) du Fonds renouvelable des produits pétroliers pour l'exercice	(2 223)	1 094
Virement minimal exigé du (au) Trésor	-	-
Excédent (déficit), fin de l'exercice	6 573	8 796

18 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le gouvernement a conclu des ententes, ou a des obligations contractuelles, à l'égard des paiements suivants postérieurs au 31 mars 2019 :

	Total
Contrats de location-exploitation (annexe 5)	58 613
Engagements de capitaux	106 460
Engagements opérationnels	490 114
Entente de maintien de l'ordre	481 644
Engagements concernant l'amélioration de l'aéroport international d'Iqaluit	665 129
	1 801 960

Les obligations contractuelles par exercice s'établissent comme suit :

2020	354 975
2021	178 298
2022	137 172
2023	121 583
2024	86 281
2025 et par la suite	923 651
	1 801 960

Outre les engagements de capitaux déclarés ci-dessus, le gouvernement est aussi lié par obligation contractuelle dans le cadre du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut (Kivalliq) (note 16). Au 31 mars 2019, un passif de 2 178 \$ est inscrit au titre des coûts totaux estimatifs du contrat de 24 258 \$. Les paiements débiteront à l'achèvement du projet, qui devrait se réaliser d'ici octobre 2020.

19 DROITS CONTRACTUELS

Le gouvernement a conclu des ententes avec des entreprises et organismes gouvernementaux divers pour fournir des biens et des services. Ces ententes généreront des revenus et des actifs dans l'avenir. Le tableau ci-dessous présente un sommaire des droits contractuels du gouvernement lorsque les modalités des ententes sont respectées.

	Total
Plan d'Infrastructure Canada	510 085
Ententes avec Santé Canada	224 983
Nouveau Fonds Chantiers Canada	264 350
Autres / ententes avec des tiers	100 425
	1 099 843

Voici les droits contractuels pour chaque exercice financier :

2020	234 947
2021	202 142
2022	180 502
2023	107 202
2024	87 769
2025 et par la suite	287 281
	1 099 843

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

20 ÉVENTUALITÉS

(a) Ajustements postérieurs à la division

L'entente régissant la division des actifs et des passifs entre le gouvernement du Nunavut et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au 1er avril 1999 crée un mécanisme qui fournit les ajustements postérieurs à la division.

Le délai pour de tels ajustements est illimité; et de tels ajustements peuvent être effectués dans une diversité de circonstances particulières comme le règlement de litiges relatifs à des événements précédant la date de la division. Dans un tel cas, un gouvernement a la possibilité de présenter une demande de partage des coûts à l'autre gouvernement. Les ajustements postérieurs à la division seront constatés dans l'exercice au cours duquel le passif peut être raisonnablement estimé. Au 31 mars 2019, aucun nouvel ajustement postérieur à la division n'a été divulgué.

(b) Litiges

Des plaintes pour agression sexuelle par d'anciens employés ou entrepreneurs du Nunavut alors que le territoire faisait encore partie des Territoires du Nord-Ouest ont été déposées ou sont à l'étude. Les gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest assureront conjointement la défense durant la procédure et ils se partageront les coûts de la défense et des dédommagements éventuels dans une proportion de 44,34 % et de 55,66 % respectivement. Dans la mesure où il est probable qu'un dédommagement soit versé et qu'on puisse raisonnablement en estimer le montant, le gouvernement a comptabilisé un passif. On estime à 1 545 \$ (2018 - 2 095 \$) le montant total relatif aux plaintes à l'étude, où l'issue n'était pas encore déterminable au 31 mars mais dont le montant du dédommagement peut être raisonnablement estimé. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque l'issue de ces dossiers n'est pas déterminable.

Il existe un nombre de plaintes et de menaces de litiges en instance contre le gouvernement où l'issue n'est pas déterminable, ce qui comprend les cas où aucun montant de dédommagement n'a été précisé. La nature des allégations est par exemple : congédiement abusif, violation de politique, lésion corporelle, agression sexuelle, négligence, arrestation illégale et voie de fait. Dans la mesure où il est probable qu'un dédommagement soit versé et qu'on puisse raisonnablement en estimer le montant, le gouvernement a comptabilisé un passif. On estime à 17 168 \$ (2018 - 16 705 \$) le montant total relatif aux plaintes à l'étude, où l'issue n'était pas encore déterminable au 31 mars mais dont le montant du dédommagement peut être raisonnablement estimé. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque l'issue de ces dossiers n'est pas déterminable.

(c) Prêts garantis

Dans le cadre de son financement, la Société d'énergie Qulliq (SEQ) a contracté des facilités de crédit à des conditions et des taux d'intérêt divers. Le gouvernement a fourni une garantie pour les facilités de crédit SEQ suivantes :

	2019	2018
Facilité de crédit bancaire, intérêt au taux de préférentiel moins 0,50 %	9 867	11 201
Obligation remboursable, amortissable en 20 ans et venant à échéance en Septembre 2021, taux d'intérêt de 6,809 %	25 795	29 543
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Mai 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	1 029	1 476
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Mai 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	1 320	1 890
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Juin 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	1 882	2 677
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Février 2022, taux d'intérêt de 4,24 %	3 523	3 725
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Juillet 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	3 531	4 946
Facilité de prêt de capital à taux variable venant à échéance en Novembre 2022, intérêt au taux de préférentiel moins 0,50 %	13 666	14 667
Facilité de prêt de capital à taux variable venant à échéance en Avril 2024, intérêt au taux de préférentiel moins 0,50 %	12 067	12 867
Facilité de prêt de capital à taux variable venant à échéance en Avril 2027, intérêt au taux de préférentiel moins 0,50 %	123 670	91 472
Total des garanties fournies sur les soldes restants dus	196 350	174 464

La limite de crédit bancaire de la SEQ est de 20 000 \$ (2018 - 20 000 \$). Les facilités de prêt promis et de prêt-relais à terme non rotatif ci-dessus possèdent chacun d'eux une option pour utiliser des acceptations bancaires avec des commissions d'acceptation de 50 points de base par année pour des termes d'au moins 7 jours et d'au plus de 365 jours et émises et réémises en montant minimal global de 1 000 \$ canadiens et en multiples de cette somme.

Selon ses besoins de fonctionnement, la Société de développement du Nunavut (SDN) peut de temps à autre se trouver dans une situation de découvert bancaire. Le découvert est garanti par le gouvernement et l'intérêt sur le découvert est fixé selon le taux préférentiel plus 0,50 % par année. L'intérêt est chargé seulement quand le compte de résultat de la SDN est en situation de découvert et que les comptes groupés du gouvernement sont également en situation de découvert. Au 31 mars 2019, la situation de découvert bancaire de la SDN s'élevait à 0 \$ (2018 - 0 \$).

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2019

(en milliers de dollars)

21 PARTIES LIÉES

Les opérations avec les parties liées et les soldes à la fin de l'exercice, non divulgués ailleurs dans les états financiers, sont divulgués dans la présente note. Au cours de l'exercice, le gouvernement a versé des subventions et des contributions aux parties liées suivantes ou a financé d'autres coûts pour elles :

	2019	2018
Collège de l'Arctique du Nunavut	2 730	3 331
Autorités scolaires de district	13 179	12 999
Société de développement du Nunavut	3 504	3 536
Société de crédit commercial du Nunavut	700	700
	<hr/> 20 113	<hr/> 20 566

En vertu d'ententes conclues avec des conseils et des organismes liés, le gouvernement fournit des services au coût ou exige des frais d'administration dans le cas où les coûts directs ne peuvent être établis. Les frais exigés pour les coûts indirects ne correspondent pas nécessairement au coût associé à la prestation de ces services. Les services fournis comprennent notamment les services au personnel, de la paye, les services financiers, d'approvisionnement, du logement, des immeubles et des travaux, des services publics, juridiques et d'interprétation. Des coûts directs de 47 018 \$ (2018 - 46 956 \$) ont été engagés et recouverts des parties liées. Le montant des subventions et des contributions versées par le gouvernement du Nunavut au Collège de l'Arctique du Nunavut et à la Société d'habitation du Nunavut sont divulgués séparément dans l'annexe des dépenses sous Crédits approuvés (annexe B.1).

22 FIDUCIES SOUS ADMINISTRATION

Le gouvernement administre des comptes de fiducie au nom de tiers, qui ne sont pas inclus dans les actifs et les passifs divulgués du gouvernement.

	2019	2018
Curateur public	5 366	5 738
Fiducie pour la conservation des ressources naturelles	1 055	824
Fiducie pour la Cour territoriale	737	503
	<hr/> 7 158	<hr/> 7 065

23 AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Le montant total de 2 165 448 \$ comptabilisé en recettes au budget de 2019 comprend 1 900 683 \$ sous « Revenus » et 109 304 \$ sous « Crédit 5 Revenus » à la page A-IV-4 du budget principal des dépenses 2018-2019, en plus d'un financement de 155 461 \$ au titre d'ententes avec des tiers pour des projets d'immobilisations précis présentés à l'annexe IV du budget d'immobilisations 2018-2019. Les dépenses prévues devant être financées par ces revenus supplémentaires ont été ajoutées aux totaux prévus touchés dans les présents états financiers.

Le montant total budgété de 155 461 \$ pour 2019 au titre des dépenses en immobilisations à l'annexe B.2 ne comprend pas le montant de 4 290 \$ pour les projets d'immobilisations avec 1 455 \$ la investissement dans le fond d'infrastructure social prévu pour la Société d'habitation du Nunavut, ni les 5 372 \$ du Fonds d'investissement stratégique pour le Collège de l'Arctique du Nunavut, moins la différence inconnue de 104 \$ inscrite au budget d'immobilisations 2018-2019. Par conséquent, la somme des totaux pour les dépenses et les transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers dans les présents états financiers est de 264 765 \$, tandis qu'elle s'élevait à 275 778 \$ à la page x du budget d'immobilisations 2018-2019. Les projets d'infrastructures financés par un tiers dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada sont inscrits au compte des Services communautaires et gouvernementaux; aux présentes, le budget de ces projets constitue la

24 DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données comparatives ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe A

Annexe non consolidée des revenus par source (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
Provenant du gouvernement du Canada			
Formule de financement des territoires	1 578 800	1 578 812	1 529 949
Transferts au titre d'ententes avec des tiers	264 765	202 080	146 770
Autres paiements de transfert	92 100	97 621	168 457
	1 935 665	1 878 513	1 845 176
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut			
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers	33 400	37 773	23 480
Impôt sur le revenu des sociétés	17 900	27 978	18 430
Taxe sur les salaires	29 800	32 314	29 418
Taxe sur le tabac	21 000	22 599	21 435
Taxe sur le carburant	8 600	17 964	13 957
Impôt foncier	6 900	7 768	6 591
Taxe d'assurance	2 100	2 422	1 891
	119 700	148 818	115 202
Autres revenus			
Revenus de la Division des produits pétroliers - nets du coût des produits vendus d'un montant de 170 693 \$ (2018 - 154 907 \$)	28 095	26 308	33 539
Revenus des boissons alcoolisées - nets du coût des produits vendus d'un montant de 7 175 \$ (2018 - 4 261 \$)	6 888	8 971	5 614
Récupérations au titre des habitations des employés	19 600	20 427	19 401
Transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers	-	1 544	1 761
Produit de l'assurance	-	-	39 635
Autres	40 500	36 774	28 622
	95 083	94 024	128 572
Récupérations des charges sur exercices antérieurs (annexe 1)	15 000	12 606	10 646
Total des revenus (note 23)	2 165 448	2 133 961	2 099 596

Est compris à la rubrique Provenant du gouvernement du Canada – Autres paiements de transfert un montant de 0 \$ (2018 - 74 160 \$) financé par PPP Canada Inc. (note 14).

Le 28 février 2017, les écoles primaire et secondaire Kugaardjuq de Kugaaruk ont été radiées à la suite d'un incendie majeur. Les coûts liés au nettoyage, au contenu et à la construction de la nouvelle école ont été établis par l'assureur et les prestations sont comptabilisées ci-dessus.

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des dépenses (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

TOTAUX	Budget initial	Réal	(Supérieurs) inférieurs au budget initial
FINANCÉS AU TITRE DES CRÉDITS OUVERTS (annexe B.1)			
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	1 659 470	1 694 337	(34 867)
Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	73 457	87 180	(13 723)
Plus : moins-value de la valeur d'immobilisations corporelles	-	170	(170)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	1 732 927	1 781 687	(48 760)
Dépenses d'investissement en immobilisation	197 091	191 669	5 422
Moins : Virements aux immobilisations corporelles	139 056	85 889	53 167
Total des dépenses d'investissement	58 035	105 780	(47 745)
Total des dépenses d'accréditations	1 790 962	1 887 467	(96 505)
FINANCÉS AU TITRE D'ENTENTES AVEC DES TIERS (annexe B.2)			
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	109 304	126 603	(17 299)
Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	109 304	126 603	(17 299)
Dépenses d'investissement en immobilisation	155 461	73 047	82 414
Moins : virements aux immobilisations corporelles	-	42 106	(42 106)
Total des dépenses d'investissement	155 461	30 941	124 520
Total des dépenses au titre d'ententes avec des tiers	264 765	157 544	107 221
FINANCÉS AU TITRE DES FONDS RENOUELABLES (annexe B.3)			
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	35 258	34 063	1 195
Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	35 258	34 063	1 195
Dépenses d'investissement en immobilisation	-	-	-
Moins : virements aux immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	-	-	-
Total des dépenses au titre des fonds renouvelables	35 258	34 063	1 195
TOTAUX DES ÉTATS NON CONSOLIDÉS			
Charges d'exploitation et d'entretien avant dépréciation et moins-value de la valeur d'actifs corporels	1 804 032	1 855 003	
Plus : Exigences supplémentaires estimatives centralisées selon la page x du budget principal des dépenses 2018-19	30 000	-	
Moins : Partie du capital des Exigences supplémentaires estimatives	10 000	-	
Total charges d'exploitation et d'entretien avant dépréciation et réduction de la valeur d'actifs corporels	1 824 032	1 855 003	(30 971)
Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	73 457	87 180	(13 723)
Plus : réduction de la valeur d'actifs corporels	-	170	(170)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	1 897 489	1 942 353	(44 864)
Dépenses d'investissement en immobilisation	352 552	264 716	
Plus : reports de capital estimatifs centralisés de l'exercice précédent compris dans Capital à la page x du budget principal des dépenses 2018-2019	98 772	-	
Plus : Partie du capital des Exigences supplémentaires estimatives	10 000	-	
Total des dépenses d'investissement en immobilisation	461 324	264 716	196 608
Moins : virements aux immobilisations corporelles	139 056	127 995	11 061
Total des dépenses d'investissement	322 268	136 721	185 547
Total des dépenses	2 219 757	2 079 074	140 683

Le total des dépenses ci-dessus comprend notamment des intérêts débiteurs de 14 323 \$ (2018 - 6 348 \$) et une augmentation nette de 2 461 \$ des provisions pour moins-value (2018 - 10 748 \$).

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) inférieurs au budget révisé
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	12 825	-	-	12 825	11 698	1 127
Subventions et contributions	25	-	25	50	\$ -	50
Autres	14 245	-	(25)	14 220	11 516	2 704
	27 095	-	-	27 095	23 214	3 881
Dépenses d'investissement en immobilisation	155	-	-	155	145	10
Total des dépenses au titre des crédits	27 250	-	-	27 250	23 359	3 891
EXÉCUTIF ET AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	17 956	-	-	17 956	16 703	1 253
Subventions et contributions	365	-	308	673	643	30
Autres	9 565	-	(308)	9 257	7 271	1 986
	27 886	-	-	27 886	24 617	3 269
Dépenses d'investissement en immobilisation	250	-	-	250	-	250
Total des dépenses au titre des crédits	28 136	-	-	28 136	24 617	3 519
FINANCES						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	42 975	5 512	-	48 487	45 534	2 953
Subventions et contributions	12 993	-	-	12 993	12 126	867
Autres	44 290	-	-	44 290	48 110	(3 820)
	100 258	5 512	-	105 770	105 770	-
Dépenses d'investissement en immobilisation	8 900	11 727	-	20 627	14 718	5 909
Total des dépenses au titre des crédits	109 158	17 239	-	126 397	120 488	5 909
SERVICES À LA FAMILLE						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	30 393	-	(60)	30 333	31 163	(830)
Subventions et contributions	69 133	-	(405)	68 728	64 025	4 703
Autres	53 687	1 165	465	55 317	56 434	(1 117)
	153 213	1 165	-	154 378	151 622	2 756
Dépenses d'investissement en immobilisation	3 440	2 770	-	6 210	2 677	3 533
Total des dépenses au titre des crédits	156 653	3 935	-	160 588	154 299	6 289
JUSTICE						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	47 768	400	(100)	48 068	49 490	(1 422)
Subventions et contributions	14 149	-	-	14 149	13 809	340
Autres	59 773	5 100	100	64 973	63 667	1 306
	121 690	5 500	-	127 190	126 966	224
Dépenses d'investissement en immobilisation	6 788	2 674	-	9 462	1 928	7 534
Total des dépenses au titre des crédits	128 478	8 174	-	136 652	128 894	7 758

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) inférieurs au budget révisé
CULTURE ET PATRIMOINE						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	12 023	-	(735)	11 288	11 082	206
Subventions et contributions	7 197	-	15	7 212	6 202	1 010
Autres	6 477	-	720	7 197	6 854	343
	25 697	-	-	25 697	24 138	1 559
Dépenses d'investissement en immobilisation	630	55	-	685	662	23
Total des dépenses au titre des crédits	26 327	55	-	26 382	24 800	1 582
ÉDUCATION						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	165 511	-	(109)	165 402	162 462	2 940
Subventions et contributions	25 023	-	175	25 198	23 118	2 080
Autres	22 484	-	(66)	22 418	23 623	(1 205)
	213 018	-	-	213 018	209 203	3 815
Dépenses d'investissement en immobilisation	40 521	11 409	-	51 930	34 192	17 738
Total des dépenses au titre des crédits	253 539	11 409	-	264 948	243 395	21 553
SANTÉ						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	141 841	8 809	-	150 650	150 650	-
Subventions et contributions	7 482	-	-	7 482	5 783	1 699
Autres	243 336	40 597	-	283 933	285 632	(1 699)
	392 659	49 406	-	442 065	442 065	-
Dépenses d'investissement en immobilisation	21 500	6 889	-	28 389	20 695	7 694
Total des dépenses au titre des crédits	414 159	56 295	-	470 454	462 760	7 694
ENVIRONNEMENT						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	16 525	-	(695)	15 830	14 678	1 152
Subventions et contributions	2 078	-	15	2 093	1 848	245
Autres	9 139	-	680	9 819	7 558	2 261
	27 742	-	-	27 742	24 084	3 658
Dépenses d'investissement en immobilisation	2 250	1 710	-	3 960	1 735	2 225
Total des dépenses au titre des crédits	29 992	1 710	-	31 702	25 819	5 883
SERVICES COMMUNAUTAIRES ET GOUVERNEMENTAUX						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	51 951	-	(1 330)	50 621	50 786	(165)
Subventions et contributions	71 122	-	224	71 346	70 658	688
Autres	129 927	2 847	1 106	133 880	134 403	(523)
	253 000	2 847	-	255 847	255 847	-
Dépenses d'investissement en immobilisation	50 637	69 751	-	120 388	46 633	73 755
Total des dépenses au titre des crédits	303 637	72 598	-	376 235	302 480	73 755

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires		Budget révisé	Réel	(Supérieurs inférieurs au budget révisé)
		Virements				
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TRANSPORTS						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	18 405	-	(1 772)	16 633	17 956	(1 323)
Subventions et contributions	23 941	-	-	23 941	21 688	2 253
Autres	44 236	-	1 772	46 008	46 521	(513)
	86 582	-	-	86 582	86 165	417
Dépenses d'investissement en immobilisation	21 718	19 362	-	41 080	27 982	13 098
Total des dépenses au titre des crédits	108 300	19 362	-	127 662	114 147	13 515
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU NUNAVUT						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	-	-	-	-	-	-
Subventions et contributions	201 096	-	-	201 096	201 096	-
Autres	-	-	-	-	-	-
	201 096	-	-	201 096	201 096	-
Dépenses d'investissement en immobilisation	40 302	-	-	40 302	40 302	-
Total des dépenses au titre des crédits	241 398	-	-	241 398	241 398	-
COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	-	-	-	-	-	-
Subventions et contributions	38 134	-	-	38 134	38 134	-
Autres	-	-	-	-	-	-
	38 134	-	-	38 134	38 134	-
Dépenses d'investissement en immobilisation	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses au titre des crédits	38 134	-	-	38 134	38 134	-
TOTAUX						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	558 173	14 721	(4 801)	568 093	562 202	5 891
Subventions et contributions	472 738	-	357	473 095	459 130	13 965
Autres	637 159	49 709	4 444	691 312	691 589	(277)
	1 668 070	64 430	-	1 732 500	1 712 921	19 579
<i>Moins</i> : Remboursements de capital en vertu des contrats de location-acquisition inclus dans les dépenses ci-devant	7 200	-	-	7 200	15 630	(8 430)
<i>Moins</i> : Remboursements de capital à l'égard du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut inclus dans les dépenses ci-devant	1 400	-	-	1 400	1 400	-
<i>Moins</i> : Remboursements de capital à l'aéroport international d'Iqaluit inclus dans les dépenses ci-devant	-	-	-	-	1 554	(1 554)
Charges d'exploitation et d'entretien avant dépréciation et réduction de la valeur d'actifs corporels	1 659 470	64 430	-	1 723 900	1 694 337	29 563
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	73 457	-	-	73 457	87 180	(13 723)
<i>Plus</i> : Moins-value d'actifs corporels	-	-	-	-	170	(170)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	1 732 927	64 430	-	1 797 357	1 781 687	15 670
Dépenses d'investissement en immobilisation	197 091	126 347	-	323 438	191 669	131 769
<i>Moins</i> : virements aux immobilisations corporelles	139 056	-	-	139 056	85 889	53 167
Total des dépenses d'investissement	58 035	126 347	-	184 382	105 780	78 602
Total des crédits	1 790 962	190 777	-	1 981 739	1 887 467	94 272

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des ententes avec des tiers (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

Par ministère	Budget initial	Réel	(Supérieures) inférieures au budget initial
Assemblée législative	-	-	-
Exécutif et affaires intergouvernementales	10 236	1 045	9 191
Finances	-	951	(951)
Services à la famille	6 770	8 570	(1 800)
Justice	2 690	4 078	(1 388)
Culture et patrimoine	9 285	8 278	1 007
Éducation	5 750	4 584	1 166
Santé	69 426	84 558	(15 132)
Environnement	525	6 915	(6 390)
Services communautaires et gouvernementaux	155 461	33 448	122 013
Développement économique et transports	4 622	5 117	(495)
	264 765	157 544	107 221

Par catégorie	Budget initial	Réel	(Supérieures) inférieures au budget initial
Fonctionnement et entretien			
Rémunération et avantages sociaux	17 463	22 754	(5 291)
Subventions et contributions	18 061	22 136	(4 075)
Autres	73 780	81 713	(7 933)
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	109 304	126 603	(17 299)
Plus: dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	109 304	126 603	(17 299)
Dépenses d'immobilisations	155 461	73 047	82 414
Moins: virements aux immobilisations corporelles	-	42 106	(42 106)
Total des dépenses d'immobilisation	155 461	30 941	124 520
Total des dépenses au titre des ententes avec des tiers	264 765	157 544	107 221

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des fonds renouvelables (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

Par fonds renouvelable	Budget initial	Réel	(Supérieures) inférieures au budget initial
Boissons alcoolisées	5 923	4 834	1 089
Produits pétroliers	28 009	27 692	317
Stocks de l'état	1 100	1 366	(266)
Prêts étudiants	226	171	55
	35 258	34 063	1 195

Par catégorie	Budget initial	Réel	(Supérieures) inférieures au budget initial
Fonctionnement et entretien			
Rémunération et avantages sociaux	7 280	7 712	(432)
Subventions et contributions	15	-	15
Autres dépenses	27 963	26 351	1 612
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	35 258	34 063	1 195
Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles (1)	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	35 258	34 063	1 195
Dépenses d'immobilisations	-	-	-
Moins : virement aux immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses d'immobilisations	-	-	-
Total des dépenses au titre des fonds renouvelables	35 258	34 063	1 195

(1) L'amortissement des produits pétroliers s'élevant à 831 \$ (2018 - 547 \$) est compris dans le budget et totaux réels sous ministère des Services communautaires et gouvernementaux à l'annexe B.1.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe C

Annexe non consolidée des immobilisations corporelles (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	Immeubles	Immeubles loués	Infra-structure	Parcs de stockage	Installations d'entreposage	Équipement	2019	2018
Coût des immobilisations corporelles								
Solde d'ouverture	1 208 362	188 238	347 487	201 062	19 175	119 743	2 084 067	1 700 556
Ajouts	24 683	-	2 793	-	507	7 773	35 756	154 106
Ajouts en nature	47	-	-	-	-	-	47	-
Virement provenant des travaux en cours	76 341	-	8 685	5 928	253	7 109	98 316	254 324
Reclassification	(102)	-	-	-	102	-	-	-
Aliénations	(5 449)	-	(1 154)	-	(691)	(1 955)	(9 249)	(2 574)
Moins-values	(464)	-	-	-	-	-	(464)	(22 345)
Solde de clôture	1 303 418	188 238	357 811	206 990	19 346	132 670	2 208 473	2 084 067
Amortissement accumulé								
Solde d'ouverture	(400 790)	(102 426)	(74 621)	(85 585)	(11 141)	(101 697)	(776 260)	(688 647)
Amortissement	(47 155)	(10 180)	(12 783)	(6 968)	(1 126)	(8 968)	(87 180)	(105 477)
Reclassification	65 \$	- \$	- \$	- \$	(65) \$	- \$	- \$	-
Aliénations	5 401	-	1 154	-	691	1 955	9 201	2 574
Moins-values	294	- \$	- \$	- \$	-	-	294	15 290
Solde de clôture	(442 185)	(112 606)	(86 250)	(92 553)	(11 641)	(108 710)	(853 945)	(776 260)
Travaux en cours								
Solde d'ouverture	90 272	-	28 960	6 354	284	7 676	133 546	303 948
Ajouts	33 317	-	53 464	3 415	530	1 513	92 239	83 922
Virement aux immobilisations corporelles	(76 341)	-	(8 685)	(5 928)	(253)	(7 109)	(98 316)	(254 324)
Solde de clôture	47 248	-	73 739	3 841	561	2 080	127 469	133 546
Valeur comptable nette	908 481	75 632	345 300	118 278	8 266	26 040	1 481 997	1 441 353
Durée de vie utile estimative	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans	5-30 ans		

Durant l'exercice, des intérêts de 0 \$ ont été capitalisés (2018 - 7 412 \$) dans le cadre des ajouts.

En 2019, le gouvernement a réduit la valeur de certains éléments d'actif. Les réductions importantes visent notamment un immeuble de bureaux détruit par un incendie (77 \$) et le bâtiment de l'aérogare de Taloyoak, qui a été démolé et remplacé (93 \$).

Les achats d'immobilisations corporelles présentés dans l'état des flux de trésorerie non consolidés tiennent compte d'un montant de 898 \$ (excluaient un montant de 104 566 \$ en 2018) lié à la variation nette de comptes créditeurs pour l'acquisition et la construction d'immobilisations corporelles qui restent impayées au 31 mars 2019, en plus d'un montant de 47 \$ (0 \$ en 2018) pour les transactions non pécuniaires engagées au cours de l'exercice.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**Annexe 1****Annexe non consolidée des récupérations de charges sur exercices antérieurs (non vérifiée)****pour l'exercice terminé le 31 mars 2019***(en milliers de dollars)*

Ministère	Excédent de charges	Autres récupérations	Total
Assemblée législative	-	3	3
Exécutif et affaires intergouvernementales	8	13	21
Finances	13	553	566
Services à la famille	45	517	562
Justice	1	510	511
Culture et patrimoine	65	203	268
Éducation	108	1 148	1 256
Santé	2 068	1 326	3 394
Environnement	412	138	550
Services communautaires et gouvernementaux	171	1 666	1 837
Développement économique et transports	1 688	1 950	3 638
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	4 579	8 027	12 606

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Annexe 2

Annexe non consolidée des mandats spéciaux (non vérifiée)**pour l'exercice terminé le 31 mars 2019***(en milliers de dollars)*

	Date d'approbation du CGF	Montant autorisé
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN		

Aucun mandat spécial au cours de l'exercice.

Total de fonctionnement et d'entretien		-
---	--	---

	Date d'approbation du CGF	Montant autorisé
IMMOBILISATIONS		

Aucun mandat spécial au cours de l'exercice.

Total des immobilisations		-
----------------------------------	--	---

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des virements entre éléments excédant 250 000 \$ (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	<u>Virement de (à)</u>
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN	
Santé	
Prestation des services de santé	(258)
Direction	258
Prestation des services de santé	(330)
Direction	330
Ministère des Services communautaires et gouvernementaux	
Direction	(125)
Services gouvernementaux locaux	(250)
Infrastructures	(1 125)
Gestion de l'information / technologie de l'information	1 500
Infrastructures	(2 850)
Gestion de l'information / technologie de l'information	2 850
Direction	(80)
Services gouvernementaux locaux	214
Infrastructures	1 600
Gestion de l'information / technologie de l'information	(1 734)
Développement économique et transport	
Gestion ministérielle	(366)
Développement économique	(1 014)
Transport	1 380
Gestion ministérielle	80
Transport	370
Développement économique	(450)
Ministère des Services à la famille	
Gestion ministérielle	515
Services à l'enfance et à la famille	(75)
Aide au revenu	(440)
IMMOBILISATIONS	
Ministère des Services communautaires et gouvernementaux	
Immobilisations	(650)
Division des produits pétroliers	650

**Relevé non consolidé de radiations et remises de prêts étudiants (non vérifiée)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2019**

En vertu du paragraphe 26 (1) la *Loi sur la gestion des finances publiques* stipule qu'une telle radiation, si elle excède 500 \$, doit figurer aux comptes publics.

RADIATIONS

Aucun montant ne fut radié durant l'exercice

REMISES DE PRÊTS ÉTUDIANTS

En vertu du *Règlement sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement peut renoncer au recouvrement de prêts étudiants, sous réserve de certains critères. Les étudiants dont les noms figurent ci-dessous, ayant satisfaits aux critères scolaires et d'embauche ou de résidence, sont devenus admissibles à la remise de leurs prêts et l'ont obtenue.

Ali, Sarah	4 299
Bishop, Jeannie	3 420
Rana, Zoha	1 480
	<hr/>
	9 199

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe 5

**Annexe non consolidée des obligations contractuelles au titre des contrats de location-exploitation (non vérifiée)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)**

	2020	2021	2022	2023	2024	>2024	Total
Bureau principal	8 729	5 926	5 509	4 106	897	144	25 311
Qikiqtaaluk	2 004	1 298	1 039	834	624	1 359	7 158
Kivalliq	4 995	3 170	2 151	1 811	798	599	13 524
Kitikmeot	2 582	2 377	2 128	2 115	2 049	1 369	12 620
	18 310	12 771	10 827	8 866	4 368	3 471	58 613